

LENAIN N° 3 A

Tarif du 8 juillet 1759
14 sols (150 à 200 lieues
et au-delà)

2nd. 121

8073

1164

0821.7.6

V. 1770

646

LENAIN N° 3 A

2nd. 121

De Monseigneur

Monseigneur Intendant
De La Généralité de Rouen
en son Hôtel

A Rouen

NEUFCHATEL

Le port poie. BOL ha
Monsieur

1175

De Monsieur
Monsieur De A. Brosne
Intendant en son Hôtel

HATEL

1731

A Monsieur
Monsieur Poltoppe
à Caudebec

M

Monsieur Labée le Clercq
intendants Duchapital
Rouen demeurant dans
La Rue Croix de fer
Rouen

Monsieur

Monsieur

Monsieur

Monsieur

LENAIN N° 3 A

Tarif du 8 juillet 1759
14 sols (150 à 200 lieues
et au-delà)

Ind. 12



9.7.1780

NEUFCHATEL

À Monsieur

Monsieur Intendant
De La Généralité de Rouen
en son hôtel

À Rouen

LENAIN N° 3 A

Ind. 12

V. 1770

949

Aux Citoyens
Administrateurs du
de la Seine St

74
NEUFCHÂTEL

Monsieur

Monsieur Déplanque

N^o 2 de Saint

A Vous

A Rouen

74
NEUFCHÂTEL
A Monsieur

Desp
Aue de

74
NEUFCHÂTEL

4179

1806

9

+

1806

74
NEUFCHÂTEL
Monsieur
Monsieur
Hôtel de l'Orient, rue de Marivaux, N^o 9,

A Paris.

74
NEUFCHÂTEL

Déplanque,

Indrie, Rue
N^o 15.

Rouen

A Monsieur
Déplanque fils M. D. Deville
Rue de la Madeleine
n^o 15

A Rouen

74
NEUFCHÂTEL

Monsieur

Monsieur Gaston
re-général & official
de Rouen, au
archiepiscopal
A Rouen.

à l'usage

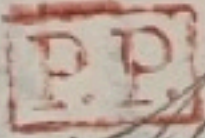
Joseph
Lequin
a ft
Sept. 1 de

A photograph of a piece of aged, yellowed paper with handwritten cursive text, possibly a letter or document fragment. The text is written in dark ink and includes the words "Dear", "My", and "Love". The paper is placed on a light-colored surface, and a clear plastic protective sheet is visible over the top portion of the document.

[Faint handwritten text, possibly a signature or address, written in cursive script.]

2nd 6

31.10.1826

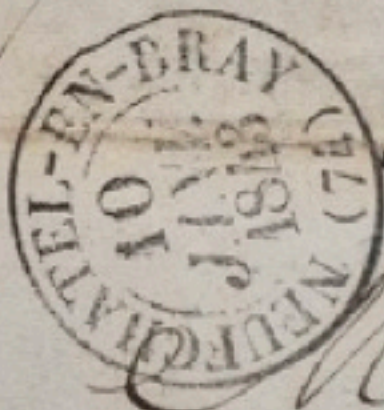


13A

*Monsieur
le Pape de l'osense
en son hotel rue*

*Monsieur
Cacquet Receveur des*

13A



Monsieur

*Monsieur Dupriche desgenettes,
curé de la paroisse de notre
Dame des Victoire a paris*

*choy, Quisier
St Saens*

13A

2c

Paris

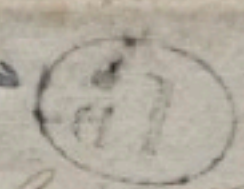
1833

a Monsieur

*Monsieur Besaire
proprilt...*



13- 8mm



13

13A

Monsieur



type 13 B



13A

*Monsieur
Monsieur Dela Breche, propriétaire
a Caudebec*

type 2



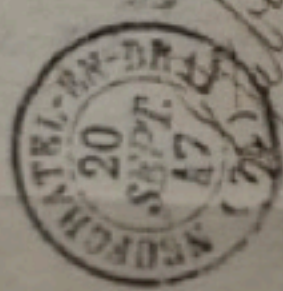
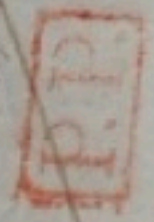
Forges de

*Vassy
Prêtre de la*

dellem

23

13B





13 B

type c
Mouffier

159
43898

13 B
1845
Mouffier



roles mouffier

74
indivisières

Monsieur
Monsieur
Laques



Monsieur

Mouffier

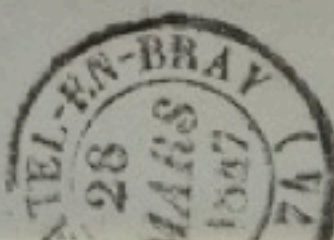
74
indivisières

Monsieur
J. de la Roche



type 14
type c

Monsieur



Lettre

Monsieur
Bessier



amais de
M. de la Roche avec
Neufchâtel

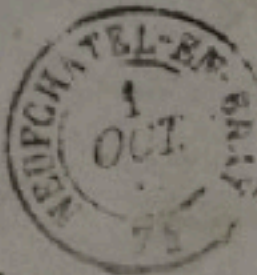


type 15

type b
Monsieur

Buisson

Flury-la-Forêt



de Faillly

Buisson

par Illiers

74
Grande

26
JULIN
1850

Montieur

NEUCHÂTEL-EN-BRAY
30
JULIN
80
(7A)

30
Monsieur Dorey,
à Jaine Jains.

Tarif du 1.7.1850
30 centimes

Ind. 21

30.6.60

8 mm

Monsieur
Dorches. propriétaire et auteur de la

NEUCHÂTEL-EN-BRAY
6
DEC.
50
7A

25
Monsieur
M. Delfardina
dresseur

CHATELAIN

25
Monsieur
Pain et Notaire à

NEUCHÂTEL-EN-BRAY
2
JULIN
54
7B

arrondissement

Monsieur
A. ton

NEUCHÂTEL-EN-BRAY
15
FEVR.
55
(7A)

M
No F

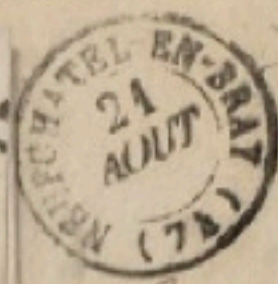
25
A Monsieur
Joue propriétaire vivant
de son épouse
à Gony par Boos

25
Monsieur
Lefebvre
Clumale



1865

Monsieur



1867

M



26 juin 1863

Bully



Monsieur



Monsieur

Debout



28 Nov 62



N 294 21 Sept. 1869

Monsieur
Monsieur Lefebvre



Monsieur

1869



Monsieur

Monsieur



174) NEUFCHATEL-EN-BRAY



Monsieur



Boulat Sieur de Gerbois

Poutier & Barbet
à Surgères (Charente Inférieure)



signé en vers

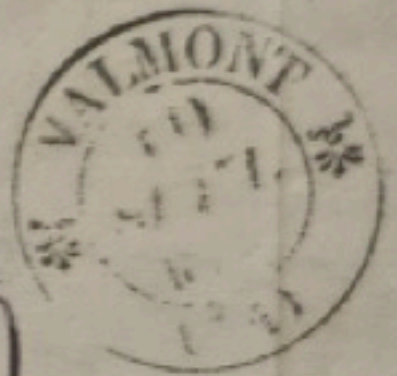
(Gironde)

~~Le sieur~~
~~Truyant~~ ~~habitant~~
~~a~~ ~~Off~~ ~~piere~~ ~~sub~~ ~~div~~
~~1~~ ~~du~~ ~~28~~

La administration
Municipale du Canton
de J. Sains

Monsieur

Monsieur 25
Monsieur Gabur, Notaire a Morez
A Neuchâtel



1842

Monsieur



Monsieur Desnoyelle



Monsieur
Monsieur

Benj. Bertaux
rue Neuve de Mathurin



Schalt

voir au des Sapin

14/4

vol 1

Directeur g^{al} des Ponts
et Chaussées et des Min^{es}

Monsieur

Le Sup^t de la Seine inférieure

Rouen

ATFRANCHE
PAR ÉTAT

à Monsieur
Monsieur le premier du
District

à Neufchâtel

Departement de la Seine

Monsieur B

Aux citoyens
citoyen administrateurs
du directoire de département

de la Seine inférieure 74
S. S. AEN

à Rouen



Dernier



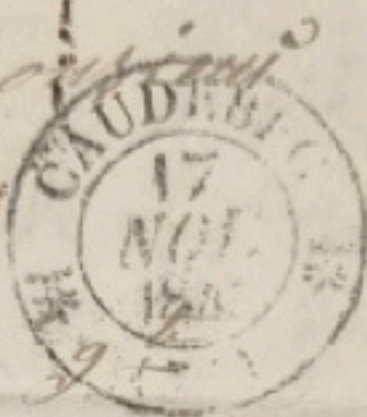
12/18

ROUEN

A Monsieur
Monsieur Bodin Procureur
de l'abbaye de Beaubec. proche
neuf chatel

A Neufchatel.

La Mailleraye



B. B. B. B.

a. r. t. J. J. J.

140

Monsieur & Madame Choquet
St. Genevieve ex. Bray

Sein. Inf. par Soumery



Monsieur
Monsieur Guillout Notaire
A Neufchatel ex Bray.
Neufchatel

1854

CARTE POSTALE

destinée à circuler à découvert en France et en Algérie,
de bureau à bureau.

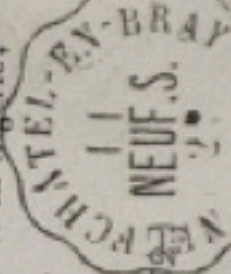
PRIX : 15 CENTIMES.

(Loi du 20 Décembre 1872)

Monsieur Cornette

Trésorier, Recenseur Du L. N. P.

dépt de la G. Inf.



Lorsque la carte est à destination d'une ville, indiquer très-exactement la rue et le numéro de la maison. Quand elle est destinée pour une commune rurale, indiquer le nom du bureau de poste qui la dessert.



12 A3

Monsieur P. Duchâtel
Département de la Seine-Inférieure
à Rouen

CARTE POSTALE

destinée à circuler à découvert en France et en Algérie,
de bureau à bureau.

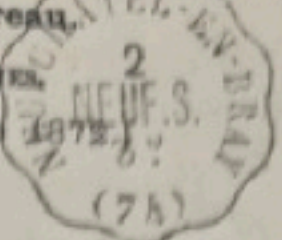
PRIX : 15 CENTIMES.

(Loi du 20 Décembre 1872)

Monsieur Cornette

Trésorier

26/14



Lorsque la carte est à destination d'une ville, indiquer très-exactement la rue et le numéro de la maison. Quand elle est destinée pour une commune rurale, indiquer le nom du bureau de poste qui la dessert.

LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE

A NEUFCHÂTEL

Monsieur



CARTE POSTALE.

PRIX pour la FRANCE et l'ALGÉRIE : 10 centimes pour la même ville ou la circonscription du même bureau; 15 centimes de bureau à bureau.
PRIX pour les PAYS ÉTRANGERS avec lesquels l'échange des Cartes postales est autorisé : 15 ou 20 centimes suivant la destination.

Monsieur Duchâtel,
rue Percier, 52,

a Rouen

Département ou Pays:



Lorsque la carte est à destination d'une ville, indiquer très-exactement la rue et le numéro de la maison. Quand elle est destinée pour une commune rurale, indiquer le nom du bureau de poste qui la dessert.



3644 80

Cabier

Notaire

Neufchâtel

BLON

prestée

ATEL. EN.



Chilippe

Administration
Municipale du Canton de
Neufchâtel

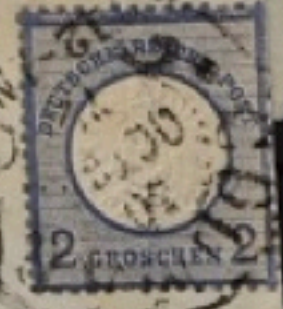
Mazone



Commune de Gueure

Monsieur Blum

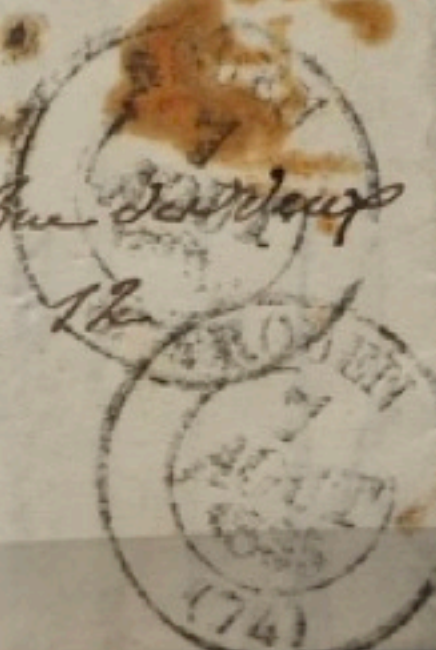
Rue Chabot Charney



C. Mémier & Co

Mise à disposition des documents

à Paris



Monsieur

Compagnie

à Neufchâtel

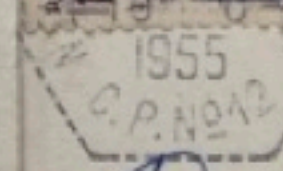


B N C I

~~90~~



90, Cité du rivre (Sér.TM)



Desse
de la Forêt
Grand
18e
se
G

Mr Guy MISSELYN

26 Avenue Louise
Villemomble (Seine)

IMPRIMES



Urnerboden - Klausenstrasse
mit Cindenkelle



l'Alsace
et SG



M. R. Lebrun
per TECHNO
ne Courmayeur

A. — ÉTABLISSEMENT DE L'IMPÔT

Pour obtenir des renseignements sur l'établissement
des impositions, s'adresser à l'INSPECTEUR

MODE DE PAIEMENT
des Contributions directes, Taxes et Produits assimilés.
Le versement, à la caisse du percepteur.
2^e MANDAT-CONTRIBUTION (formule bleue), émis dans
tous les bureaux de poste ou par l'intermédiaire du facteur.
3^e CHEQUE (libré au nom de la Banque de France), émis

TABLI DES BHAIS DE POURSUITES
(Loi du 4 avril 1926, art. 8,
modifié par le décret du 5 août 1926,
art. 1 à 3).



1934
Lebrun Charles
Budget
Neuchâtel
Lefre

PERCEPTION d NEUCHÂTEL

20-
CARTE POSTALE

La Correspondance du recto n'est pas acceptée par tous les pays étrangers. (Se renseigner)

Correspondance

Adresse

M. Moir
Mademoiselle Aug. Carré

Angers
1011



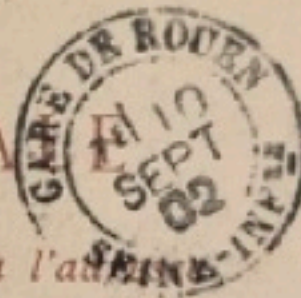
N° 1002

CONTRIBUTIONS DIRECTES

(LOI DE FINANCES DU 31 DÉCEMBRE 1935, ART. 51)

26
CARTE POSTALE

Ce côté est exclusivement réservé à l'adresse



MINISTÈRE DES FINANCES

(LOI DE FINANCES DU 31 DÉCEMBRE 1935, ART. 51)



Neufchâtel-en-Bray, le 15th July 1907



type 2

Neufchâtel-en-Bray. - Route de Gaillefontaine
Mme Vve Massire, libraire - Cliché G. Talbot

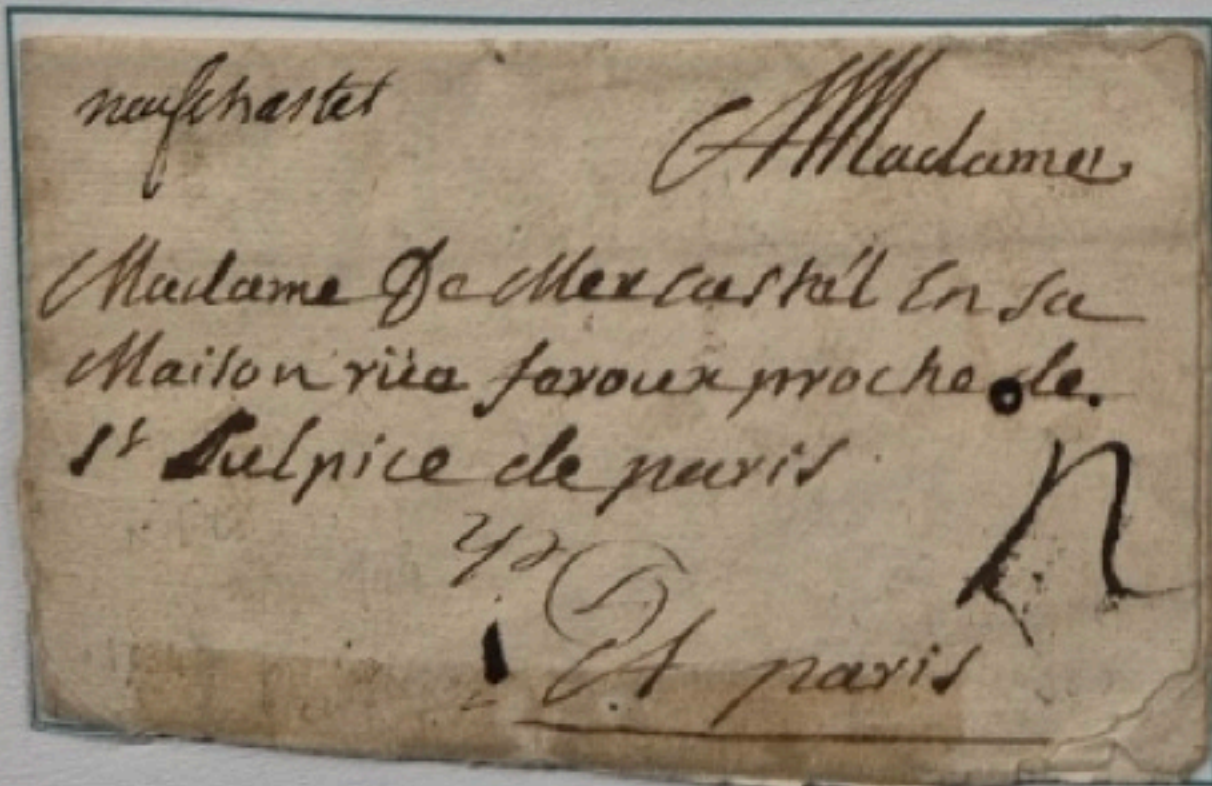
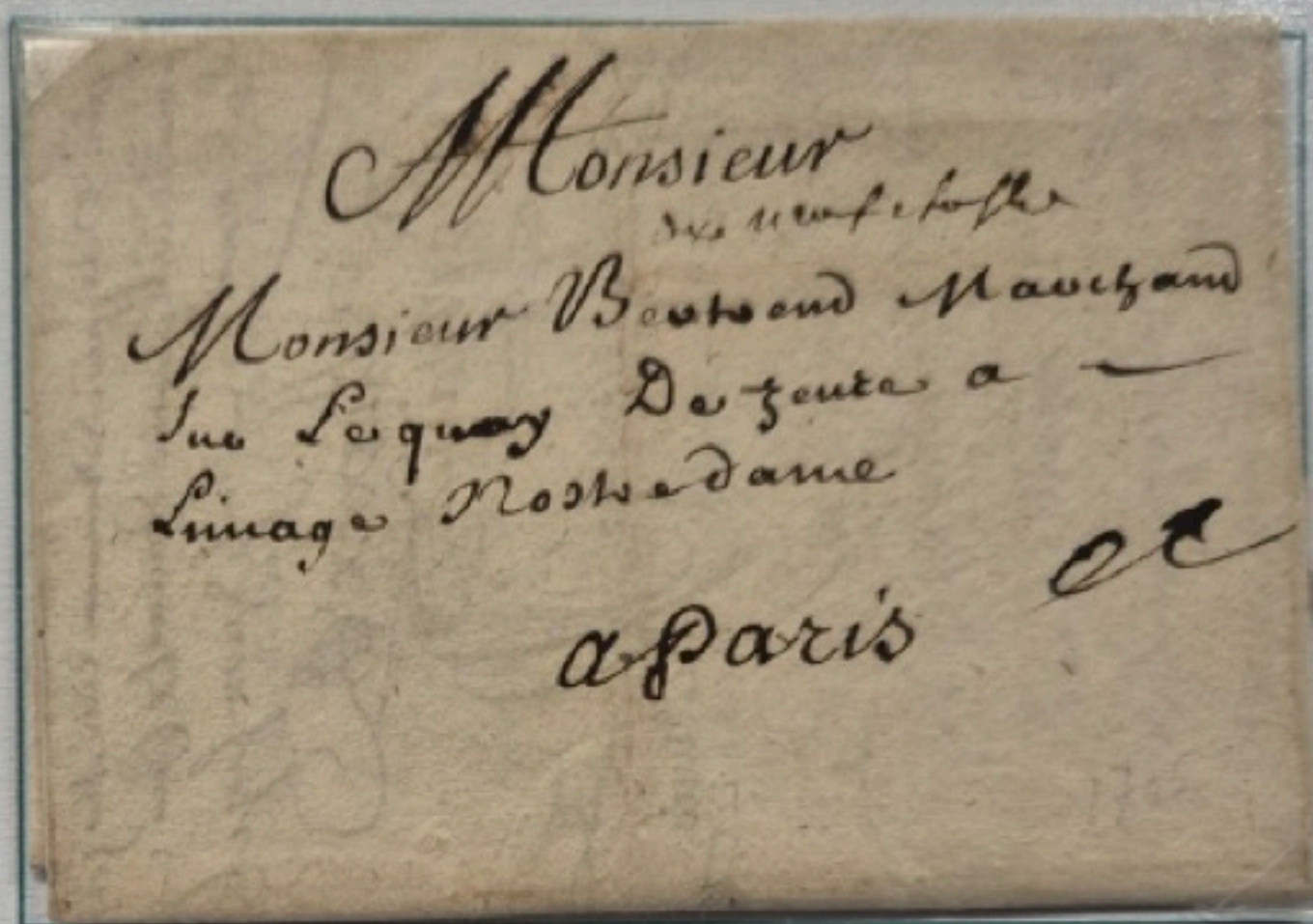


LES MARQUES POSTALES : 1705-1832.

1.1. LES MARQUES POSTALES sans numéro : 1705-1792 :

1.1.1. MARQUES MANUSCRITES:

Lettre du 23 juin 1705 envoyée à PARIS par les notaires Ormieres et Fouquet de Neufchâtel donnant procuration au Sieur Bertrand. La taxe de 4 sols, selon le tarif de 1703 n'est pas portée, car ce courrier porte la mention « compte d'Etat ».



Lettre pour PARIS de 1734.

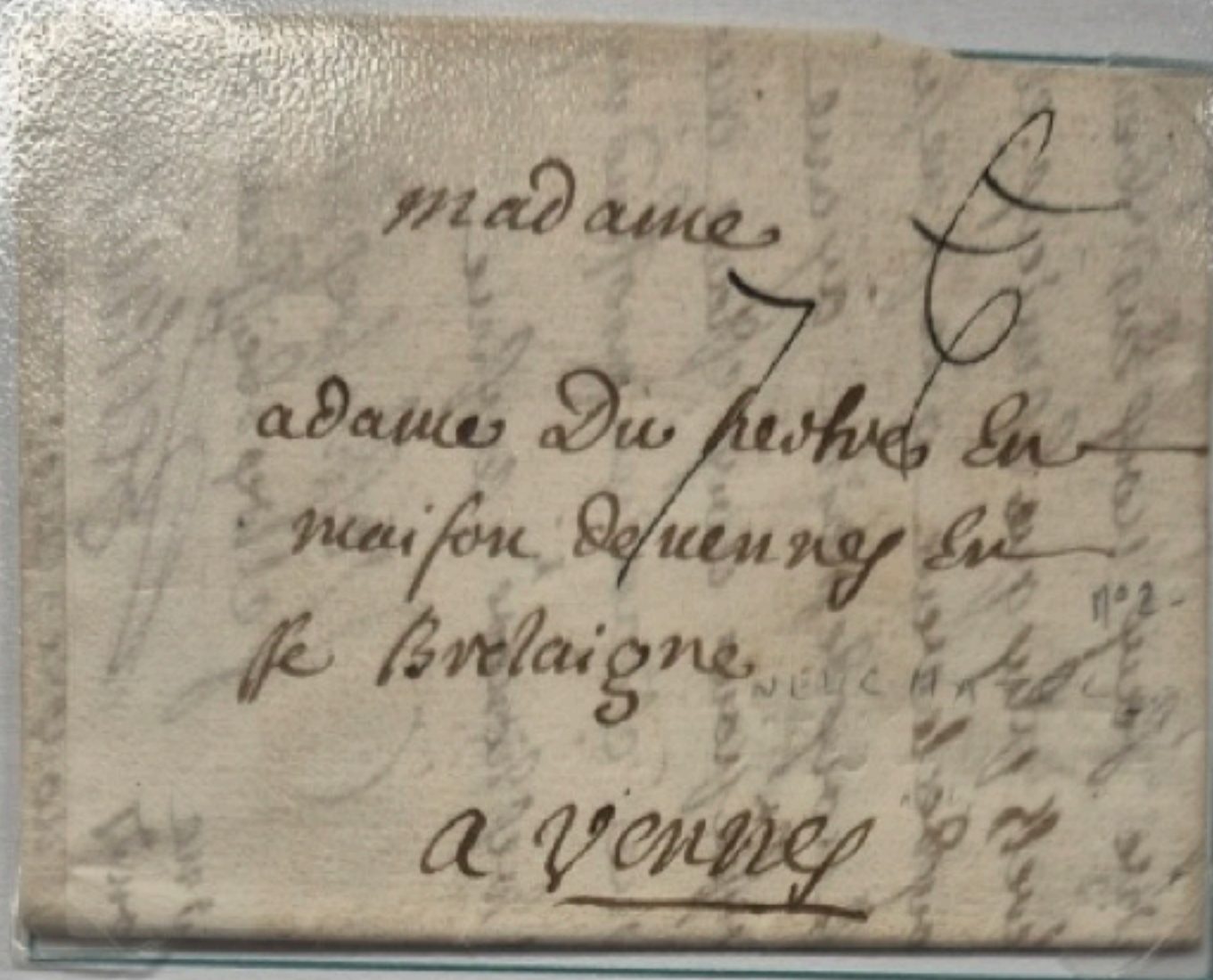
Taxe manuscrite de 4 sols. Tarif de 1703



I.1.2. MARQUES AU TAMPON

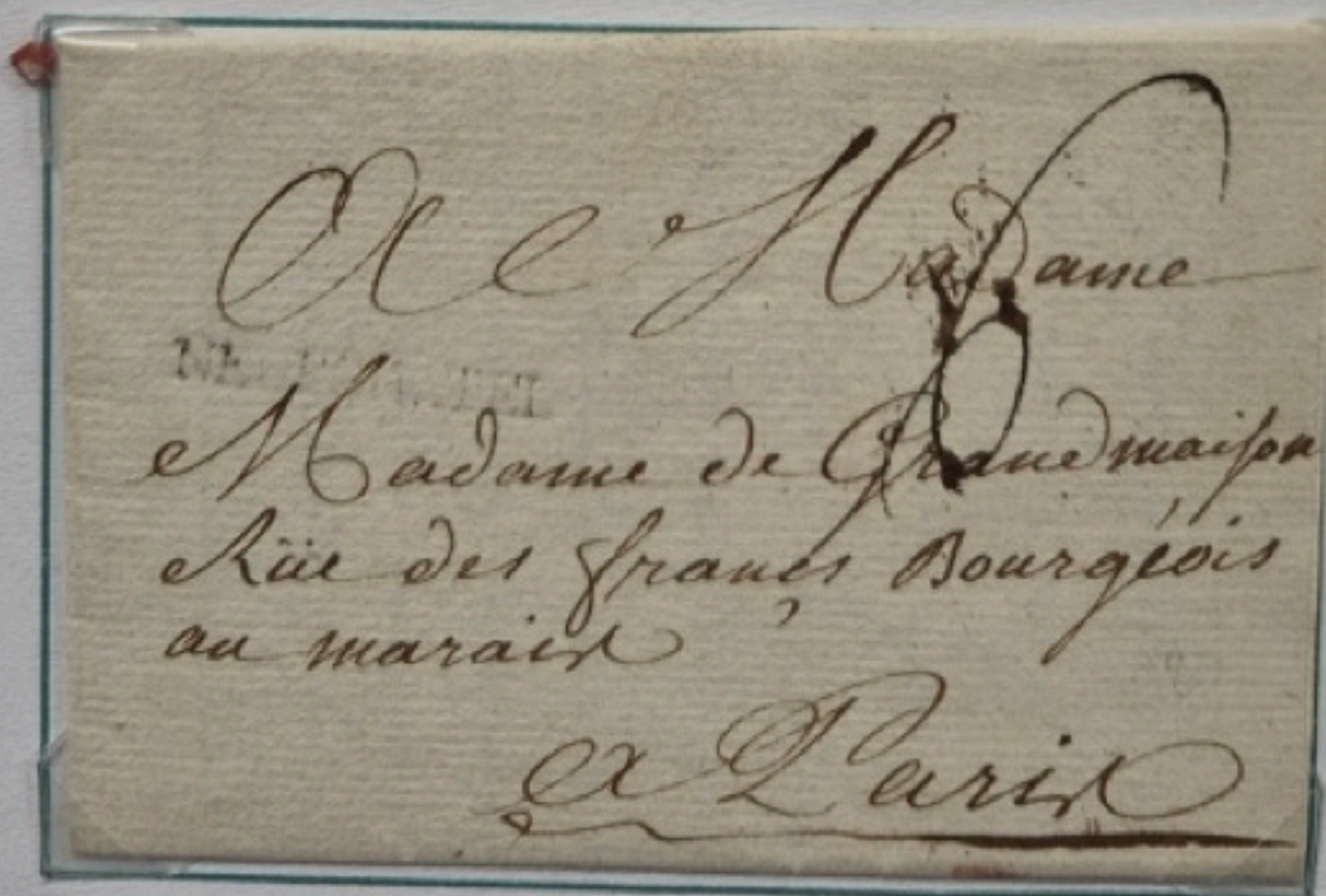
L2

I.1.2.1. 36X5mm (1737-1758)



MARQUE A SEC . Lettre en **port du**, pour RENNES du 2 Août 1749. Taxe manuscrite de 7 sols pour 80 à 100 lieues. Tarif de 1703.

I.1.2.2. 30X3 mm (1764-1791)



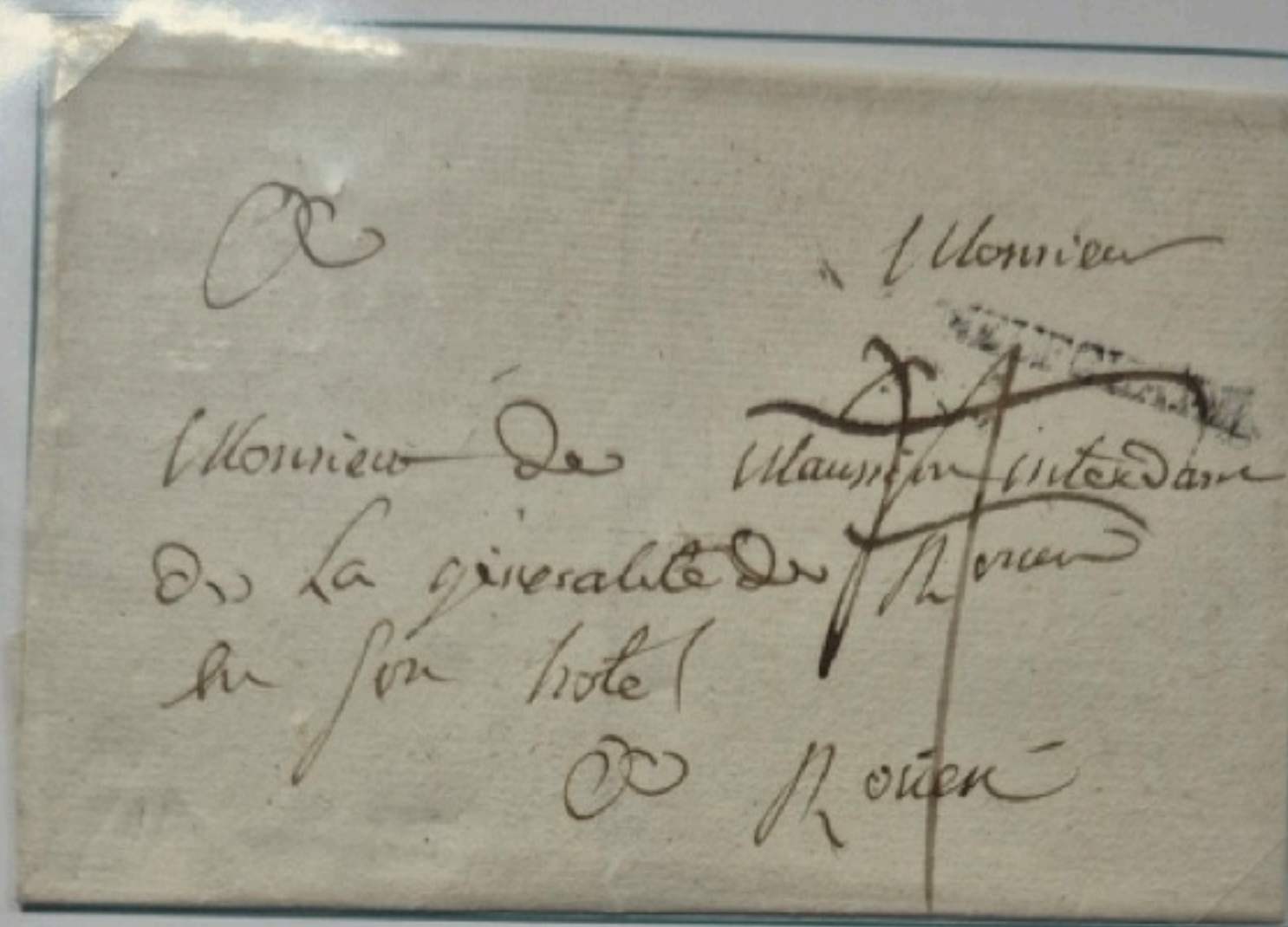
MARQUE A SEC. Lettre du 15 mars 1772 en **port du** pour Paris. Taxe manuscrite de 6 sols. Tarif de 1759.


A Monsieur
NEUCHÂTEAU
Monsieur de Fontenay, Chevalier de
l'Ordre Royal et militaire de S^t Louis
au Chateau de Neufmanoir, près de
Charleville en Champagne
A Charleville

Lettre en port du du 4 Janv. 1784 pour Charleville. Taxe manuscrite de 13 sols. Tarif de 1759.

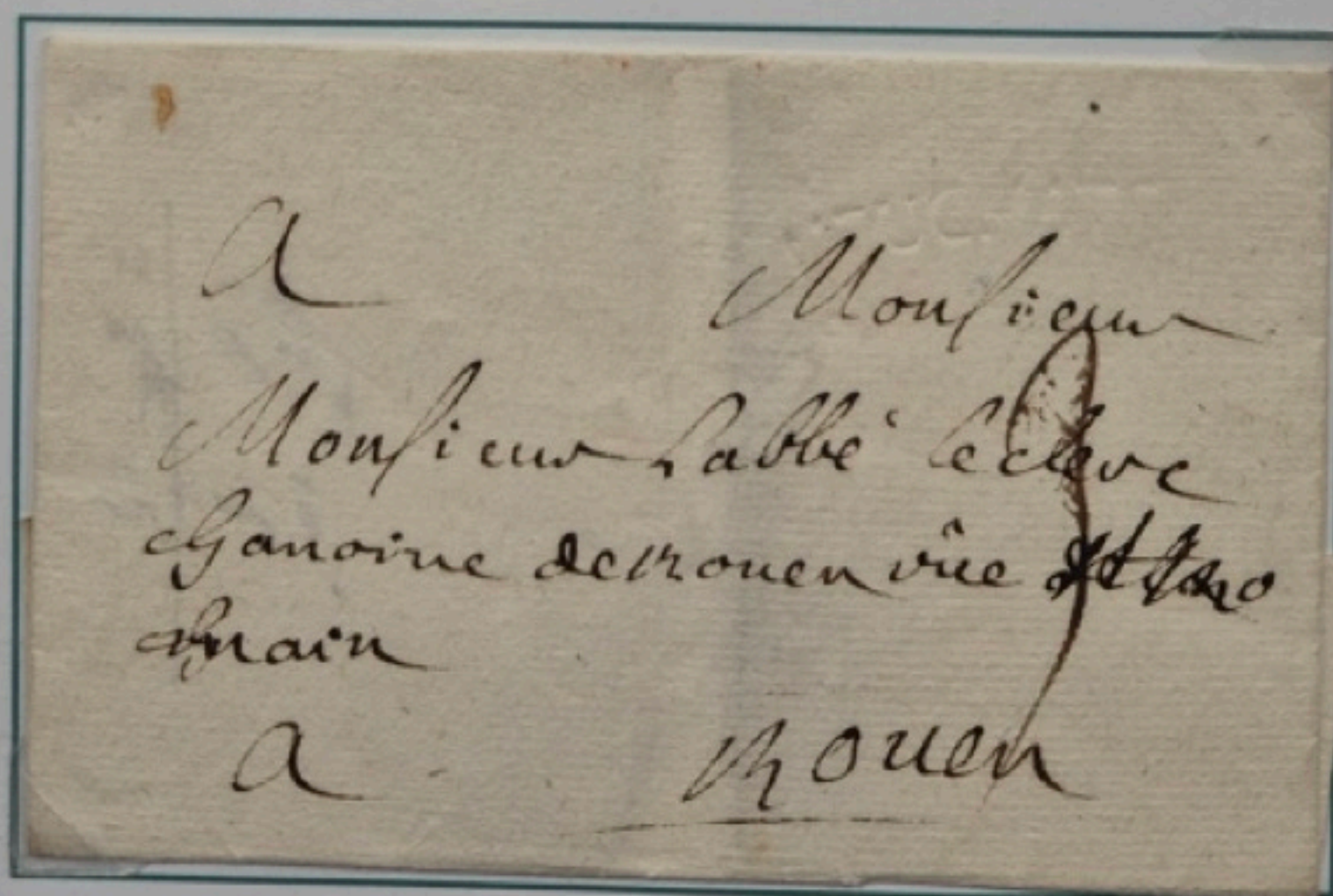
Port payé
A Monsieur
NEUCHÂTEAU
Monsieur Juge, Maître des
Comptes. au son hôtel Rue S^t
Romain près la Cathédrale.
A Rouen

Lettre du 17 Mars 1776 pour Rouen, marque manuscrite de port payé, taxée 4 sols selon le tarif de 1759.



Lettre détaxée pour ROUEN: d'abord taxée à 4 sols (tarif de 1759), la taxe est rayée car la lettre est adressée à l'Intendant.

1.1.2.3. 35x4mm courbe, à sec



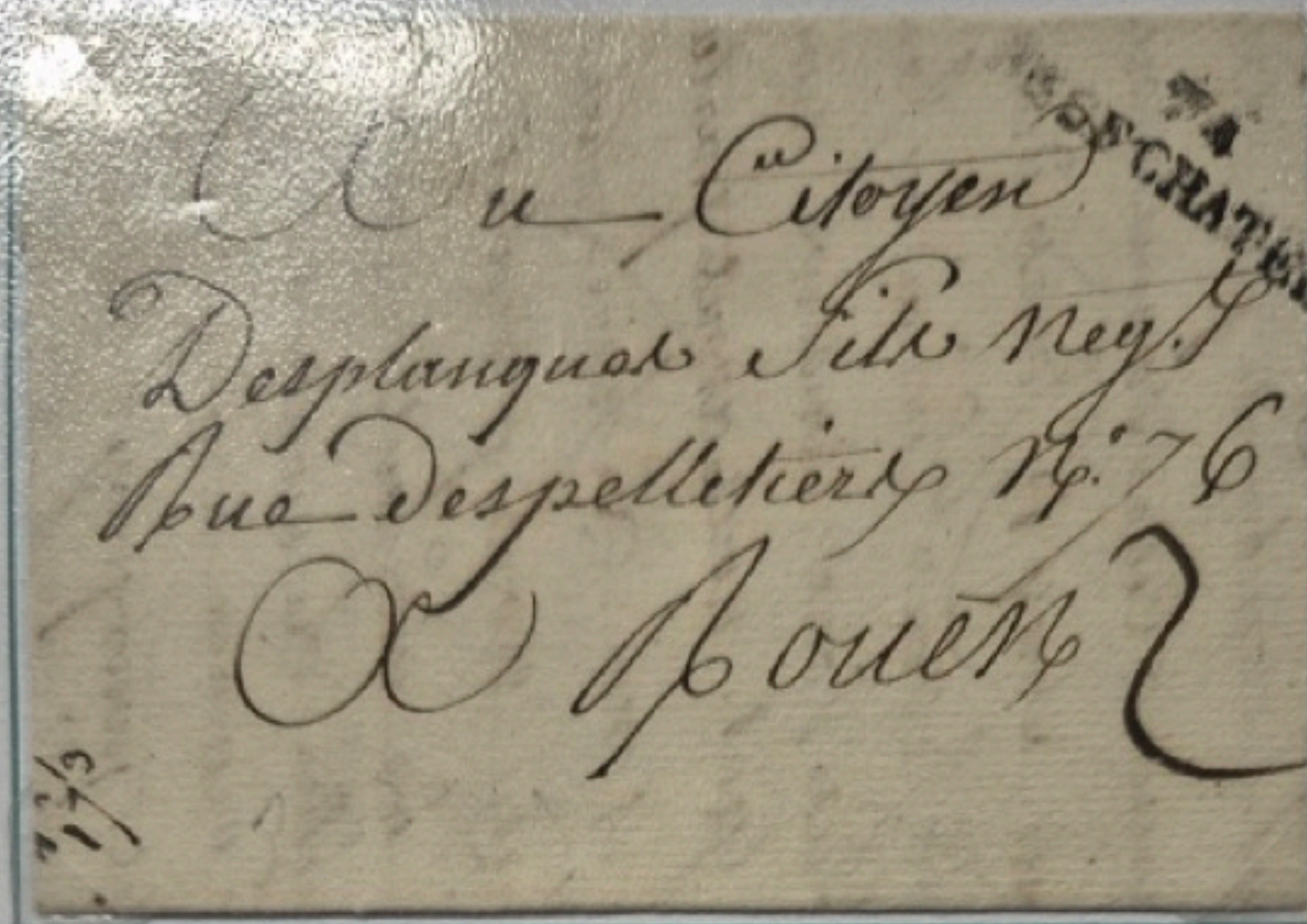
Lettre pour ROUEN taxée à 3 sols (« sans doute 1747 » Pothion). Tarif de 1703.



I.2. LES MARQUES POSTALES avec numéro : 1792-1832 :

I.5

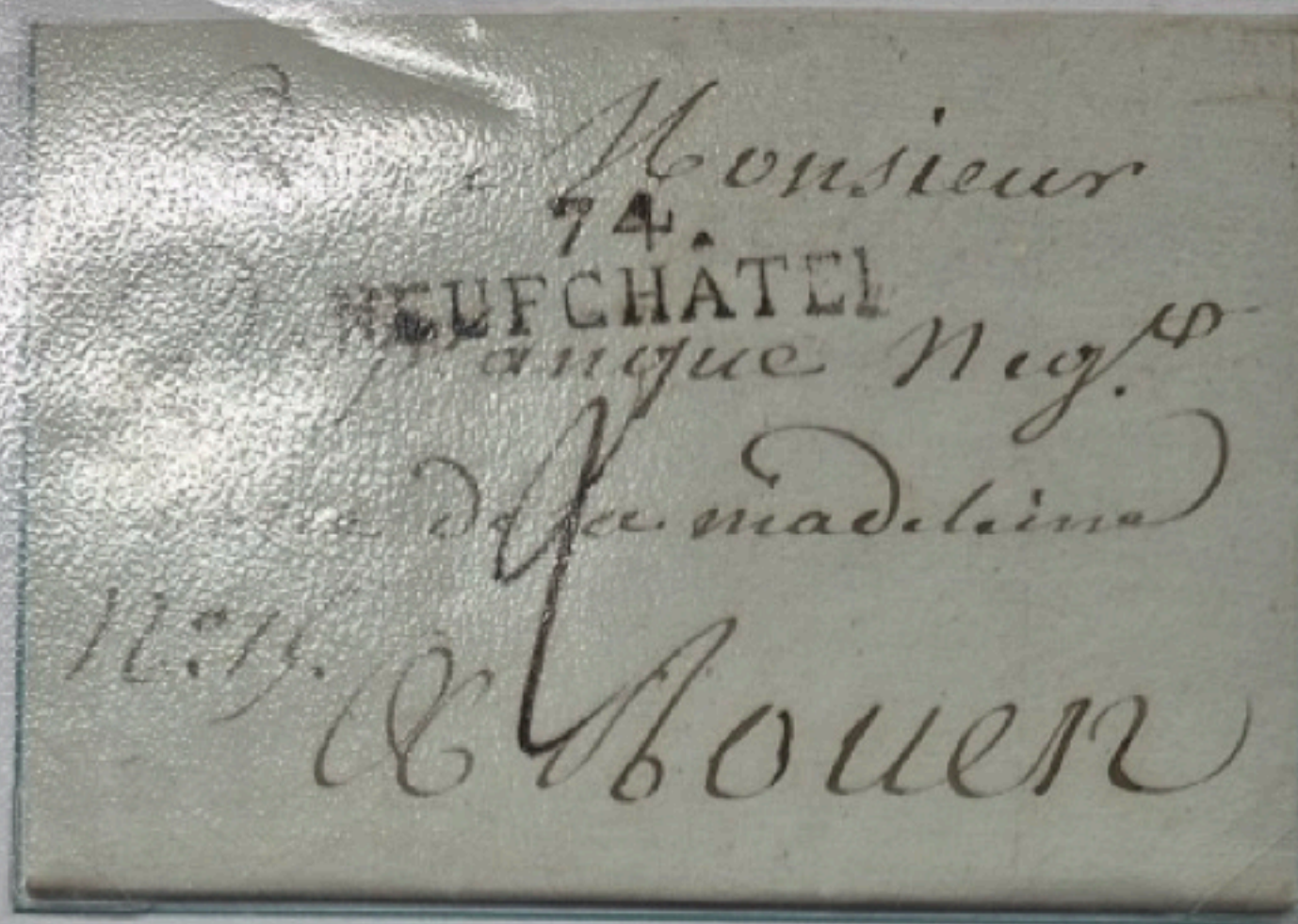
I.2.1. LES MARQUES DE PORT DU :



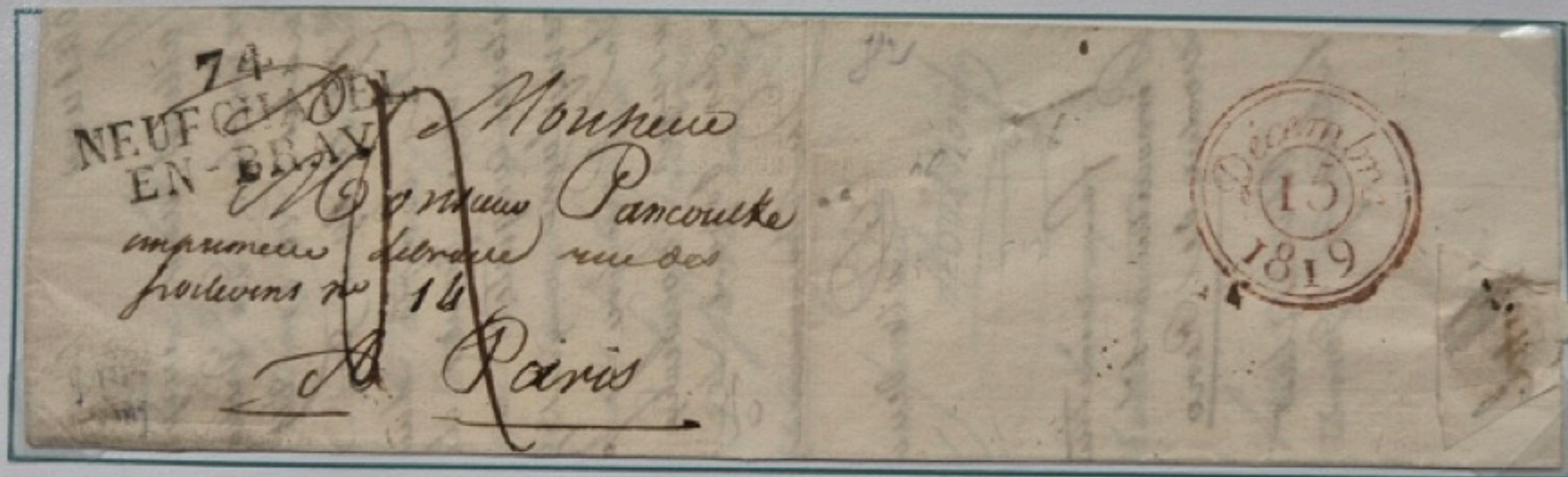
MARQUE au tampon 35x3,5x9 mm (1801-1805). Lettre pour Rouen du 7 ventôse an 8 (26-2-1801). Taxe manuscrite de 2 décimes. Tarif du 27 frimaire an 8.



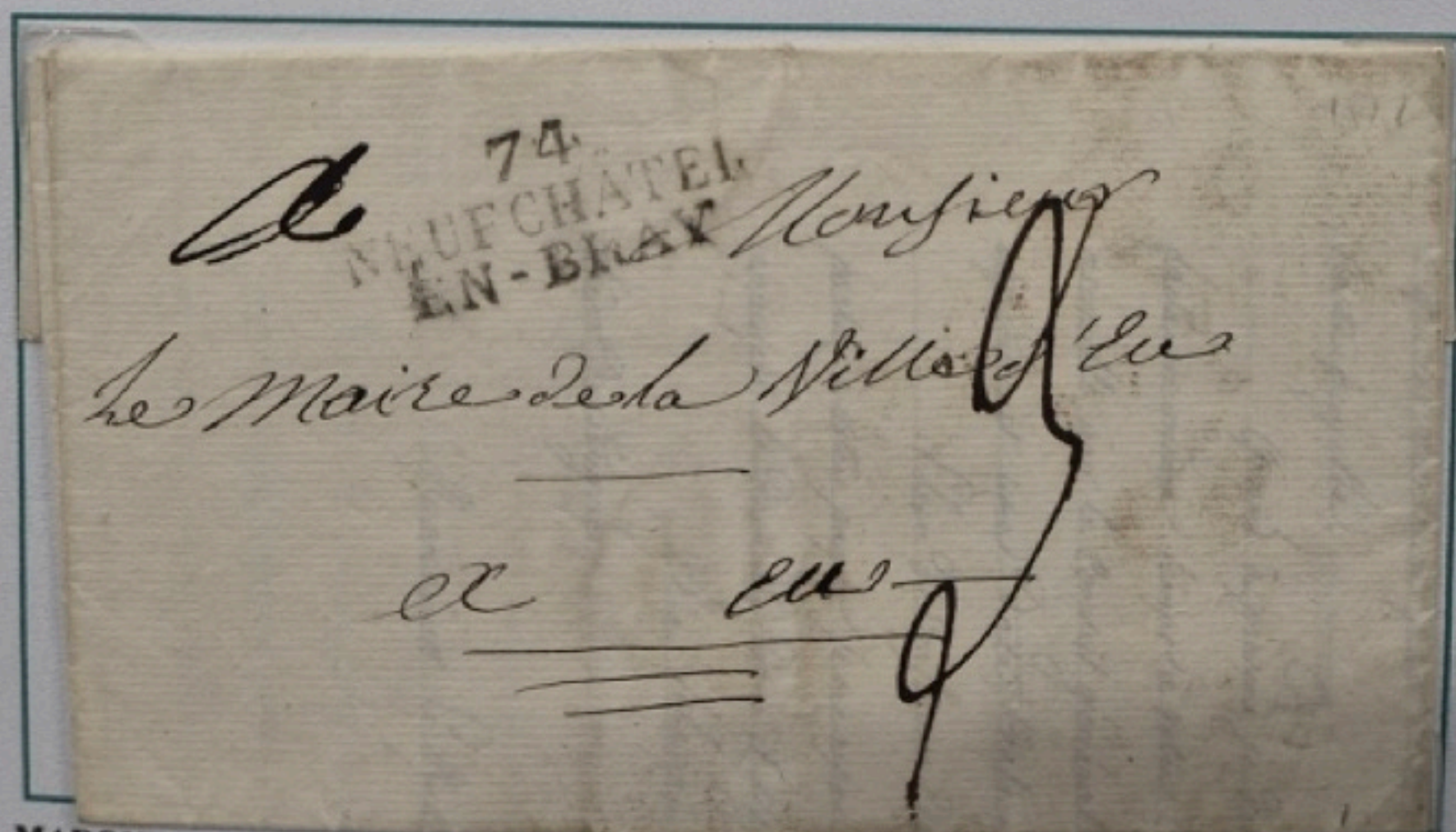
Marque au tampon 41x3x9mm. Lettre pour Magny du 1er Fev. 1805 Taxe manuscrite de 3 décimes rayée, pour 4 décimes (plus de 200km). Tarif du 4 mai 1802



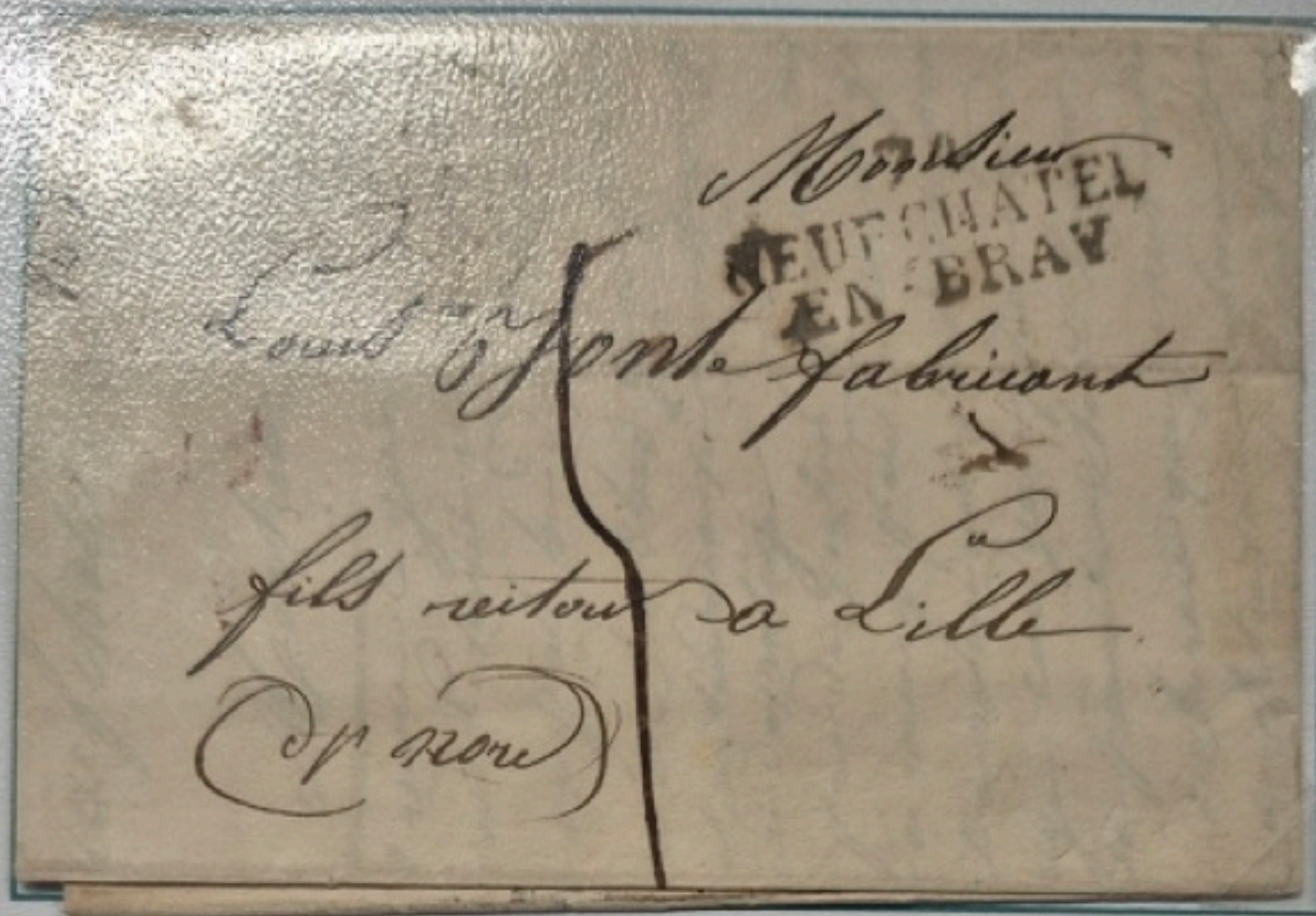
MARQUE 49x5x11mm avec accent circonflexe. Lettre du 18 nov. 1815 pour Rouen .
Taxe manuscrite de 2 décimes. Tarif du 24 avril 1806.



MARQUE au tampon sur 3 lignes 40X4X16mm . Lettre pour PARIS du 12 dec.1819. Taxe de 4 décimes
avec cachet d'arrivée à PARIS du 15 déc. Tarif du 24 avr.1806 .

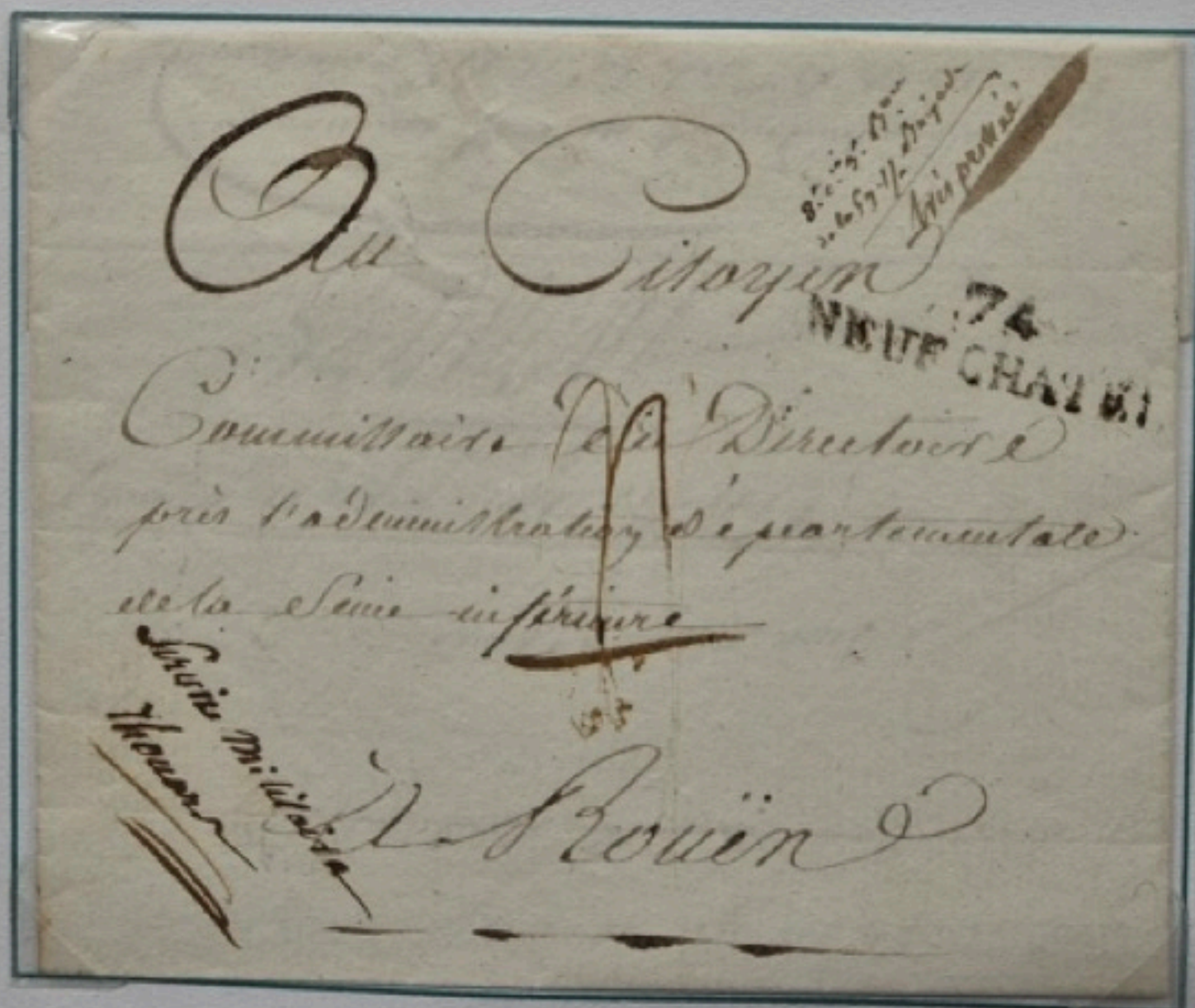


MARQUE au tampon sur 3 lignes 40x4x16mm. Lettre pour EU du 29 juillet 1822, taxée à 3
décimes. Tarif du 24 avr.1806.

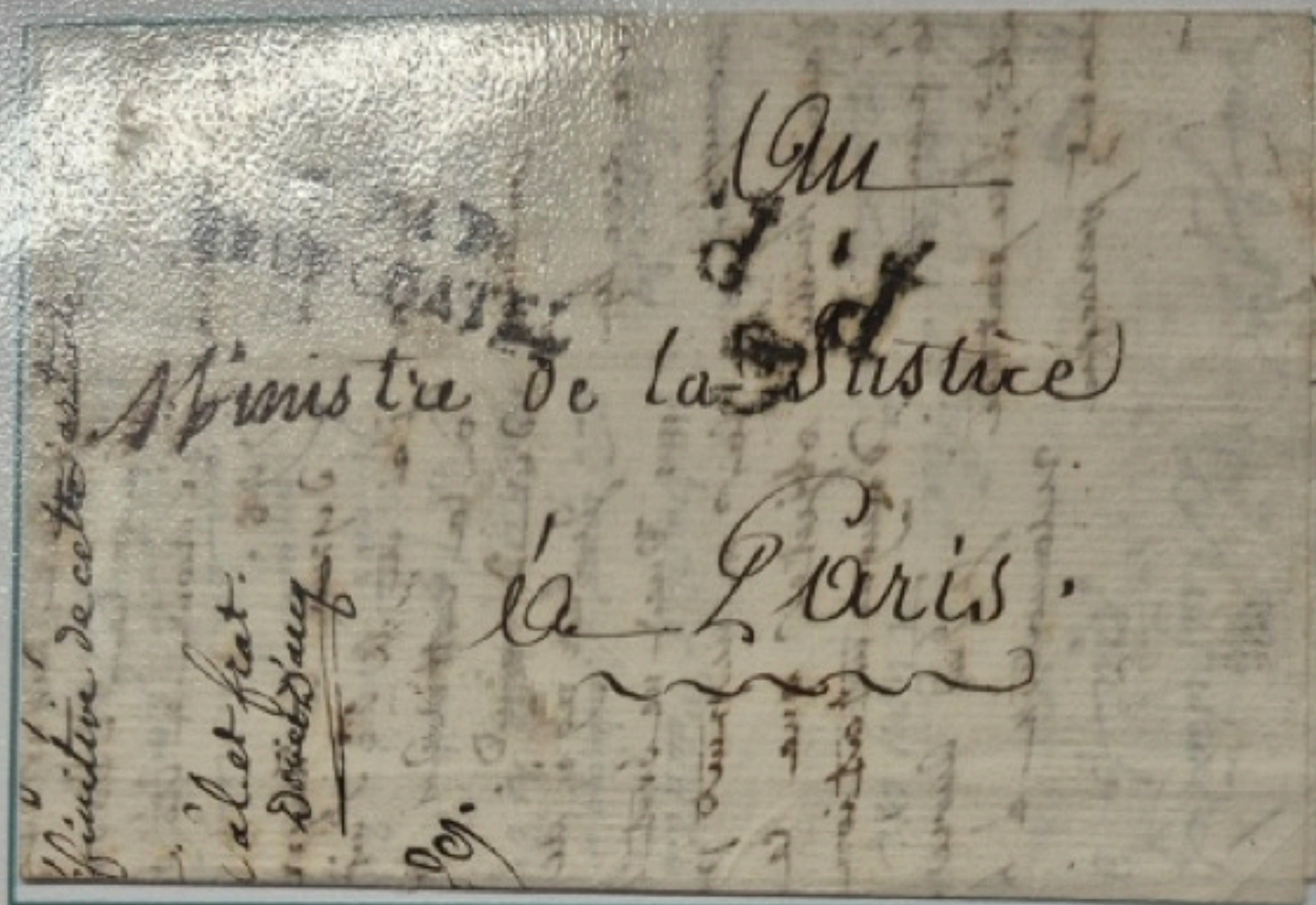


MARQUE au tampon sur 3 lignes 40x4x16mm (1818-1831). Lettre pour LILLE du 19 avr.1829. Taxe de 5 décimes pour 151 à 200 km, avec cachet dateur 'A' au départ. Tarif du 1 jan.1828.

1.2.2. DETAXE :



MARQUE au tampon 35x3,5x10 mm (1792-1801). Lettre pour ROUEN du 20 fructidor an VII(6 sept. 1799). Taxe manuscrite de 4 sous, rayée: la lettre est adressée au Commissaire du Directoire. Tarif du 25 déc.1796.

123 113 7352155 PORT PAYE:

Marque sur 2 lignes 36x4x10 mm (1792-1809). Lettre du 17 frim.an V (5 déc. 1797) + bonnet phrygien pour PARIS, taxée à 6 sous jusqu'à 30 lieues. Tarif du 24 déc.1796.



MARQUE sur 2 lignes 36x4x10 mm (1792-1809). Lettre du 11 mars 1806 pour ANGERS. Griffes P.P.P (port payé passe par Paris). Taxe manuscrite de 5 décimes au verso. Tarif du 4 mai 1802.



MARQUE 48x4,5x 11 mm (1812-1819). Lettre de mars 1816 pour BOLBEC taxée à 8 décimes (double port). Tarif du 24 avr. 1806.

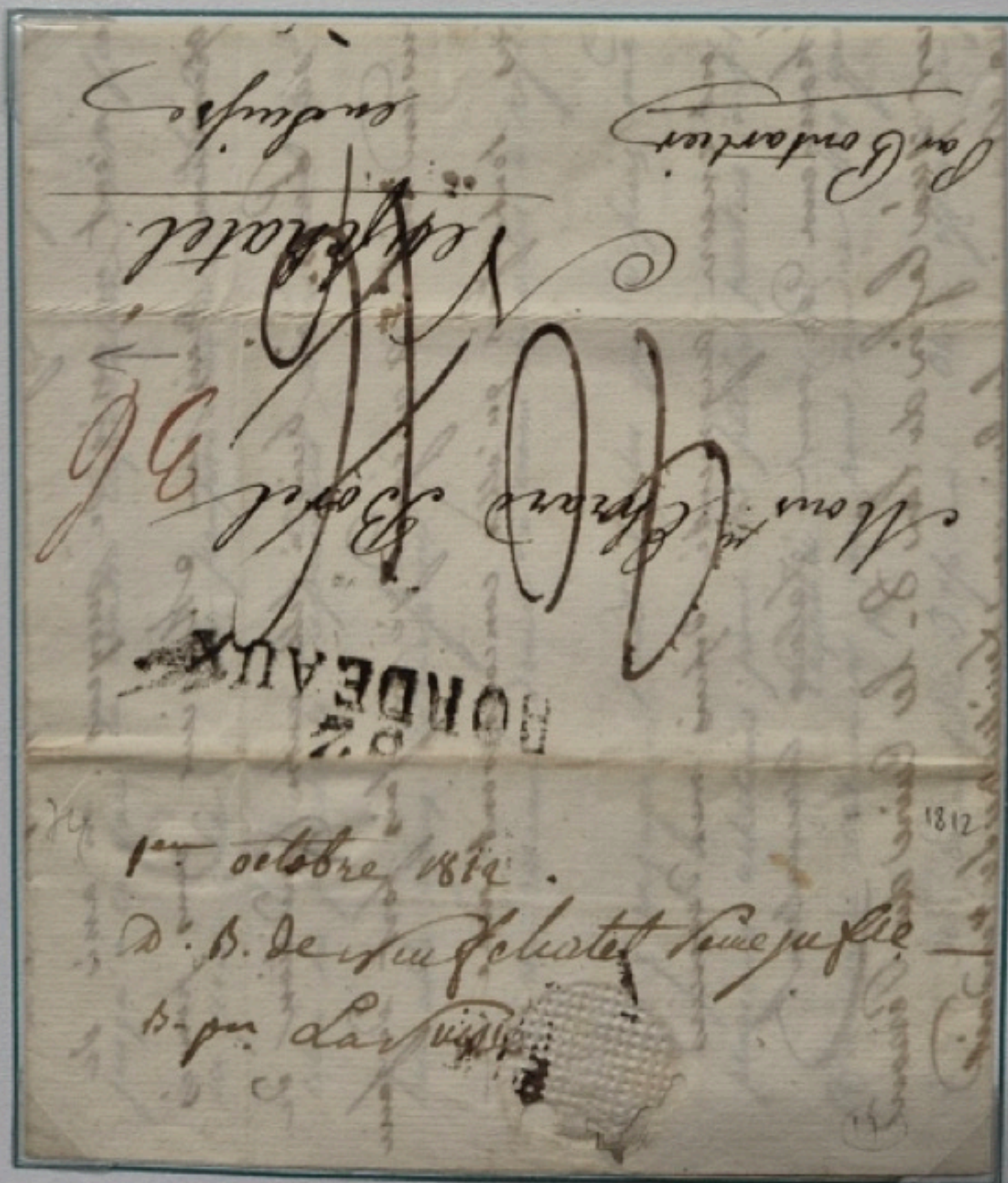


MARQUE sur 3 lignes 42x4x16 mm. Lettre pour BOURBONNE -LES -BAINS taxée à 7 décimes +dateur 'A' du 6 sept. 1829, transitant par Paris d'où le timbre rouge « A et V » entrelacés signifiant « affranchissement vérifié ». Tarif du 1 jan 1828.

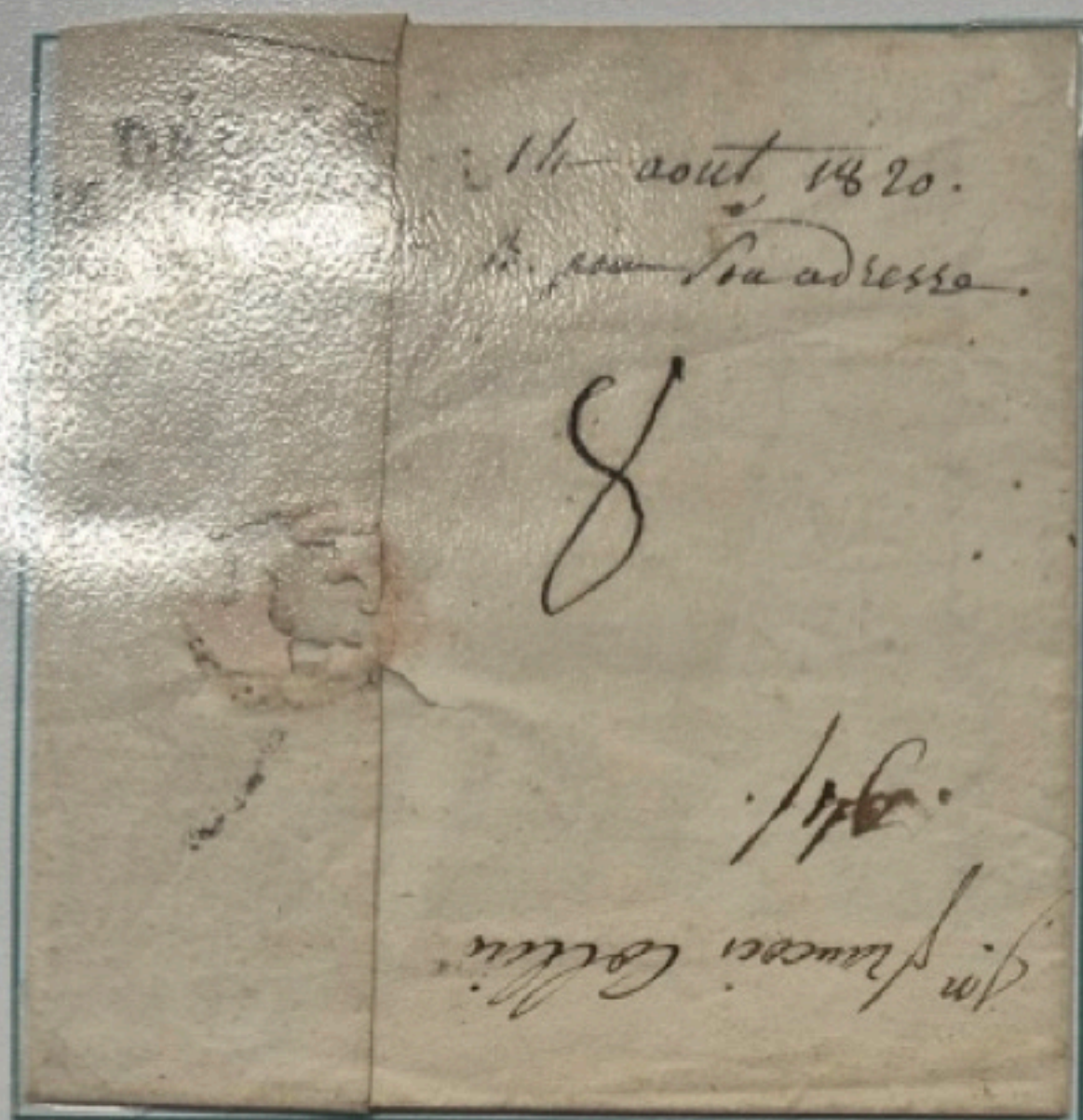


MARQUE 42x5x16 mm(1820-1831). Lettre pour PARIS taxée à 4 décimes avec dateur 'A' du 21 mai 1830. Tarif du 1er jan. 1828.

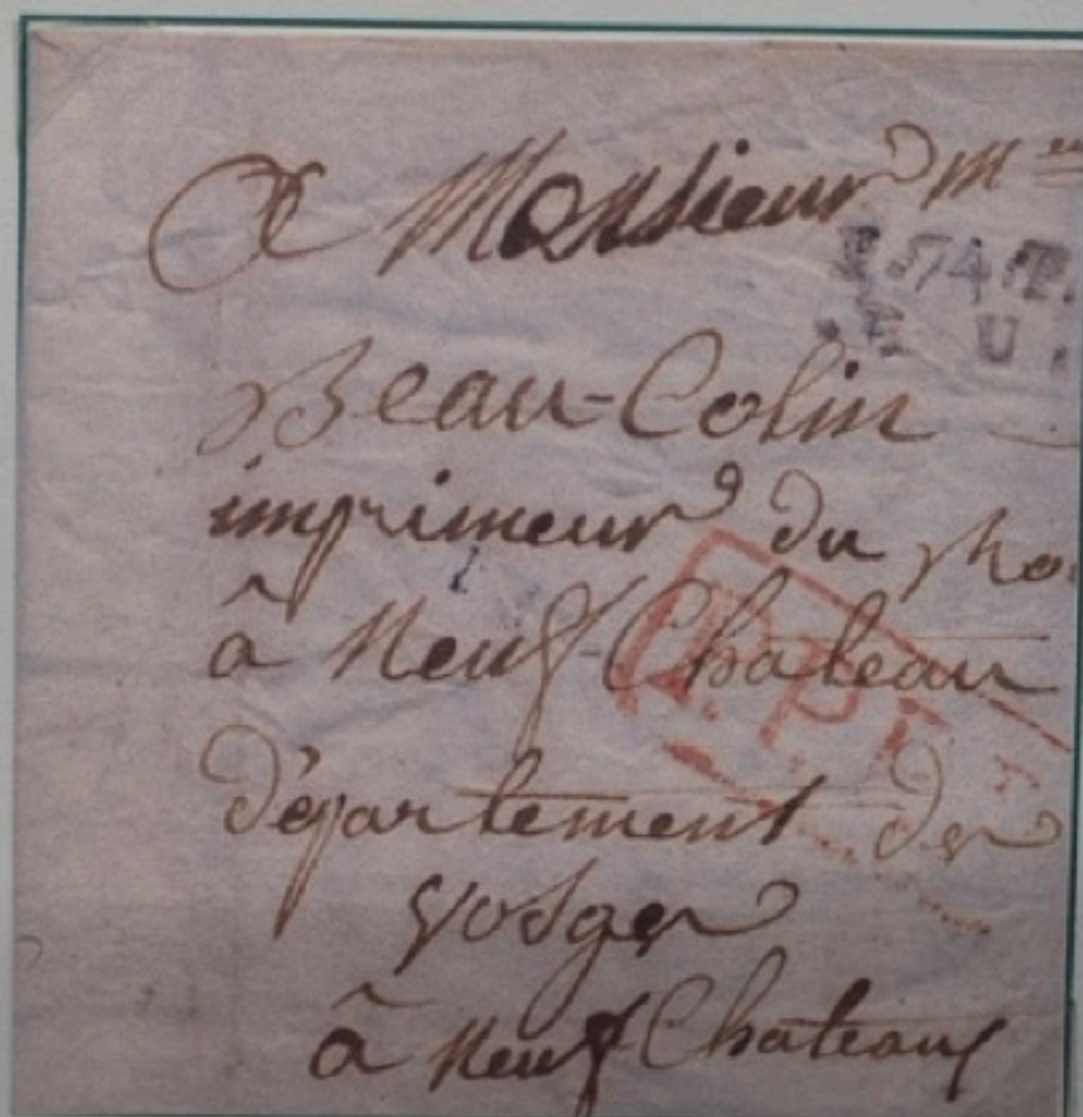
I.2.4.MARQUES DE DEBOURSE

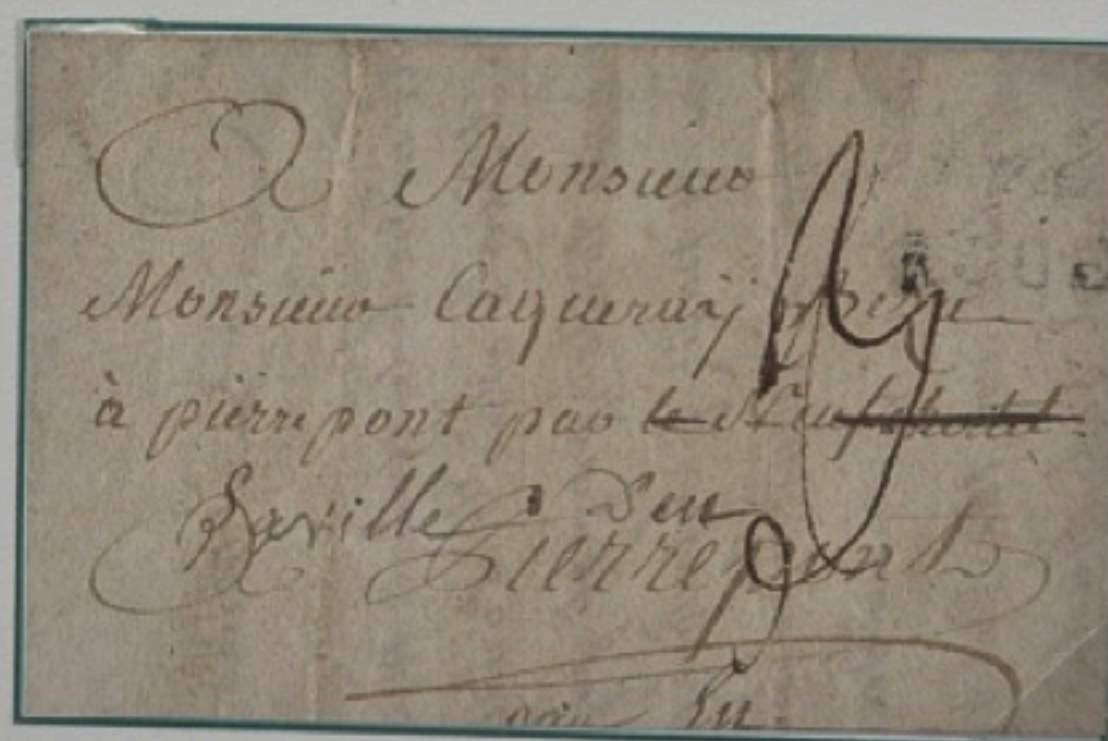
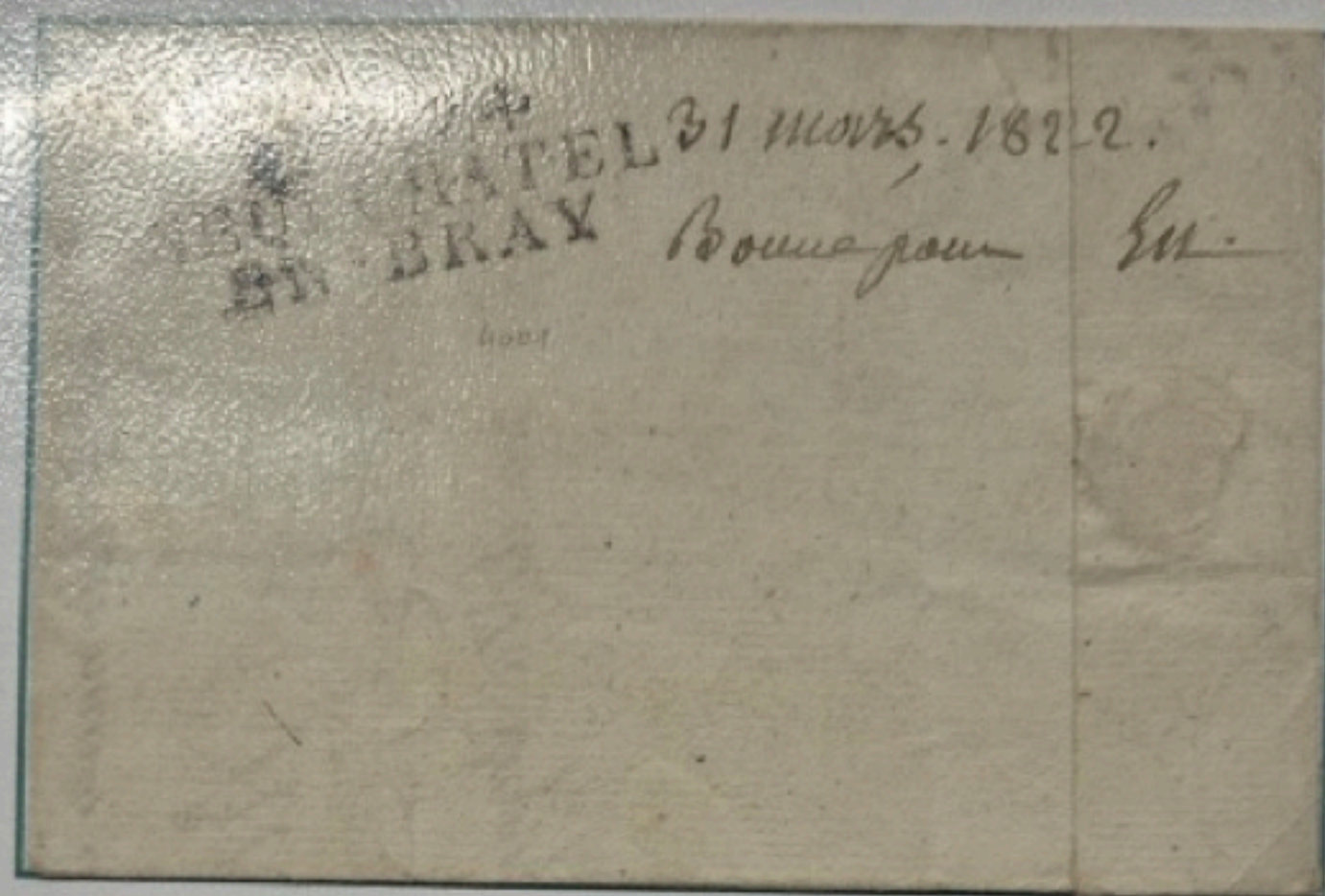


MARQUE manuscrite de DEBOURSE (1792-1812). Lettre du 24 Sept. 1812 de Bordeaux pour NEUFCHÂTEL en Suisse (mention par Pontarlier). Taxée à 16 décimes pour Neuchâtel-en-bray selon le tarif du 9 avr. 1810 pour plus de 10g, la fausse direction est sanctionnée par le déboursé: la taxe est portée à 20 décimes (tarif du 30 mai. 1808 pour Pontarlier). A Neuchâtel, la taxe due est portée à 36 kreutzer soit le transit français + taxe intérieure depuis Pontarlier, en tenant compte du rapport 1.5 entre les deux monnaies (20+10 et 4+2).

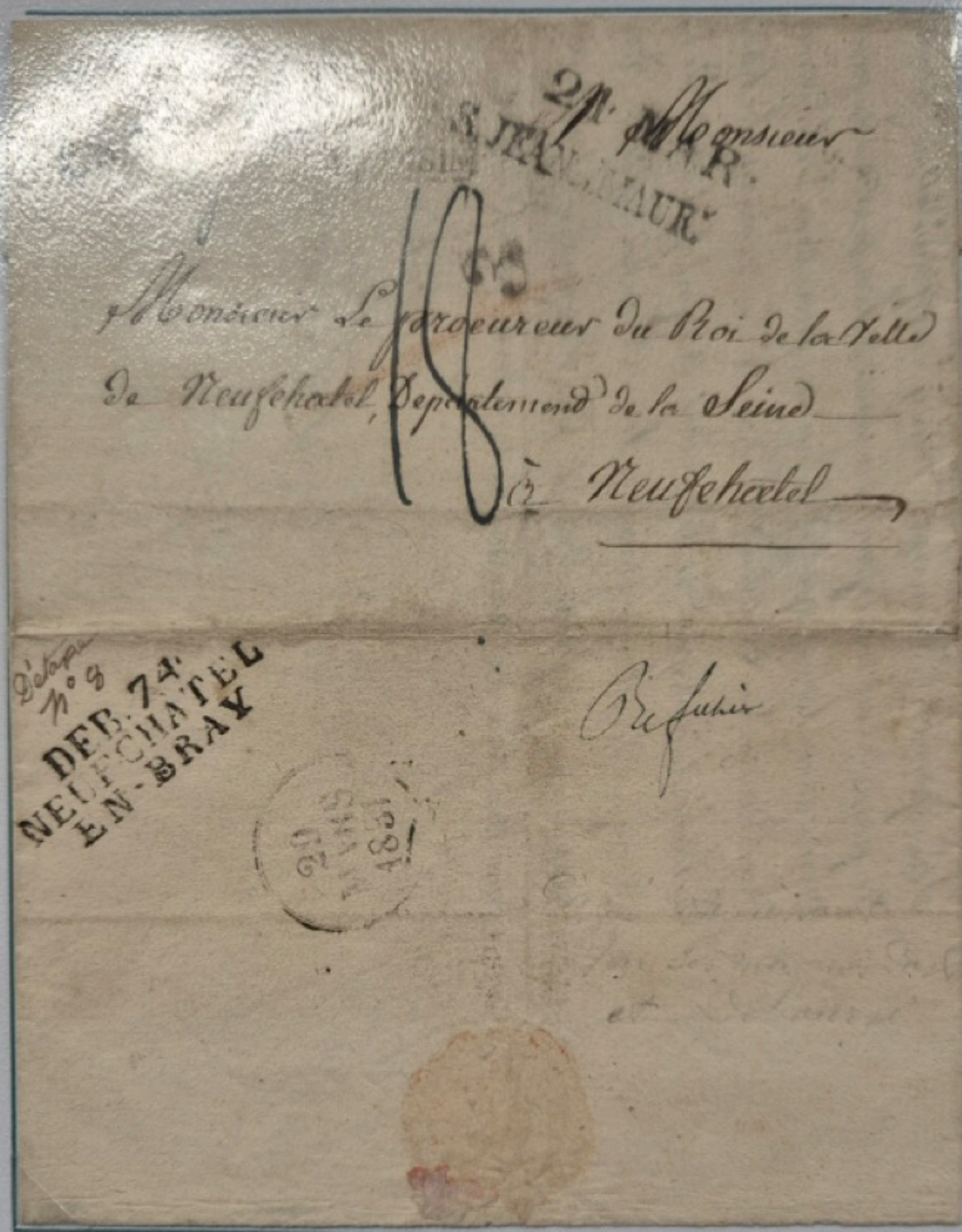


MARQUE au tampon de DEBOURSE (42x16mm). Lettre du 14 août 1820 de la ville d'Eu (cf photocopie ci-dessous: marque P.74.P .E U.) pour Neufchâteau en port payé taxée à 8 décimes selon le tarif du 9 avr.1810. Arrivée à Neufchâtel, elle est renvoyée vers Neufchâteau, passe donc par Paris d'où la griffe rouge **PPPP**.





MARQUE AU TAMPON de DEBOURSE. Lettre du 31 mars 1822 de Rouen pour Pierrepont par le Neufchâtel (mauvaise direction) taxée à 3 décimes selon le tarif du 9 avril 1810. Adresse rectifiée et mention manuscrite « bonne pour EU ».



MARQUE au tampon de DEBOURSE 42x4x14 mm (1822-1832). Lettre du 19 Mars 1831 de ST MARTIN sur la Chambre (Savoie) avec marque d'entrée terrestre par le pont de Beauvoisin (Isère) + marque sarde de St Jean de Maurienne du 24 Mars. Taxe de 18 décimes pour triple port (12g). Tarif du 1er janv. 1828, et dateur A du 29 Mars 1831 + CS.1R Correspondance Sarde 1° rayon + taxe 3 apposée en Italie (ou 3° échelon?).

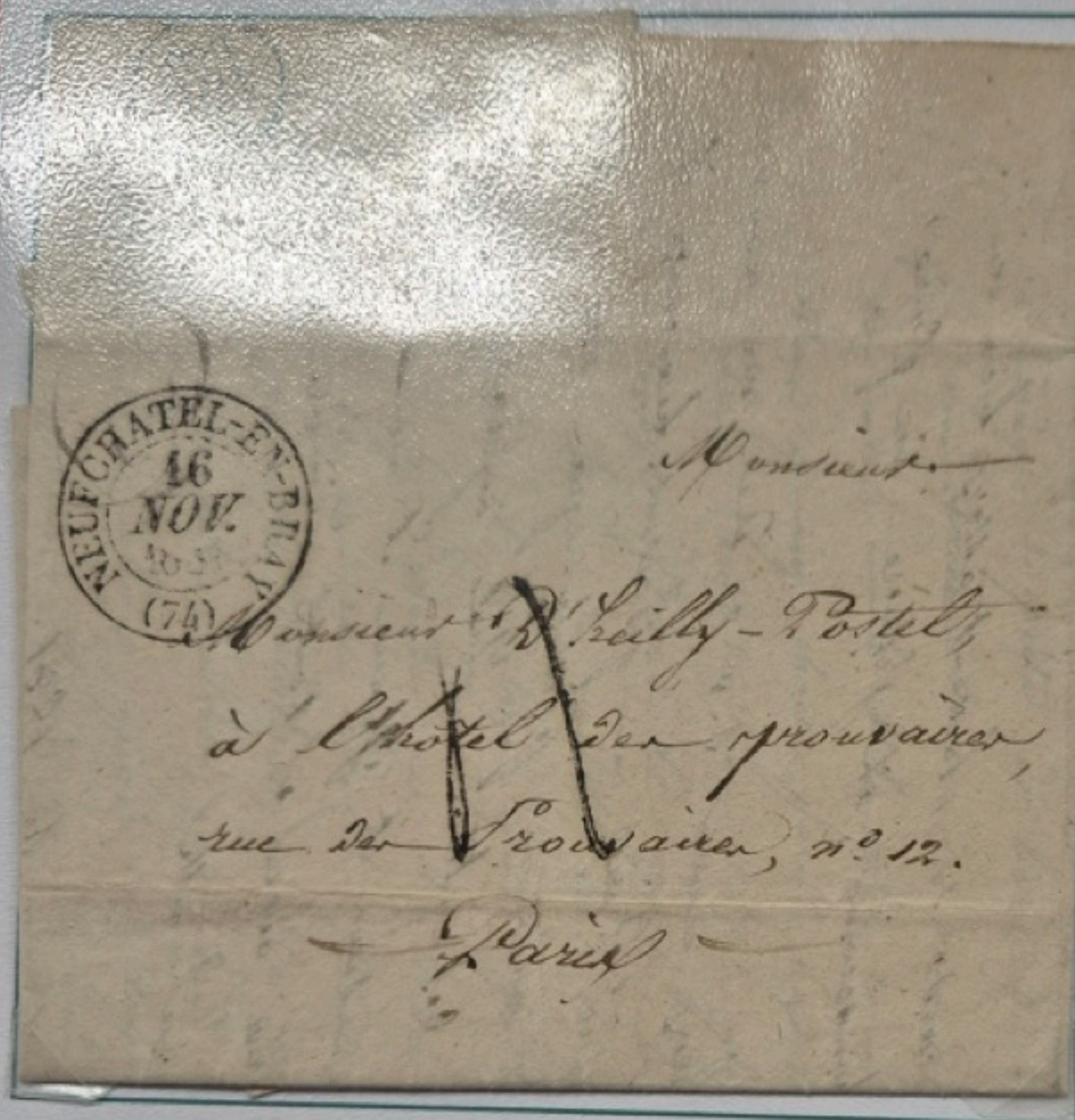


II. LES TIMBRES A DATE DE 1831 A 1893

II.1. LES TIMBRES A DATE TYPE 13:

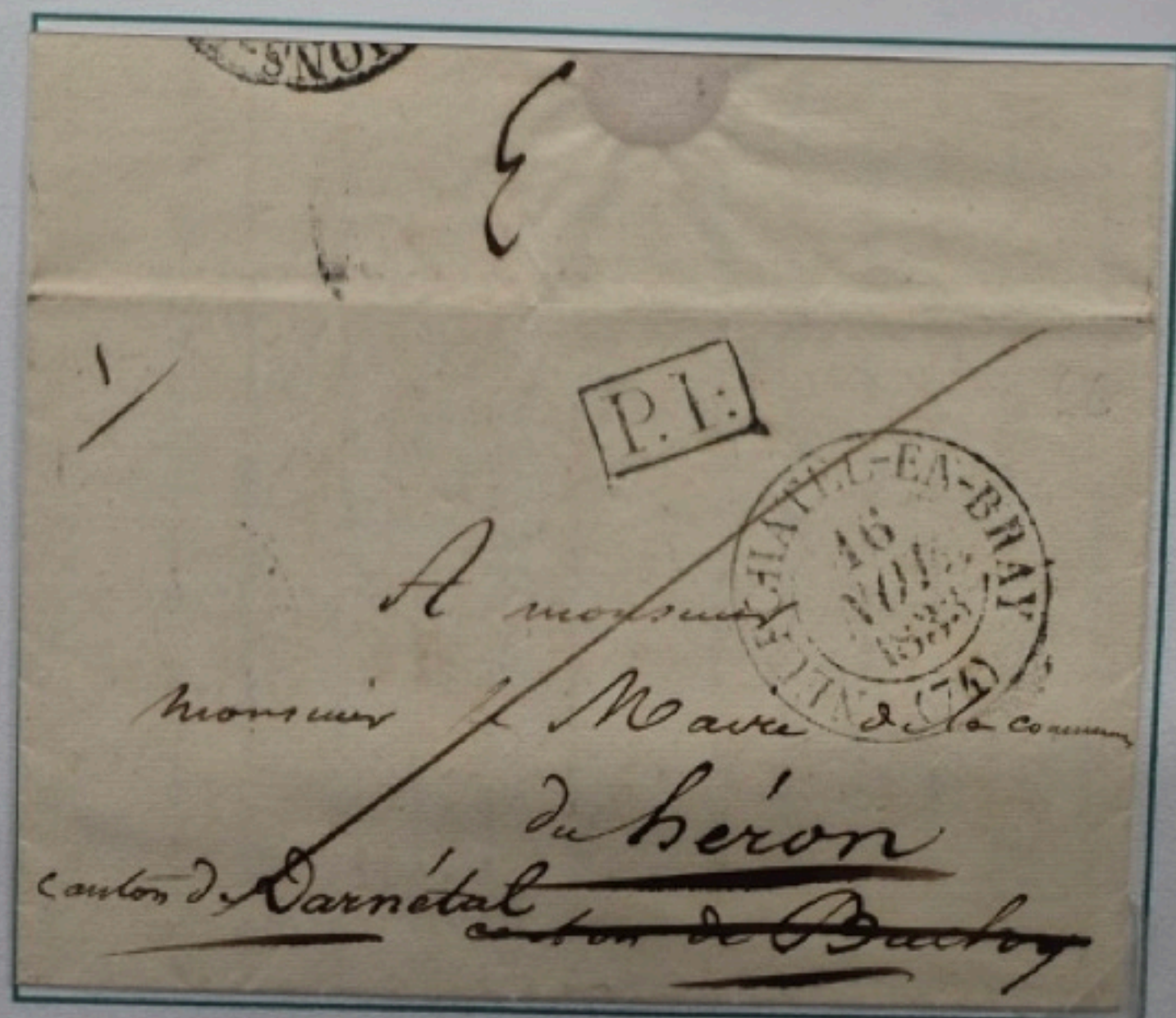
II.1.1.1.E TYPE 13A (74) 8 mm:1831-1845

Lettre simple port pour
PARIS du 16 Nov. 1831.
Selon le tarif du 1er Jan.
1828, la taxe standard, de 4
décimes, est apposée au
tampon humide (T.T.F.M.).
Au verso le bloc dateur bleu
de type a de Paris.



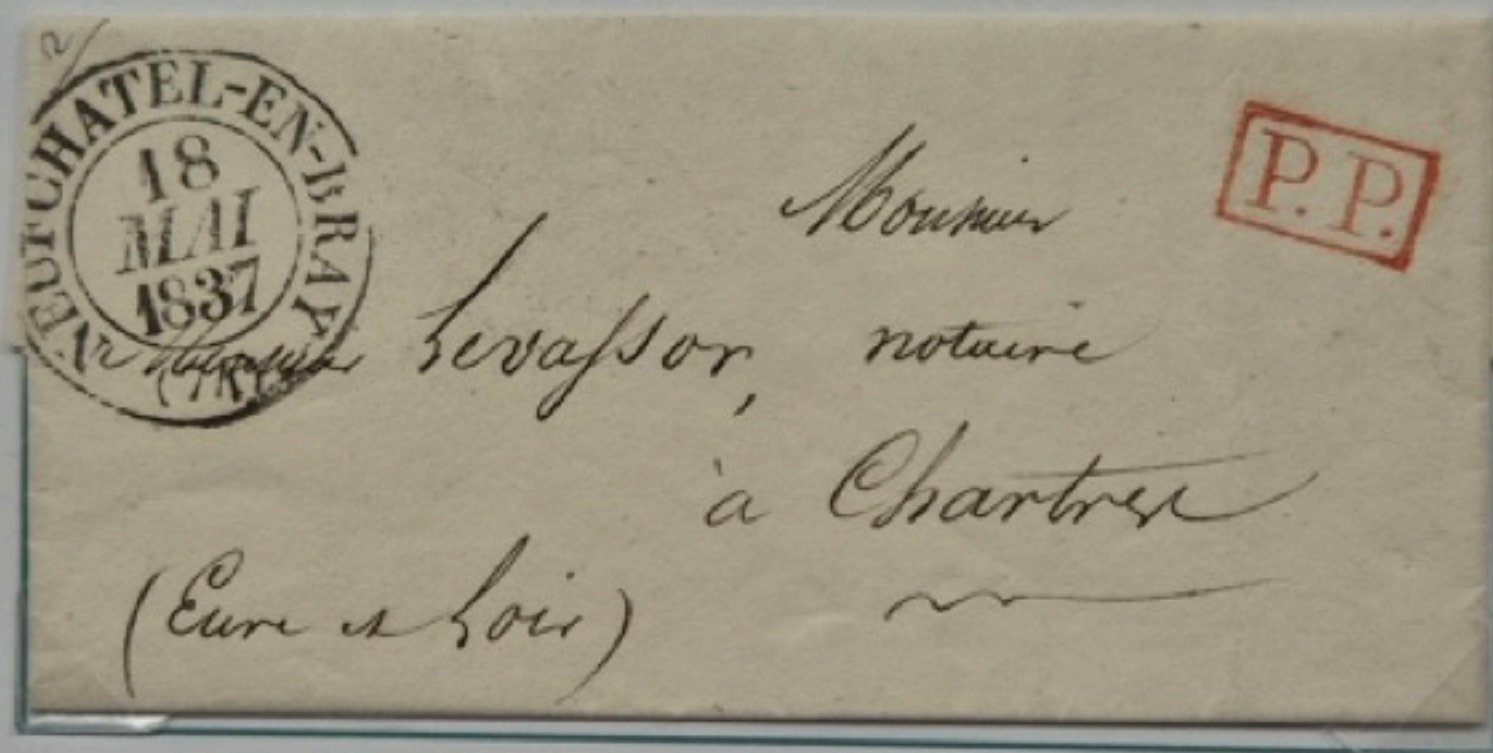
Lettre du 16 Nov. 1833 pour le
Héron + griffe P.P. noir. Tarif
du 1 jan. 1828.

Au verso la taxe manuscrite de
3 décimes et le TAD de Lions
la foret

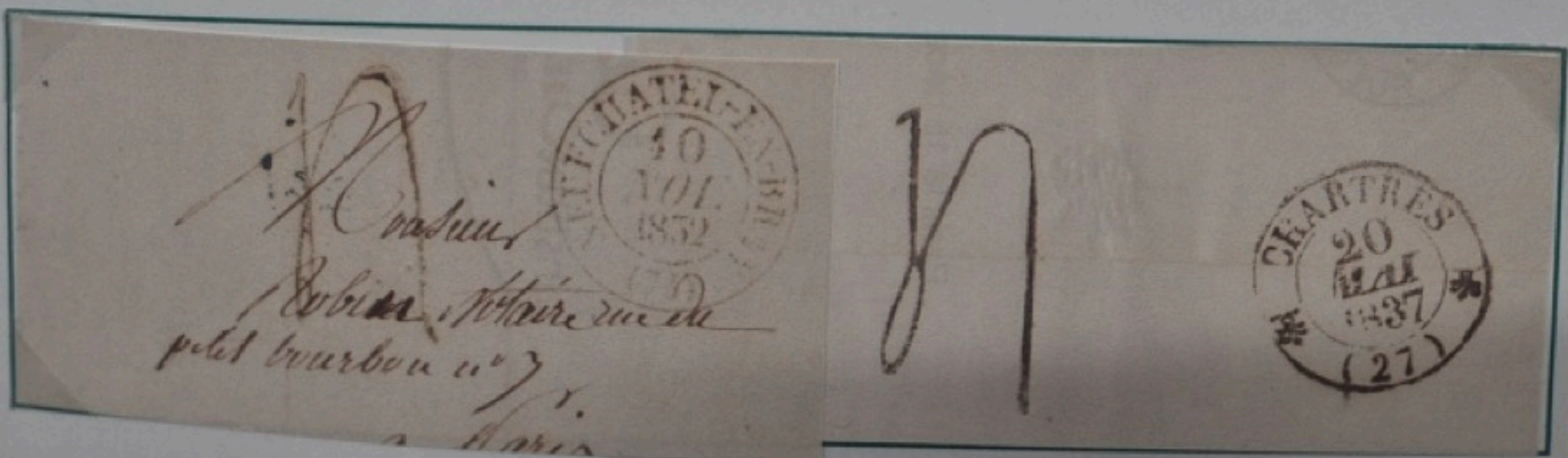




Lettre pour AUMALE du 7 Fév. 1835 affranchie par une taxe manuscrite de 2 décimes selon le tarif du 1 Janv. 1828.



Lettre pour Chartres du 18 mai 1837, adressée en **port payé** et affranchie à 4 décimes pour une distance de 81 à 150 km. La taxe utilisée n'est pas la taxe 4 standard (prévue pour Paris) mais une taxe manuscrite. Tarif de janv. 1828. (Ci-dessous à gauche la taxe standard, à droite la taxe manuscrite-copies).





Lettre pour PARIS
du 10 Avr. 1835 +
griffe **P.P.** rouge.

Au dos, taxe à la
plume de 8 décimes
(double port)

+timbre d'arrivée
bleu de type a du
11 Avril.

Tarif du 1 Jan.
1828.



Lettre pour Haussez du 18 juin 1837 + décime rural + taxe manuscrite de 5 décimes (double port).



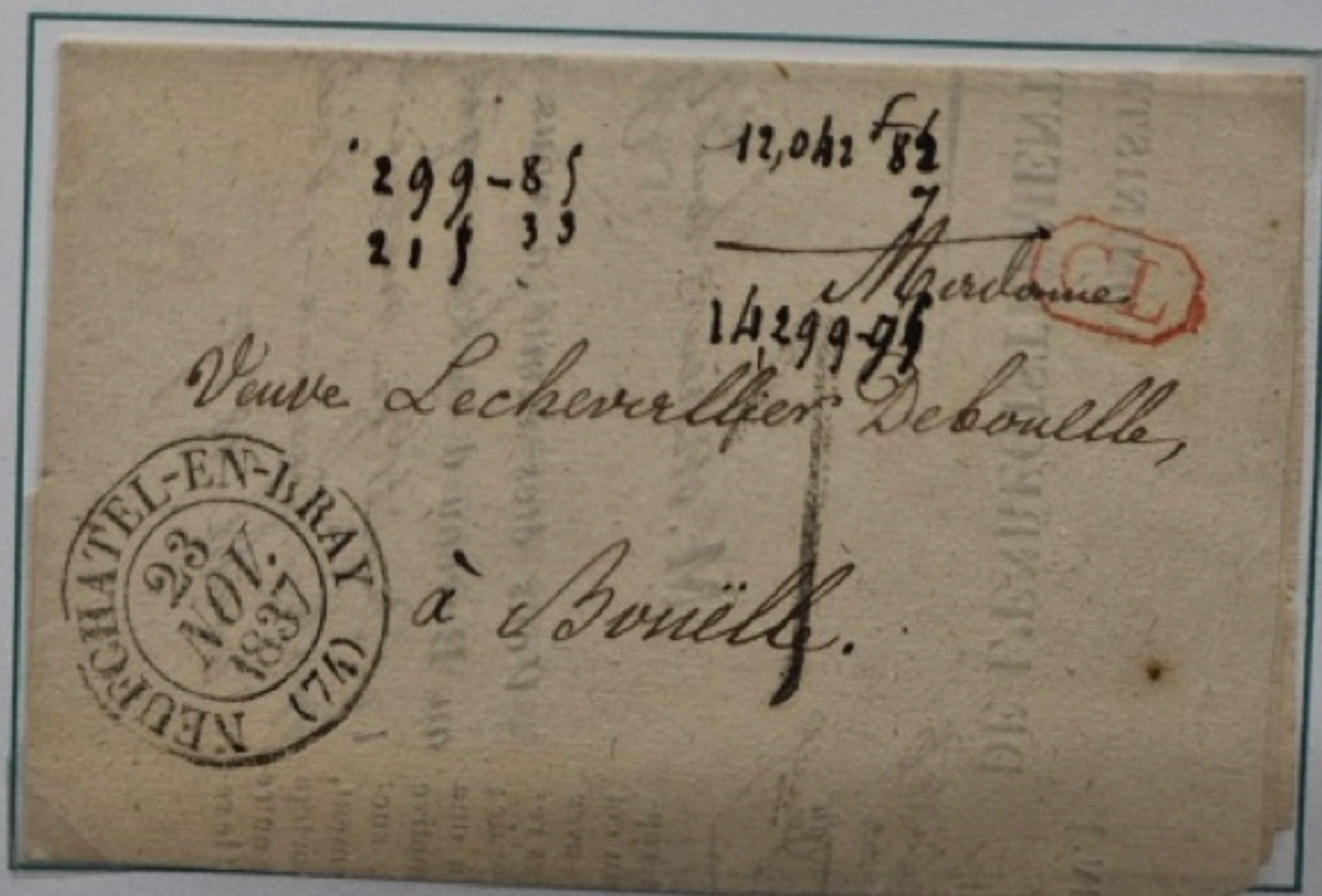
Lettre du 18 oct. 1837

AMBIENS



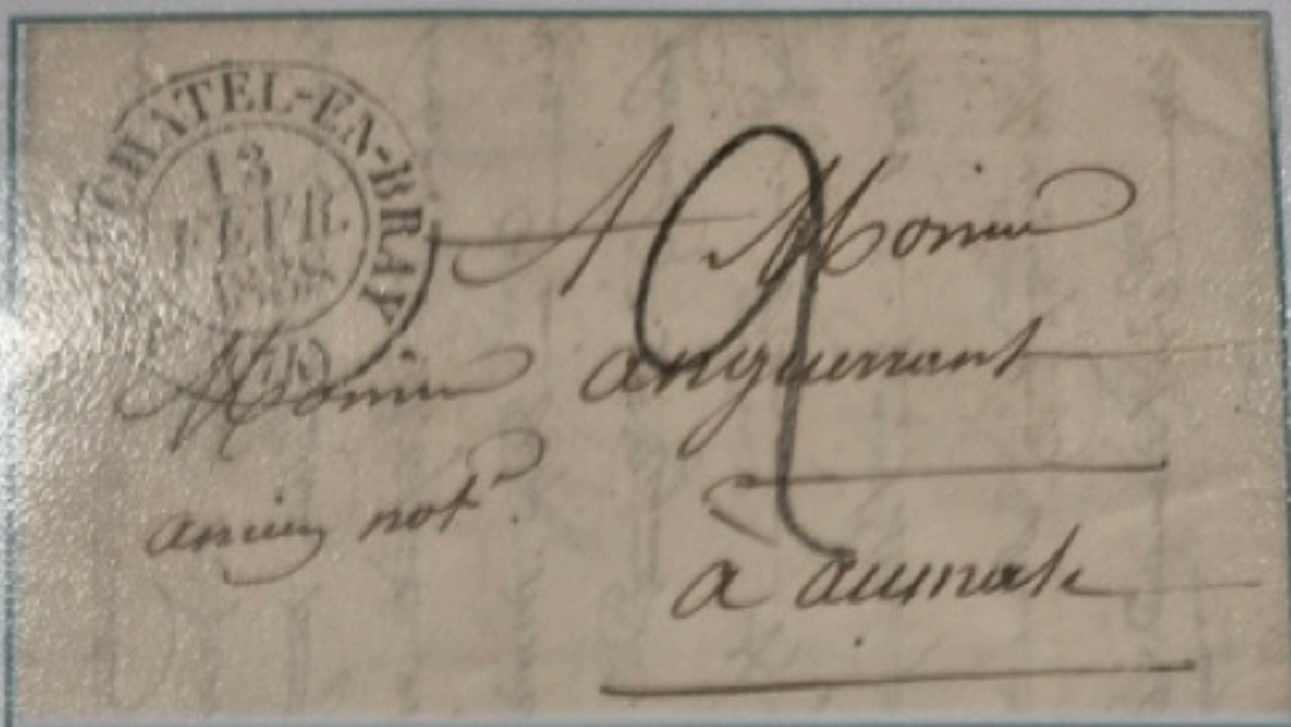
Lettre du 23 oct. 1837 de Critot (lettre timbre « F rouge ») pour St Saire + 1 **décime rural rouge** + 1 décime à la plume pour le port local, et cursive de FRENEAUX de type 1 (bureau d'attache de ROUEN gratté?) Tarif du 1 janv. 1828.

Lettre pour BOUELLE du 23 nov. 1837 + griffe rouge « CL » (correspondance locale) + TTFM locale 1 décime de type a. Tarif du 1 janv. 1828.

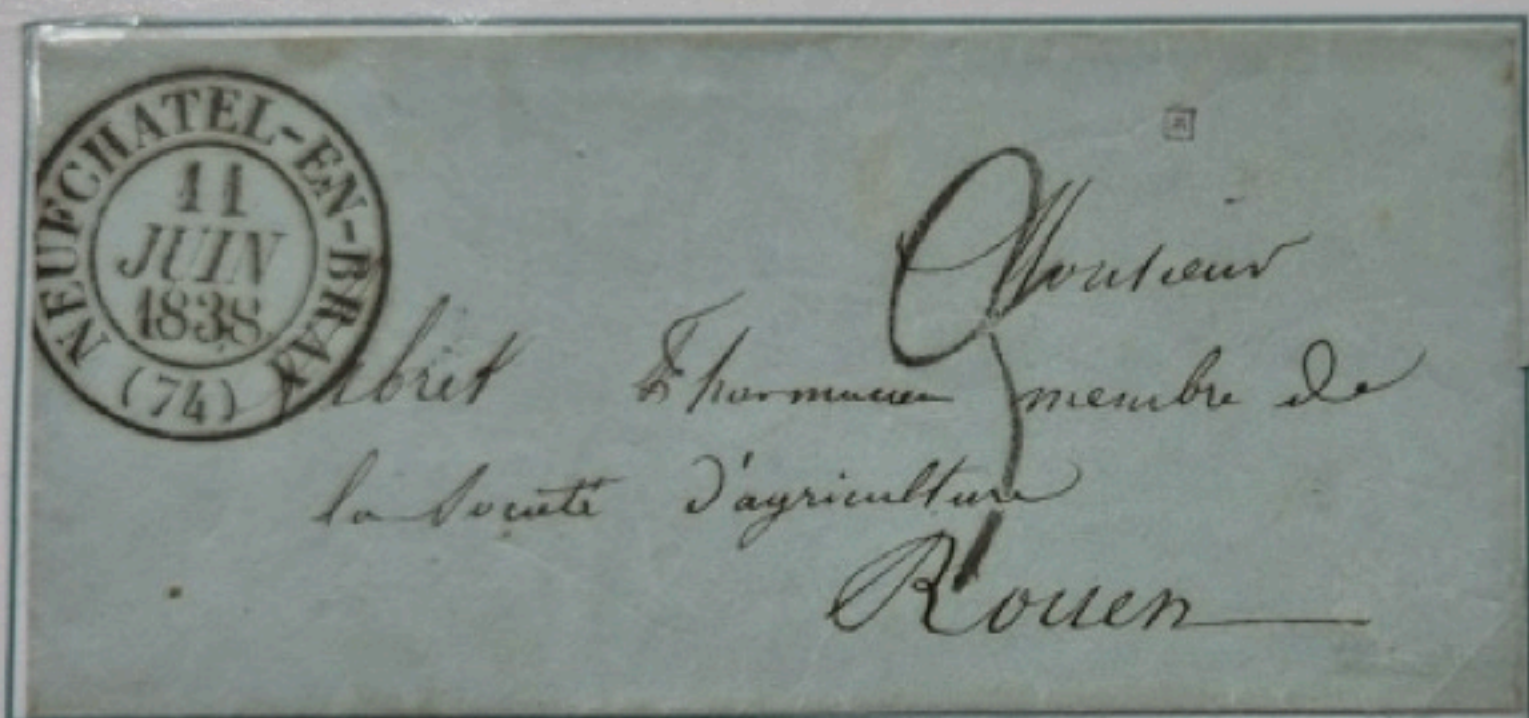




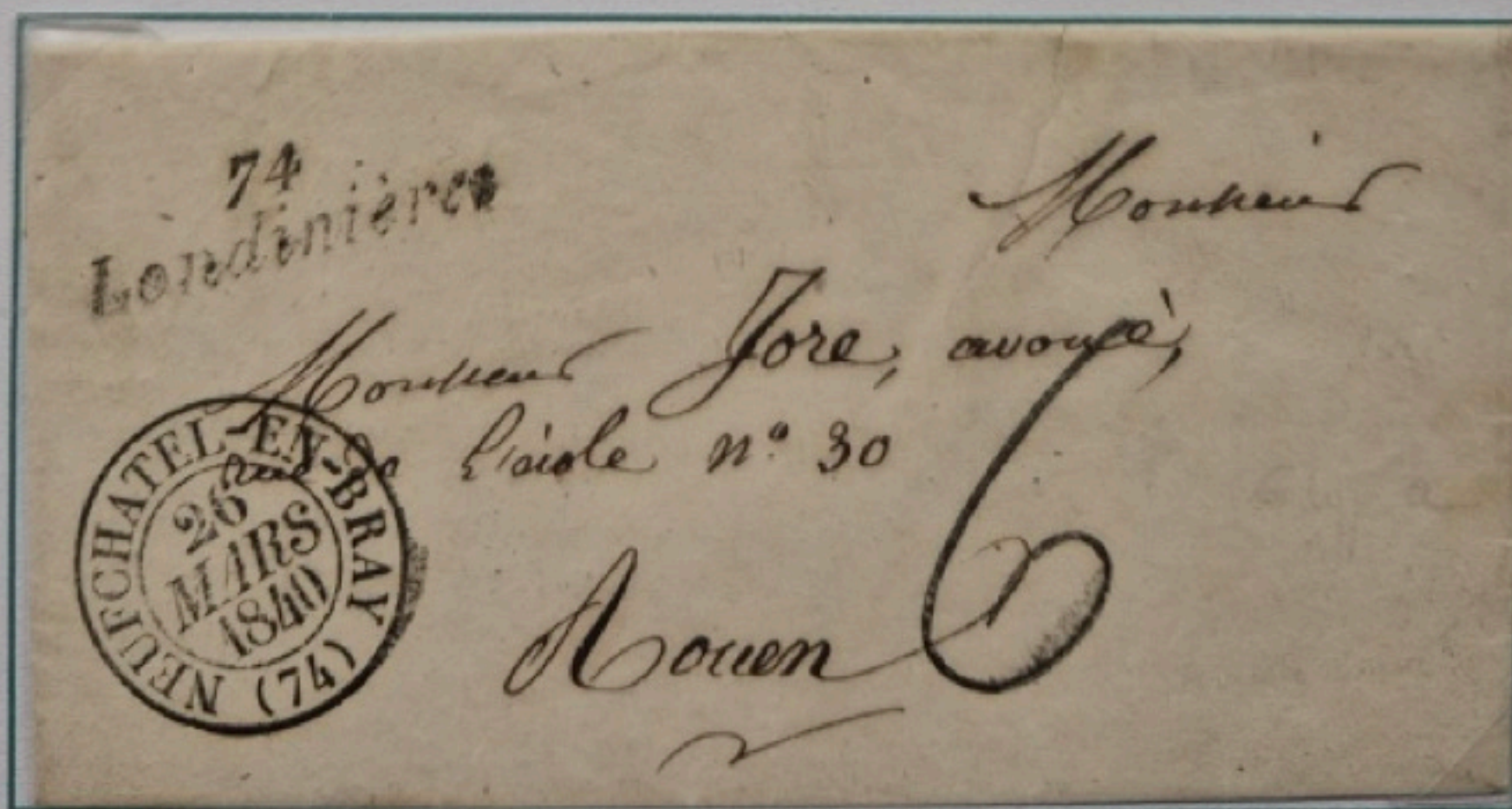
Lettre du 13 Fév. 1838
pour Amboise + TTFM
locale de 3 décimes
Tarif du 1 janv. 1828.



II.1.2. LE TYPE B (9mm) : 1838-1845



Lettre pour Rouen du 11
juin 1838 + TTFM locale
3 décimes type a. Tarif
du 1 janv. 1828.



Lettre double port de Londinières- d'où la cursive-pour Rouen en date du 26 mars 1840,
+ TTFM de 6 décimes de type a (boucle de 8 mm). Tarif du 1 Jan. 1828.

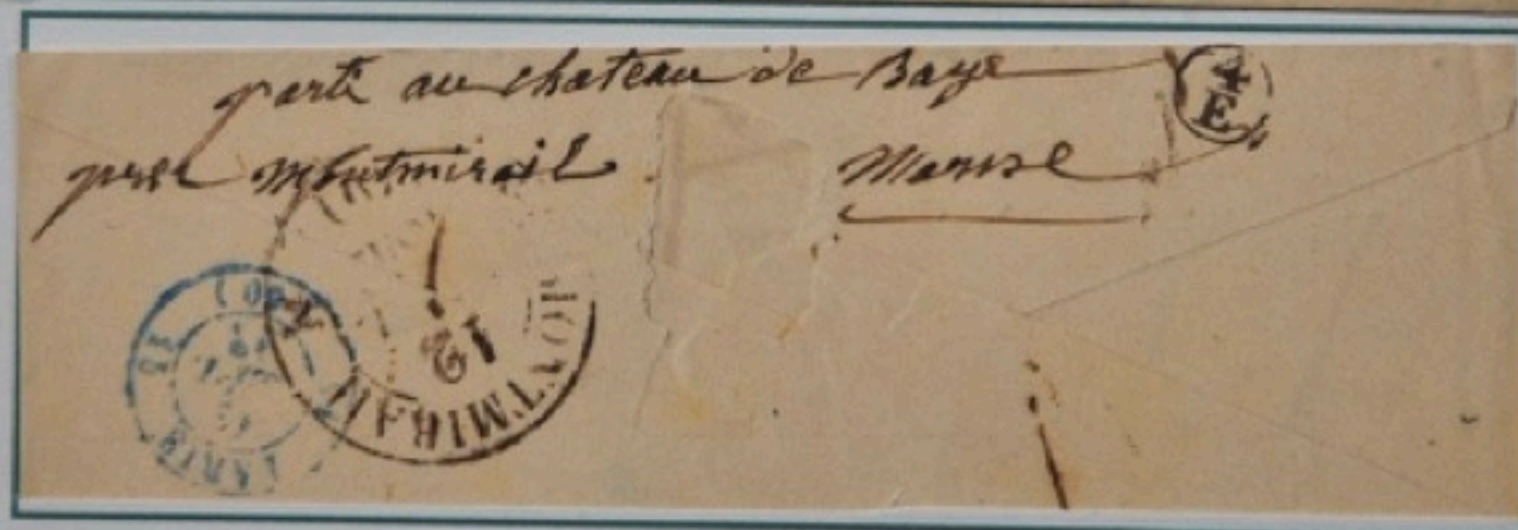


Lettre pour Paris du 10 sept. 1842

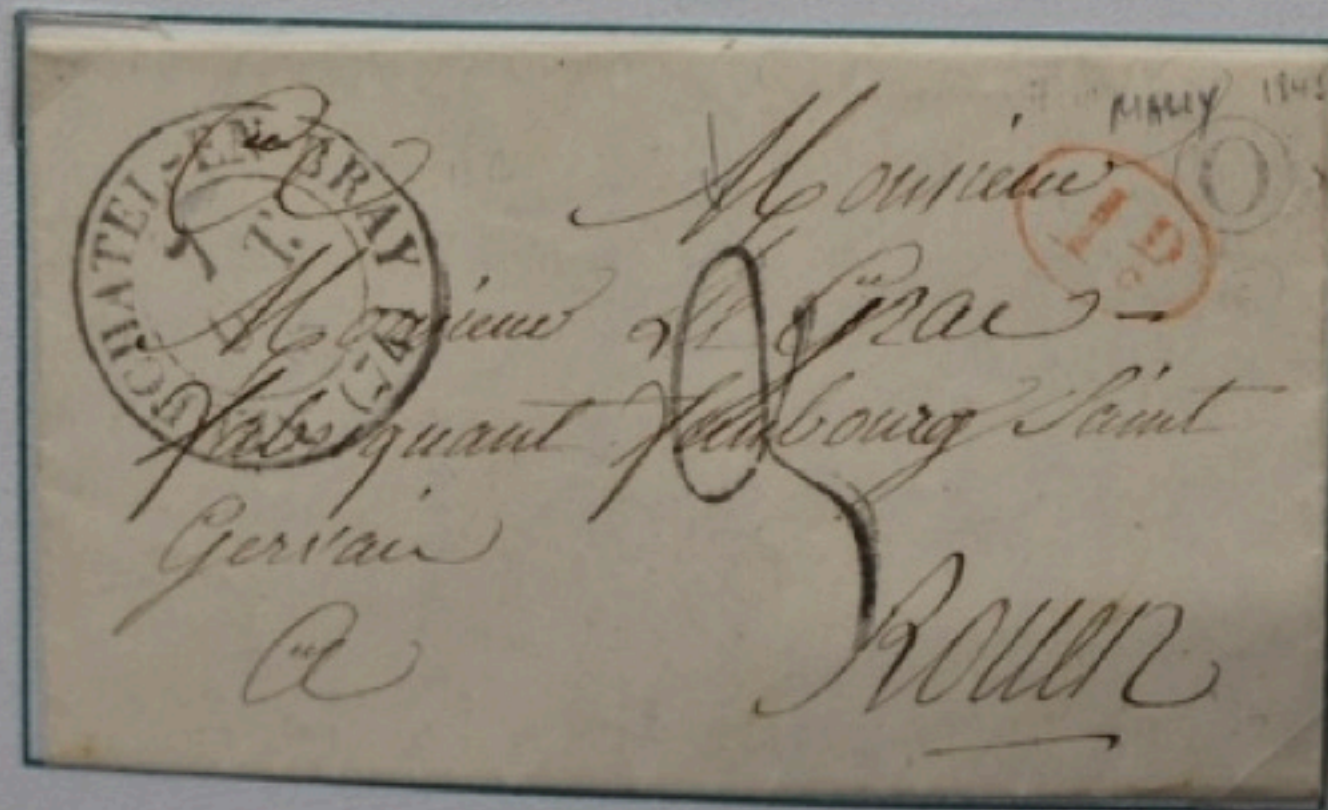
avec timbre de 4 décimes

et TAD bleu Paris

Le destinataire étant parti à Montmirail, la taxe est portée à 5 décimes (cf copie du verso avec timbre facteur et TAD bleu Paris)



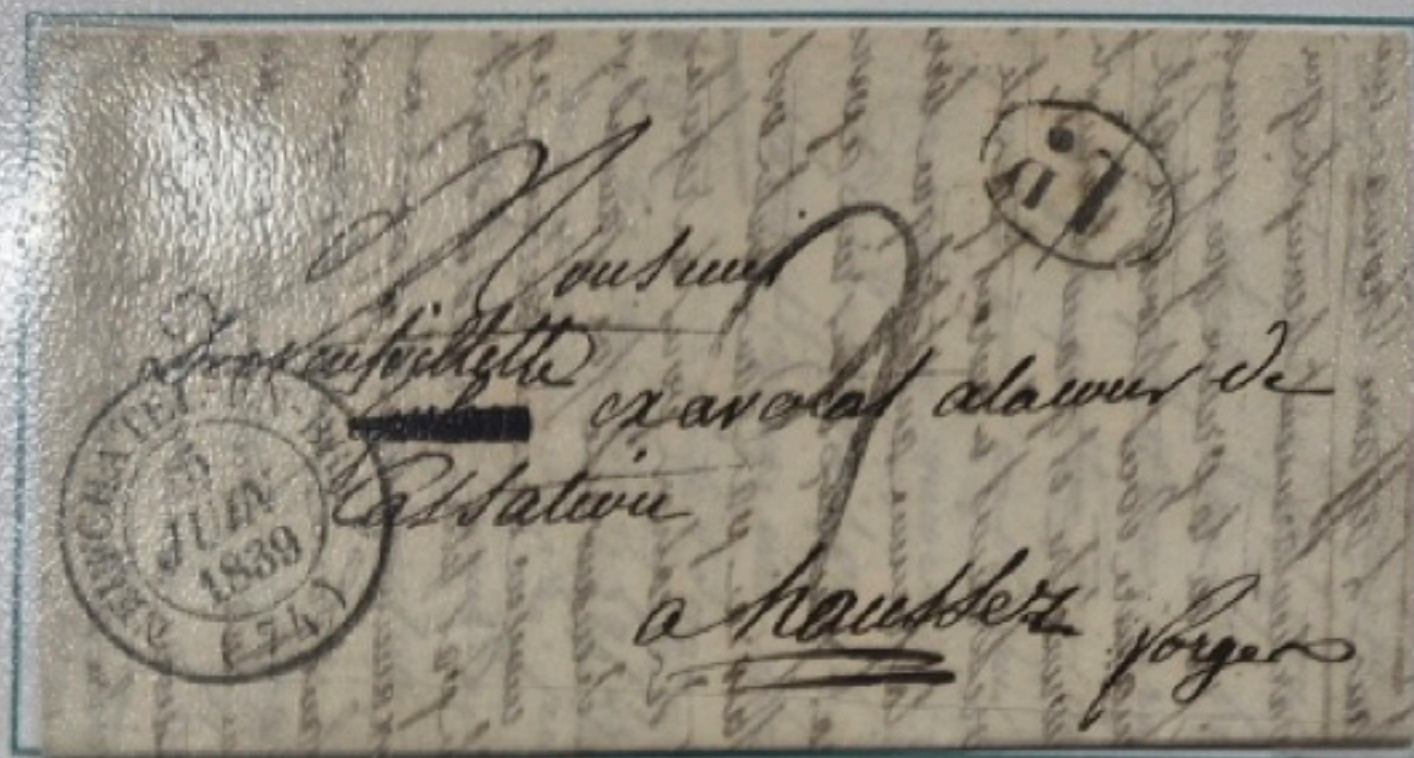
Lettre pour Paris du 10 sept. 1842, taxe standard de 4 décimes appliquée selon le tarif de 1828. Le destinataire étant parti à Montmirail, la taxe est portée à 5 décimes (cf copie du verso avec timbre facteur et TAD bleu Paris)



Lettre de Massy du 7 Oct. 1845 pour ROUEN d'où la lettre-timbre « O » et le décime rural rouge + TTFM locale de 3 décimes type c (Tarif de janv. 1828).



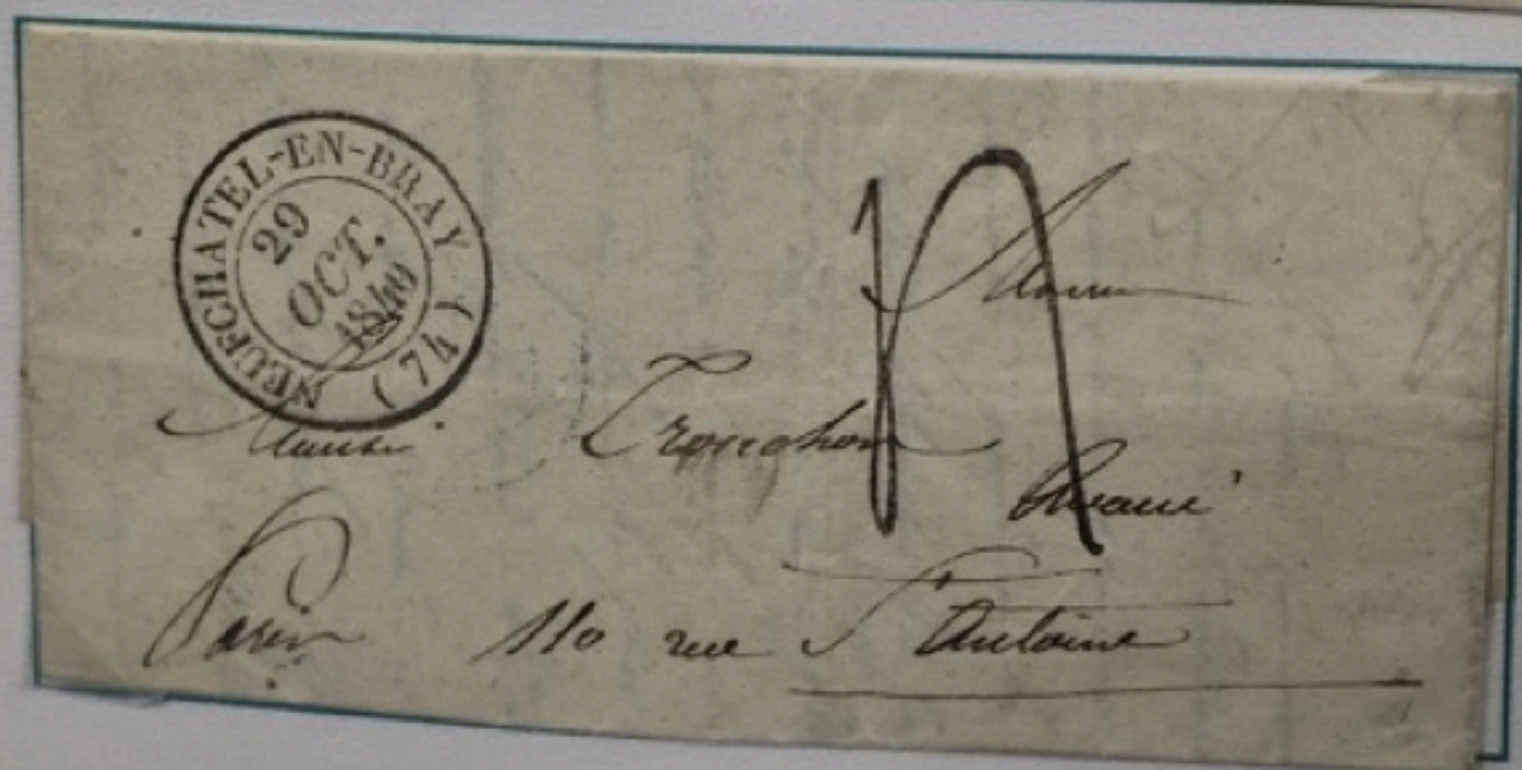
II.2.LE TIMBRE A DATE DE TYPE 14 : 1838-1852.



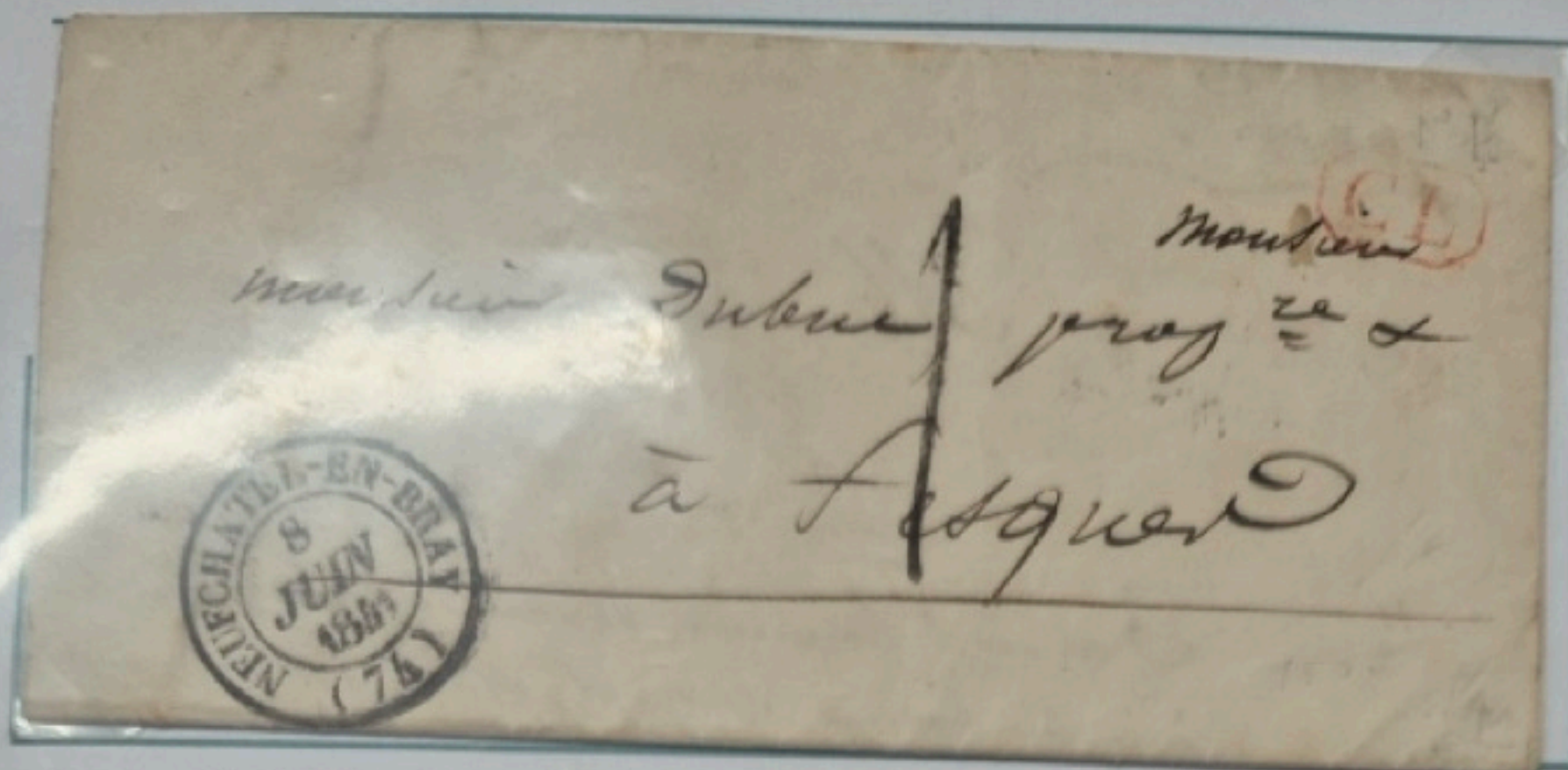
Lettre du 3 juil.1839 pour Vannes + TTFM de 7 décimes de **type a.** . Tarif du 1 Jan. 1828.



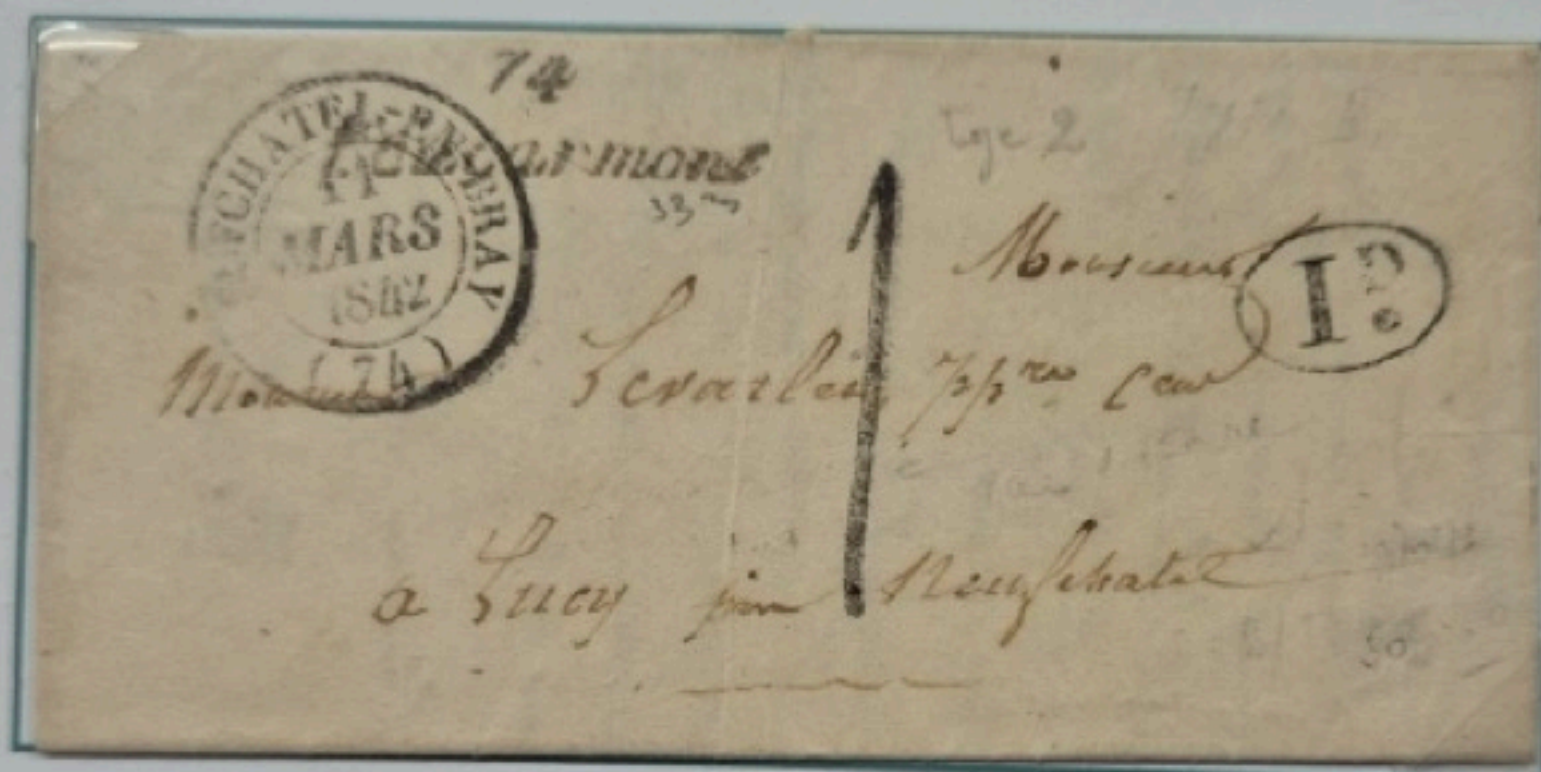
Lettre du 7 Oct 1839 pour Rouen,
+TTFM de 3 décimes de **type b.**
Tarif du 1er janv.1828.



Lettre pour Paris du 20
Oct.1840 + TTFM **standard**
de 4 décimes. Tarif de
janv.1828).



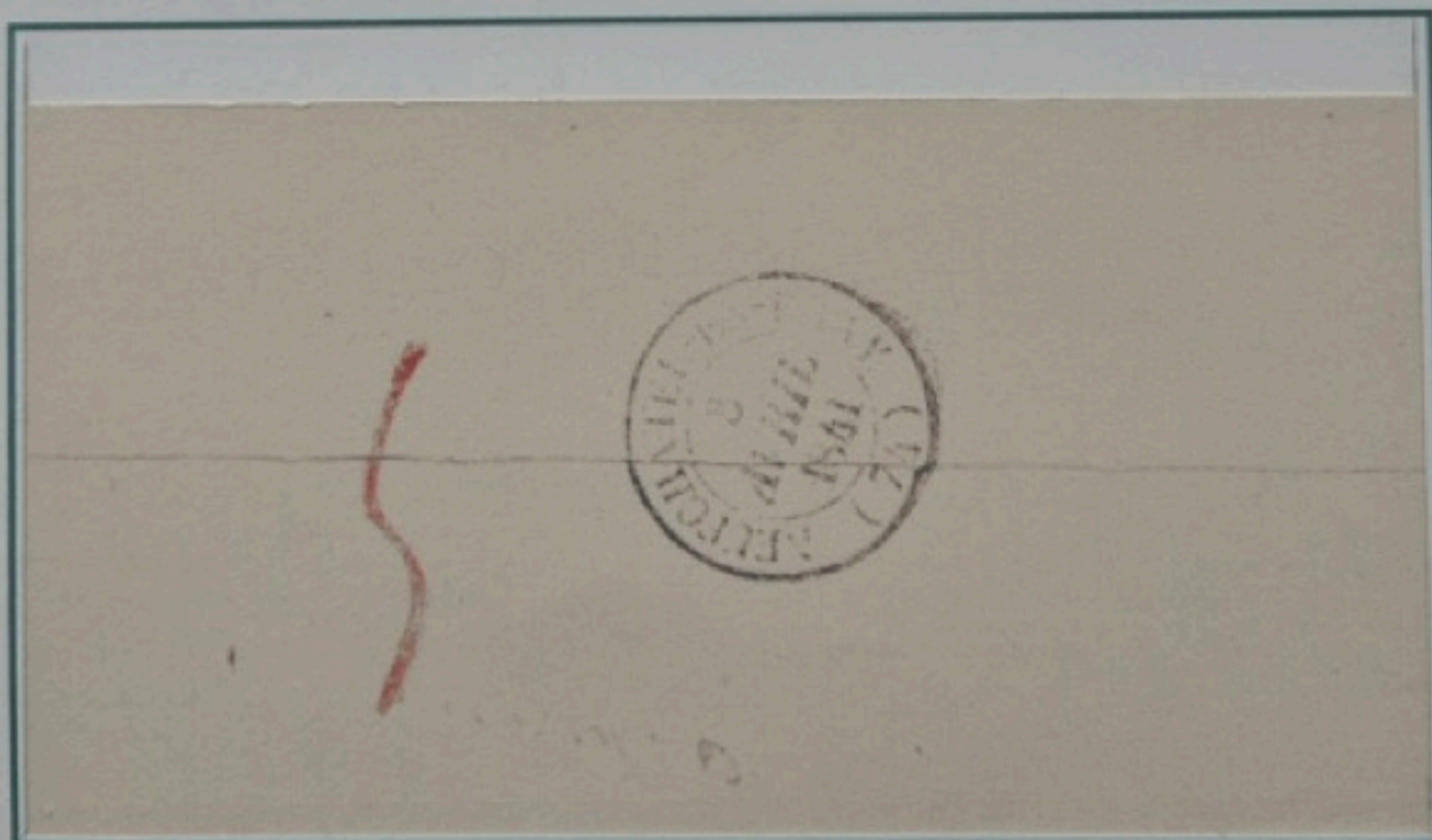
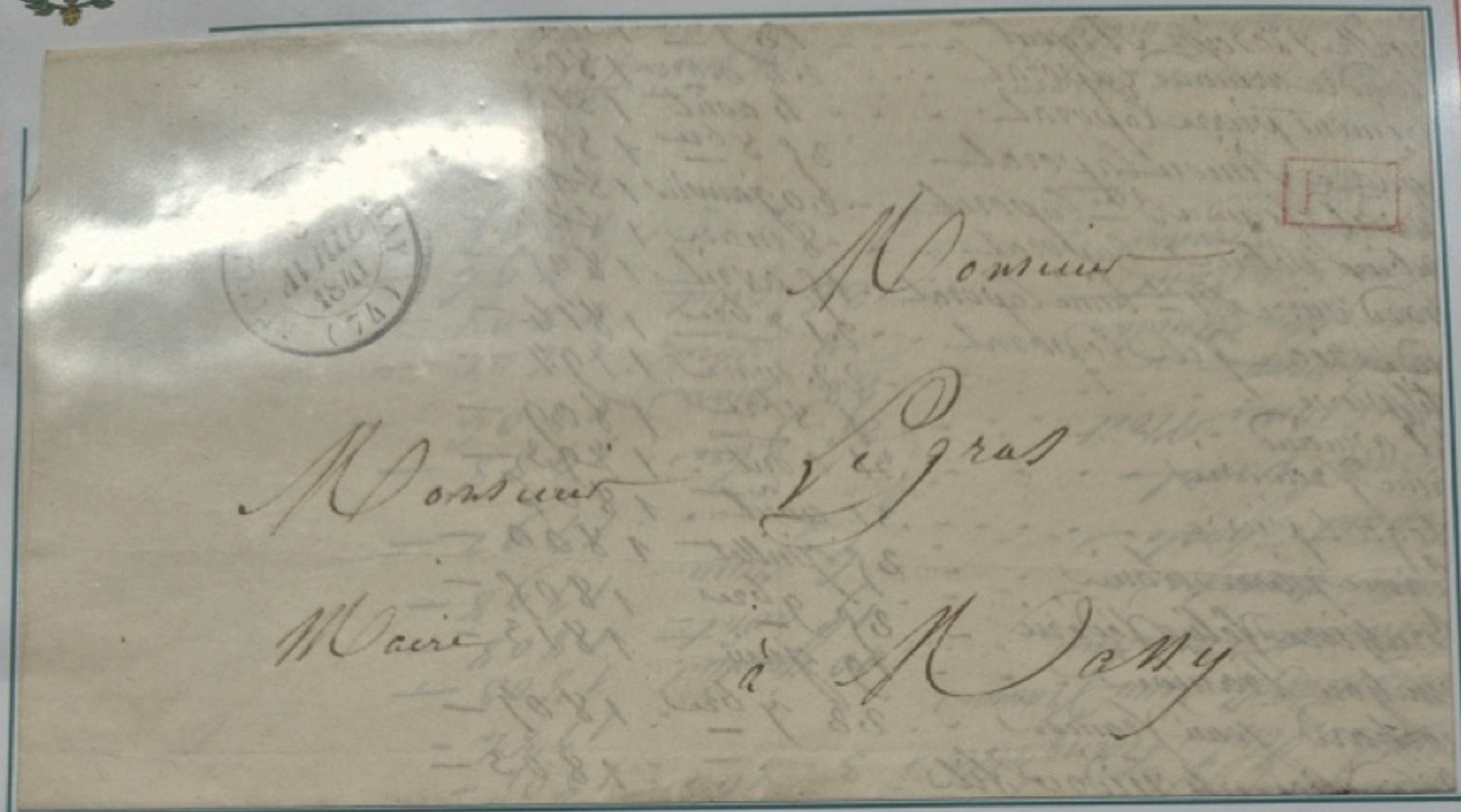
Lettre pour Fesques du 8 Juin 1841, +TTFM de 1 décime de **type b**, et griffe **C.L.**. Tarif de Janv 1828.



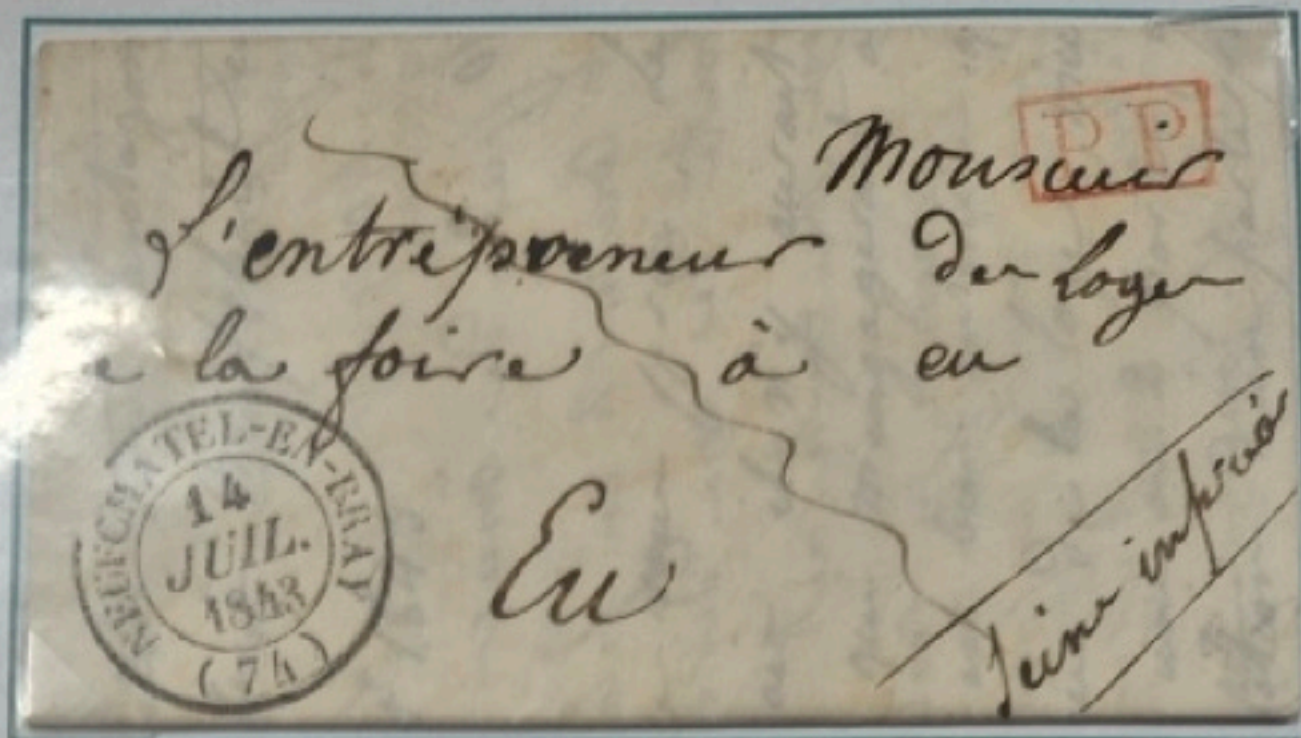
Lettre pour Lucy du 11 mars 1842 + cursive de **Foucarmont**, utilisée du 15 février 1830 au 16 Mars 1843), +T.T.F.M. de 1 décime de **type b**, + décime rural. Tarif de Janv. 1828.



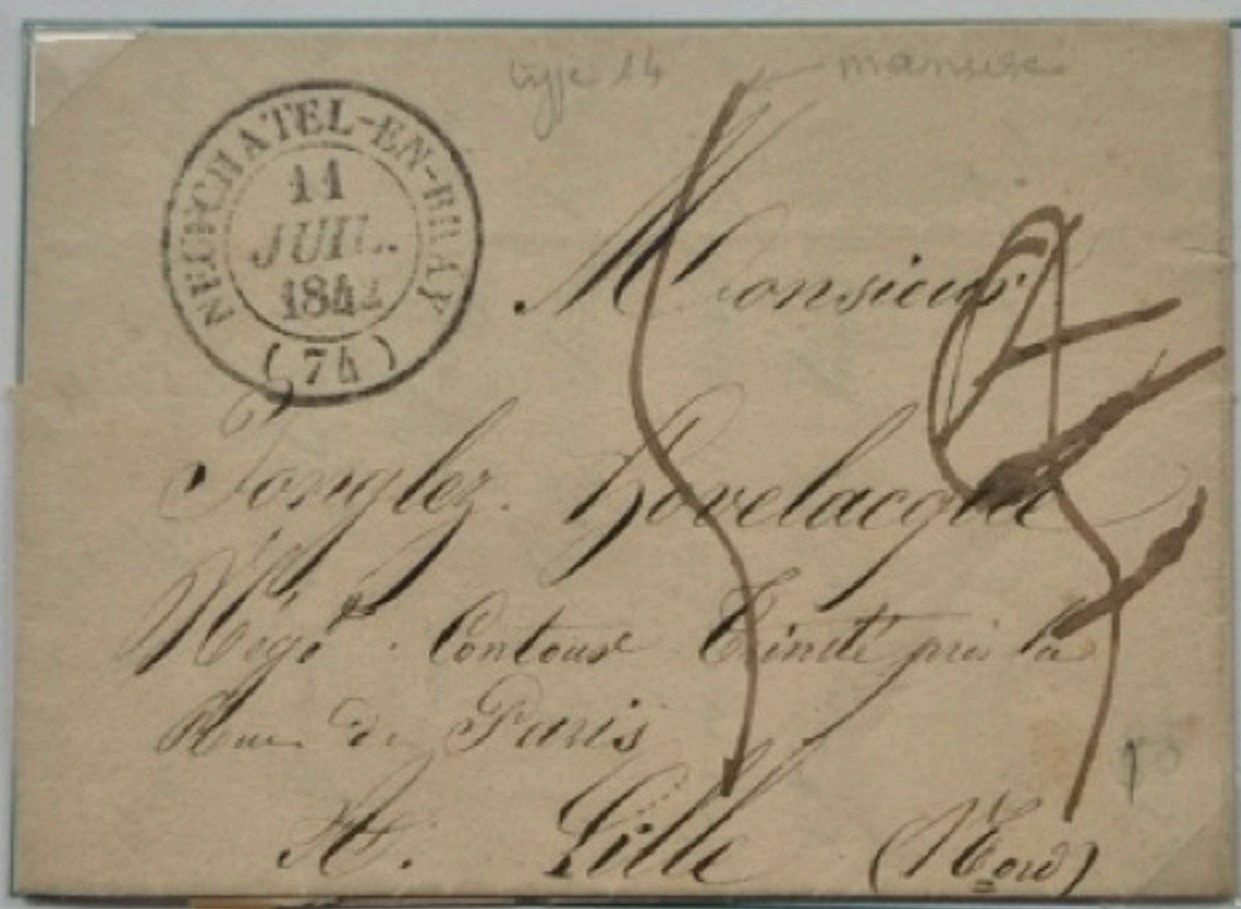
Lettre pour Baune du 14 Mars 1843 + TTFM de 7 décimes de **type b**, pour une distance comprise entre 300 et 400 km. Tarif de Janv.1828.



Lettre du 3 avril 1841 de Neuchâtel pour Massy + Timbre PP. rouge. Cette correspondance est affranchie à 5 décimes, apposée au verso à l'encre rouge, non par une marque manuscrite mais par une TTFM locale de type b (hauteur 32 mm au lieu de 37). L'envoi, qui contient les listes des gardes nationaux, relève du 5ème échelon (poids de 40 à 50g) selon le tarif du 1 avril 1830.



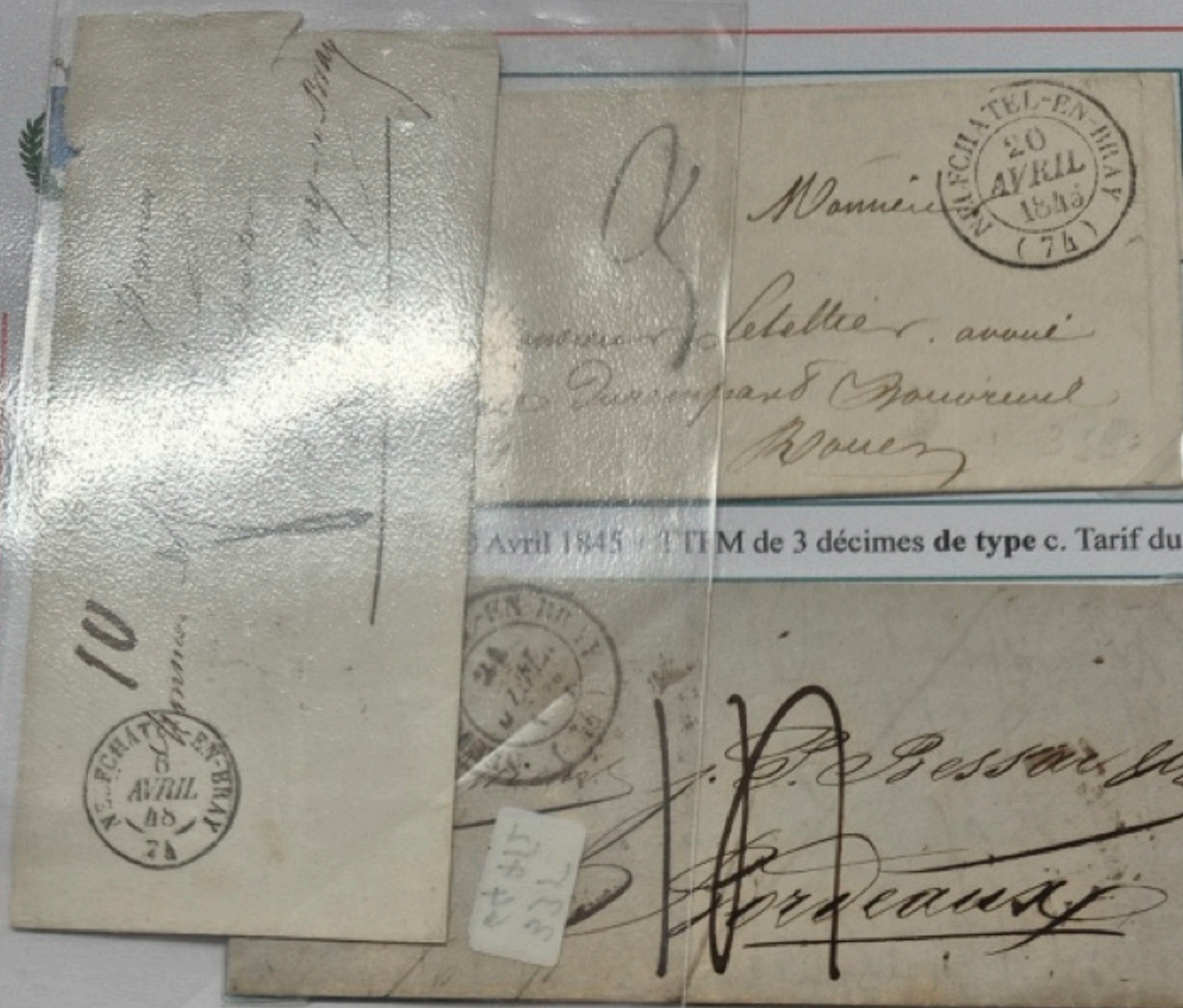
Lettre pour Eu du 14 Juil 1843 , + griffe **P.P.**(au dos TTFM locale de 2 décimes- **type c**). Tarif de janv.1828.



Lettre du 11 juil.1842 pour Lille + Taxe de 3 décimes manuscrite rayée pour une taxe de 5.Tarif du 1 Jan. 1828.



Lettre pour Gournay du 18 Avril 1845, la date du 19 avec le TAD 13B est annulée à la plume, ce que le TAD type 14 « légalise » + TTFM de 2 décimes de **type c** . Tarif de janv.1828.



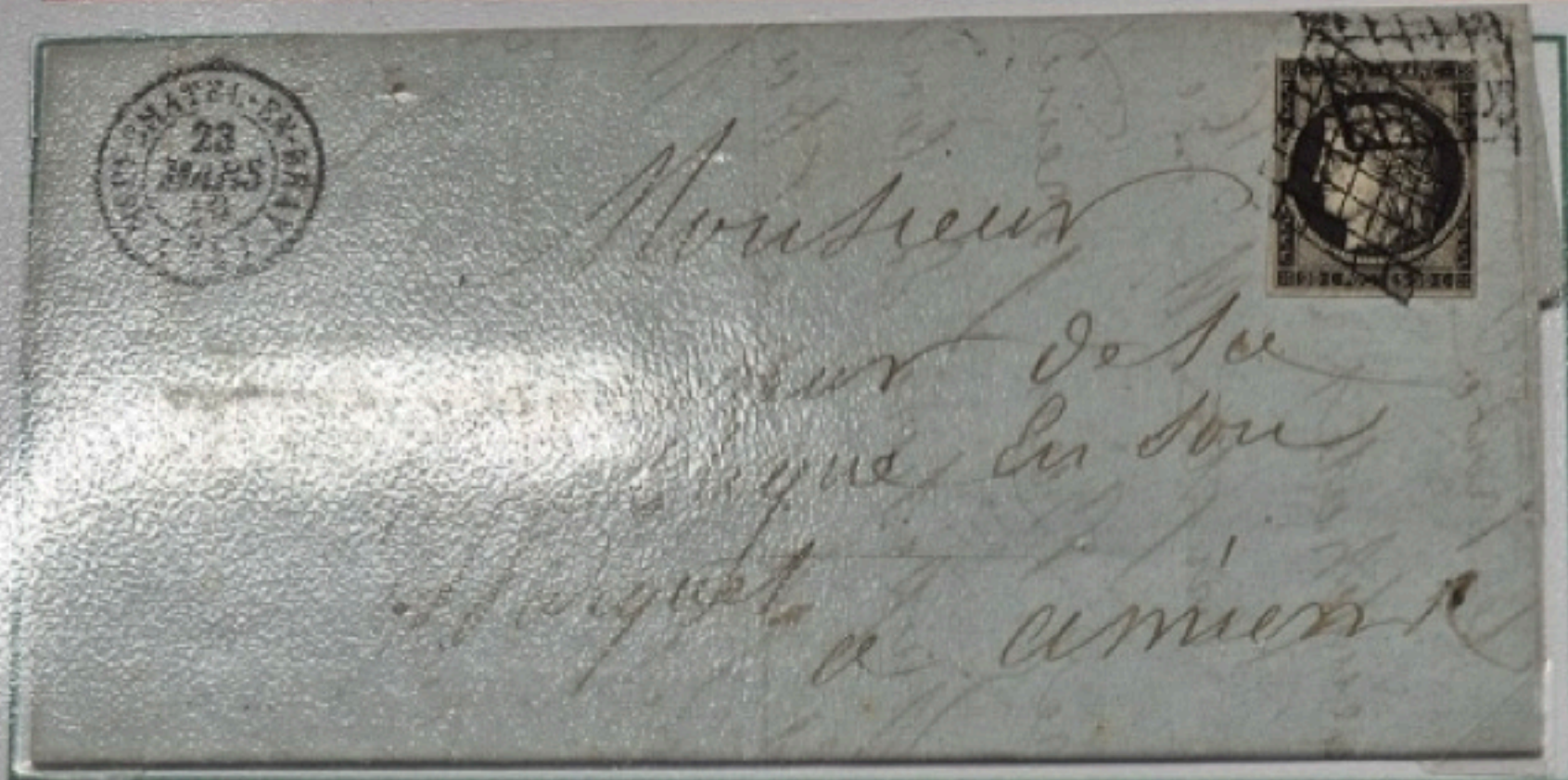
Lettre pour Bordeaux du 23juil. 1839 + Taxe manuscrite de 14 décimes. Tarif du 1 Janv.1828 pour une distance comprise entre 500 et 600 km et un poids de plus de 7,5g.

II.3. LE TIMBRE A DATE TYPE 15: 1845-1868

II.3.1. LE TYPE 15 : (74) espace de 8 mm entre les parenthèses:



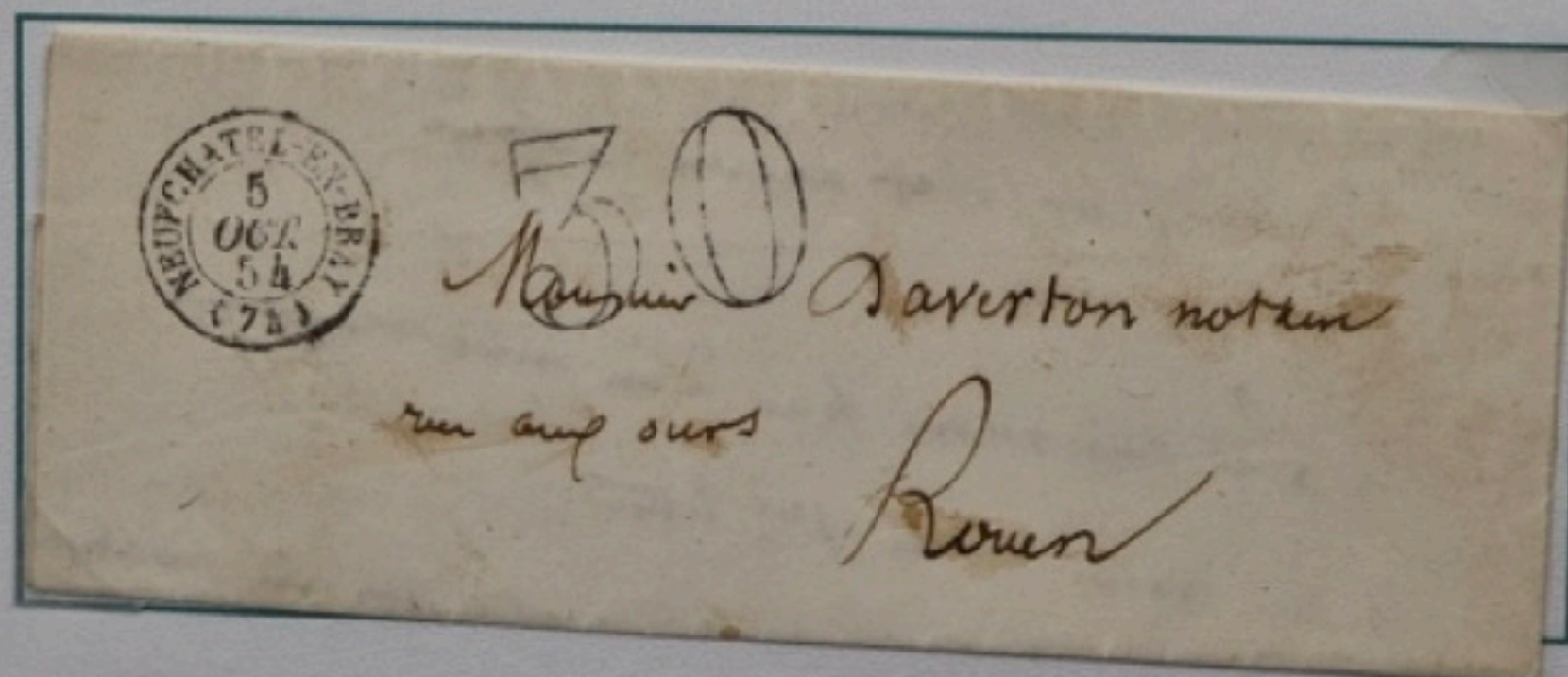
Lettre du 14 oct. 1846 pour Rouen + Timbre PP et mention manuscrite (tarif du 1 Janv. 1828). TTFM locale 3 décimes type c au verso au lieu d'une marque manuscrite.



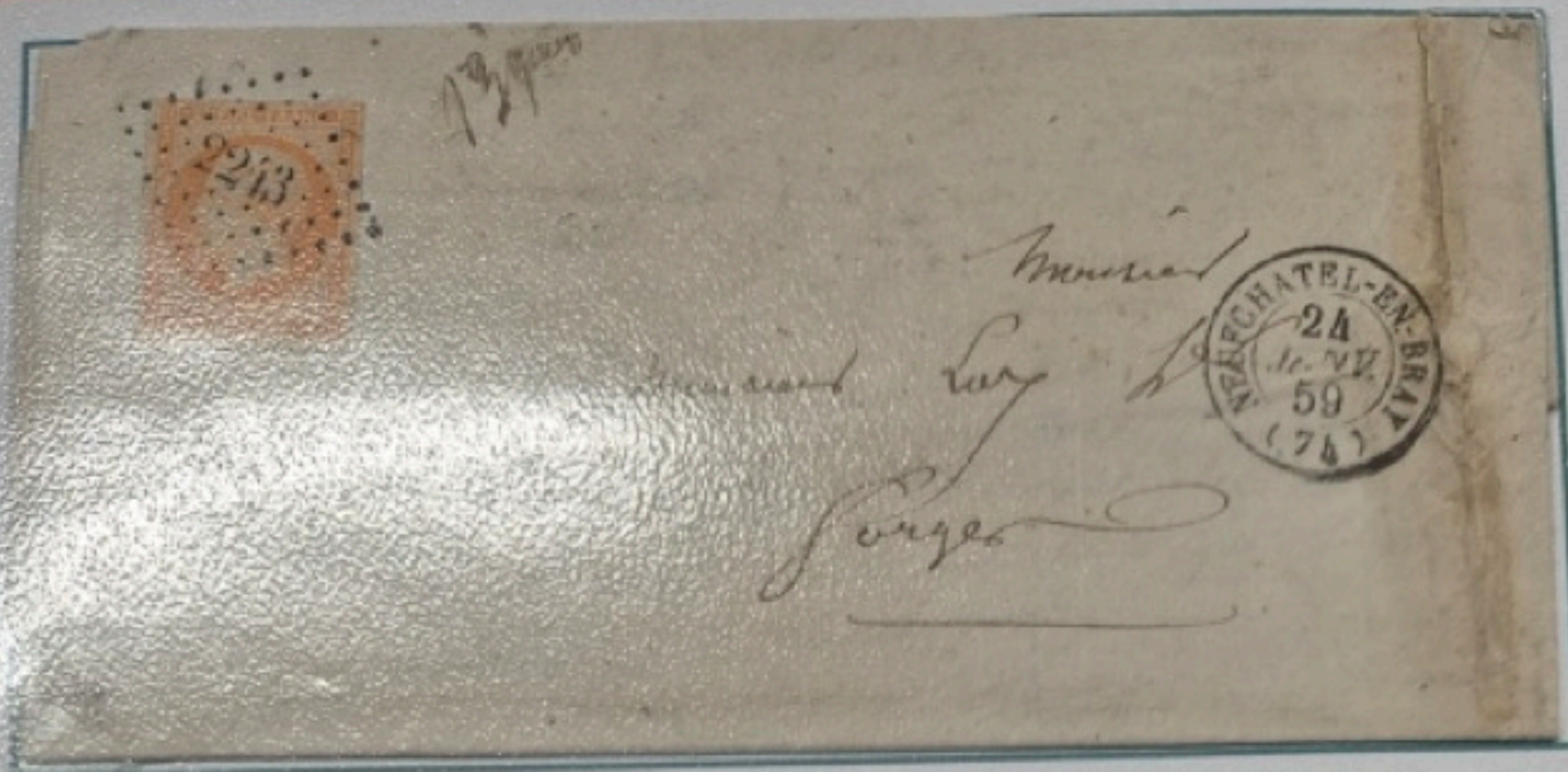
Lettre pour Amiens du 23 mars 1849 affranchie à 20 c, le timbre est annulé par une double de la grille (normalement à partir du 10 janvier).



Lettres du 7 Oct. 1851 pour Bosc le hard, en l'absence d'affranchissement, la **taxe double trait de 25 c** a été appliquée en vertu du tarif du 1^{er} Juil. 1850. Celle de droite porte la lettre-timbre « C » de Massy. (en 1845 c'était « O »).



Lettre pour Rouen du 5 Oct. 1854 non affranchie d'où la T.D.T. de 30c.. Tarif du 1 Juil. 1854.



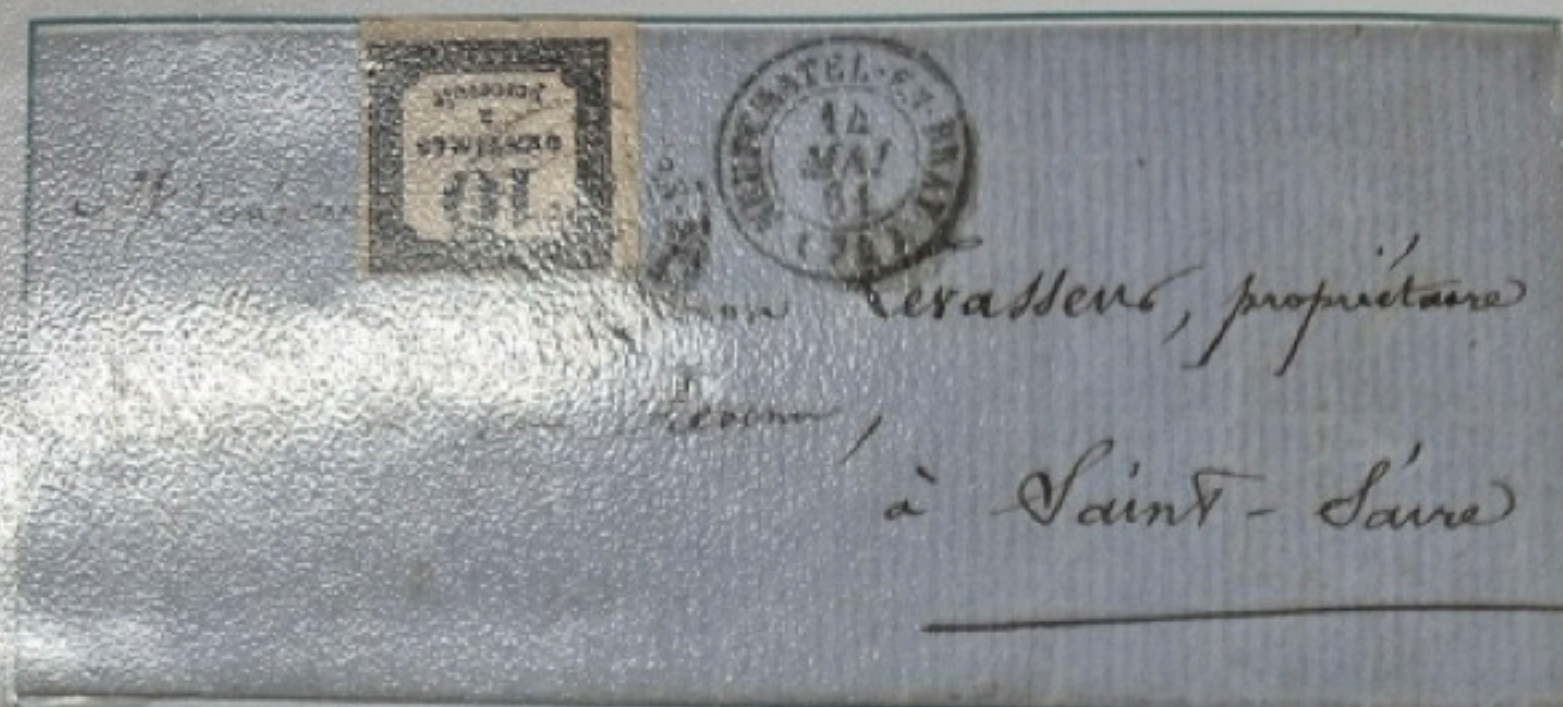
Lettre du 2ème échelon pour FORGES du 24 Jan. 1859 + oblitération petits chiffres. Tarif du 1 Juil. 1854.



Lettre pour Neufchâtel du 3 Fév. 1859, remise au facteur au cours de sa tournée à flamets-frétails (timbre OR, autorisé depuis fév. 1851, encre bleue), timbre oblitéré par le losange PC 2243. Tarif du 1 juillet 1854.



Lettre pour St Vast dépendant du bureau d'Envermeu (cachet visible au verso) du 18 juil. 1859 + oblitération PC 2243 + lettre-timbre 'B/2 des Hayons (hameau d'Eslavelles) selon le tarif du 1 juillet 1854.



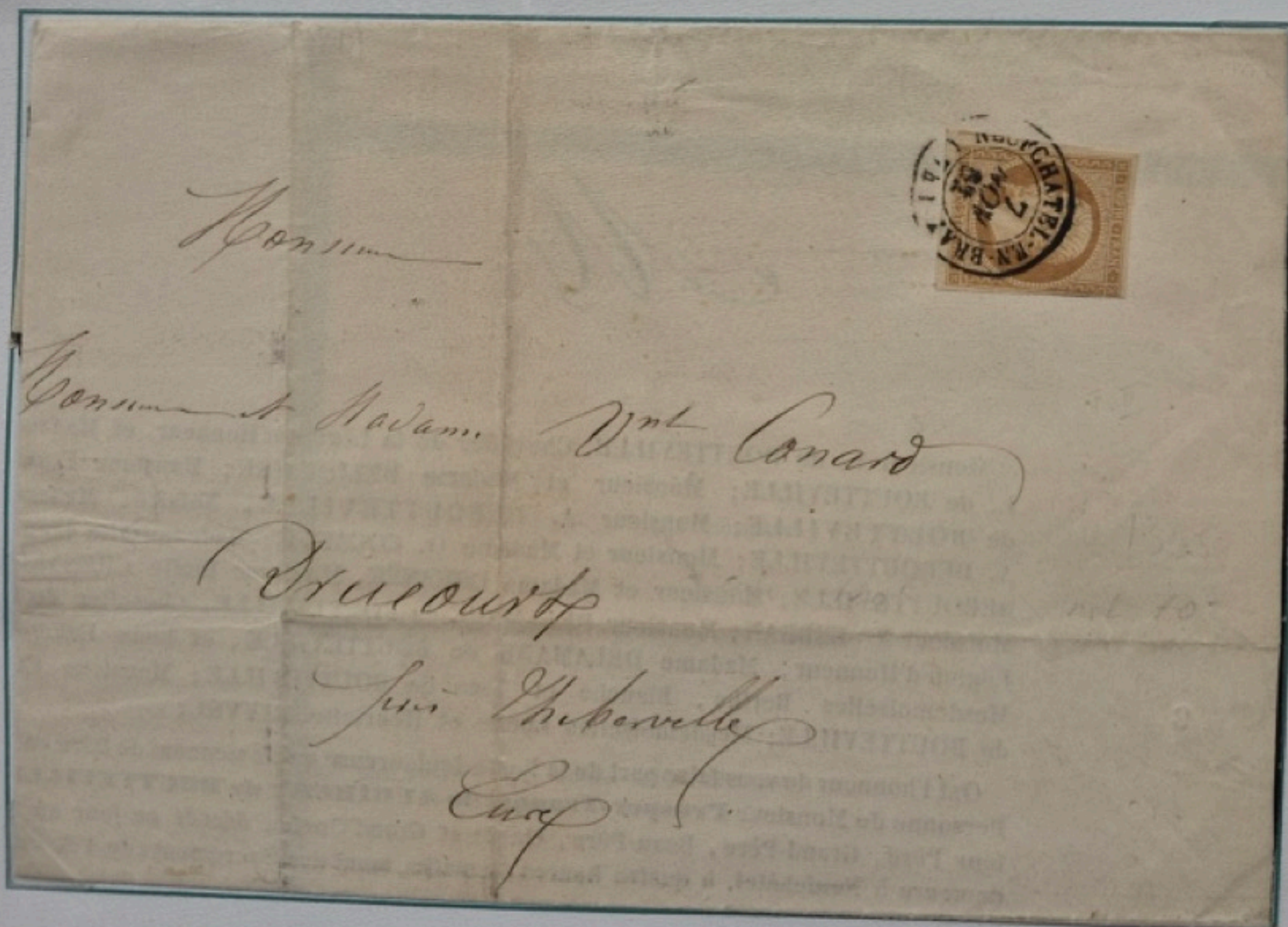
Lettre de Neuchâtel pour St Saire (locale donc), n'étant pas affranchie elle est donc taxée à 10c (timbre taxe de type IIB). Tarif du 1 juillet 1854.



Lettre pour Rouen du 31 déc. 1862 affranchie à 40 c, pour un double port, tarif du 1er juillet 1854 (de bureau à bureau). Le losange grand chiffre « 2628 » est utilisé par anticipation. (date officielle de mise en service 1 janv. 1863).



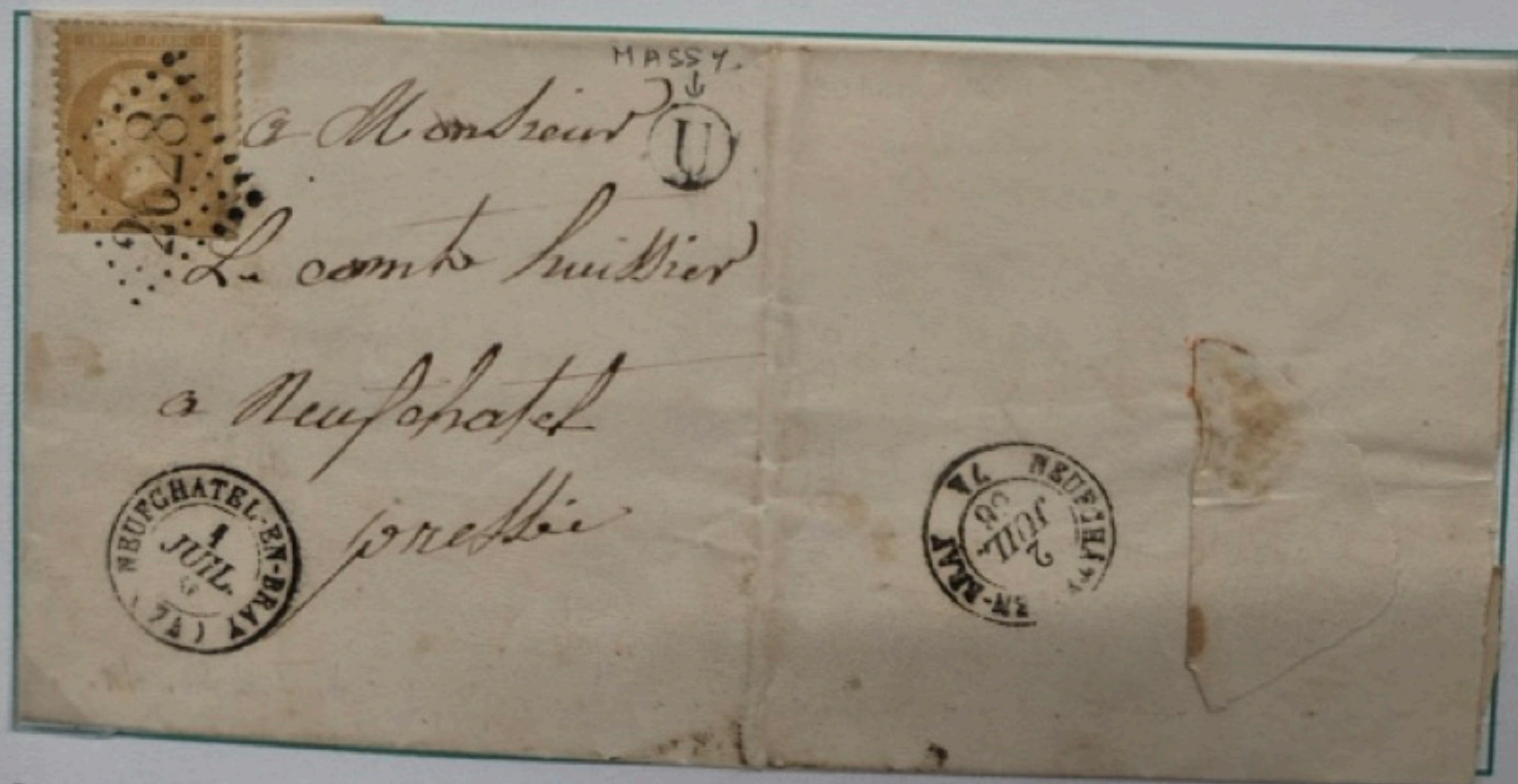
Lettre pour Gournay du 20 juillet 1859 affranchie à 20c + griffe « après le départ ». Tarif du 1er juillet 1854.



Lettre du 7 Nov. 1862 pour THIBERVILLE, le timbre à date de type 15, oblitère le timbre. Tarif du 1er juillet 1854 pour imprimés (décès d'un membre de la famille DELAMARE DE BOUTEVILLE).



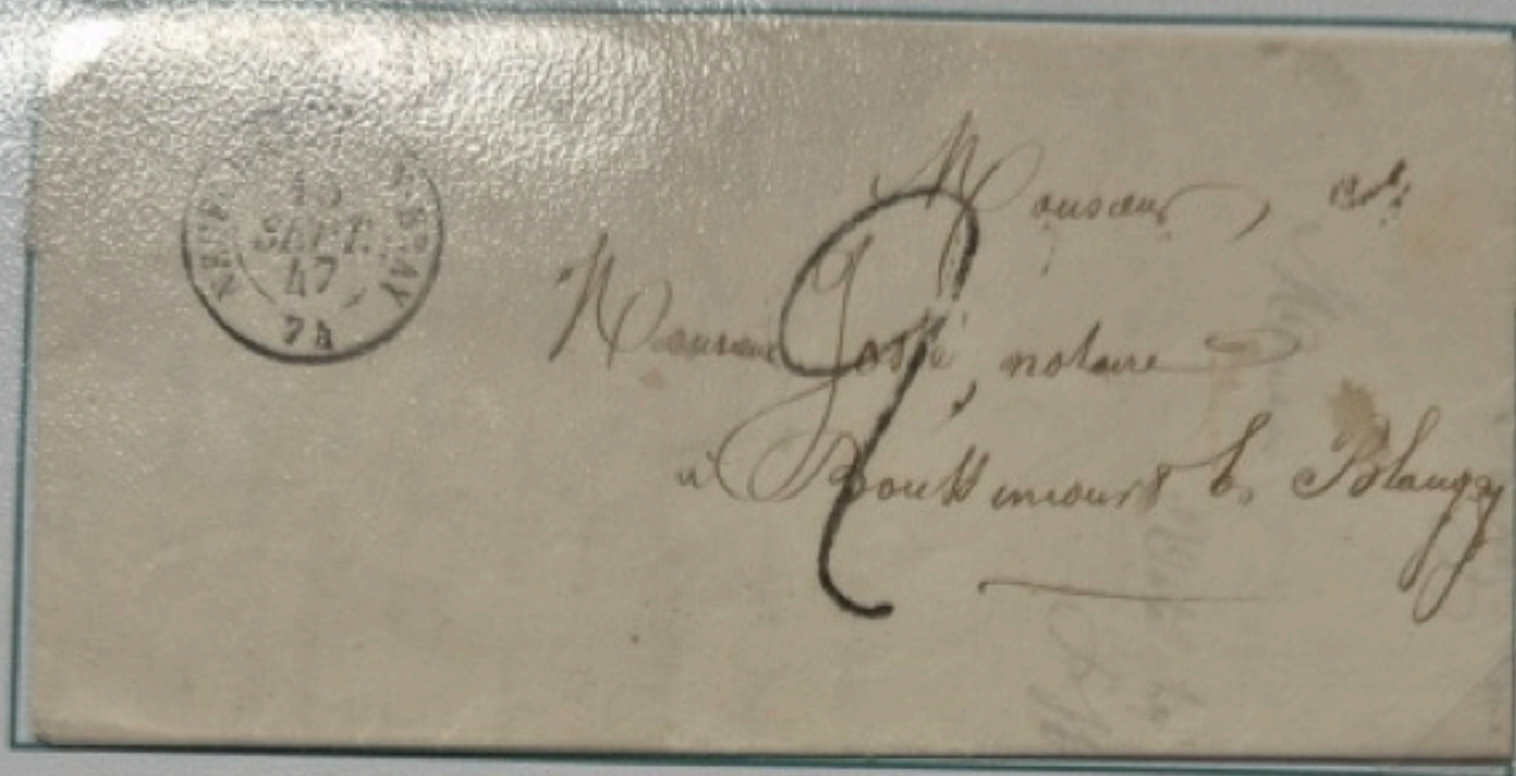
Lettre du 8 août 1868 pour Vernon, affranchie à 40c car chargée, oblitérée par le losange grands chiffres 2628. Tarif du 1 juillet 1854. Ci-dessous, le descriptif avec oblitération ferroviaire et type 15 Vernon du 9.



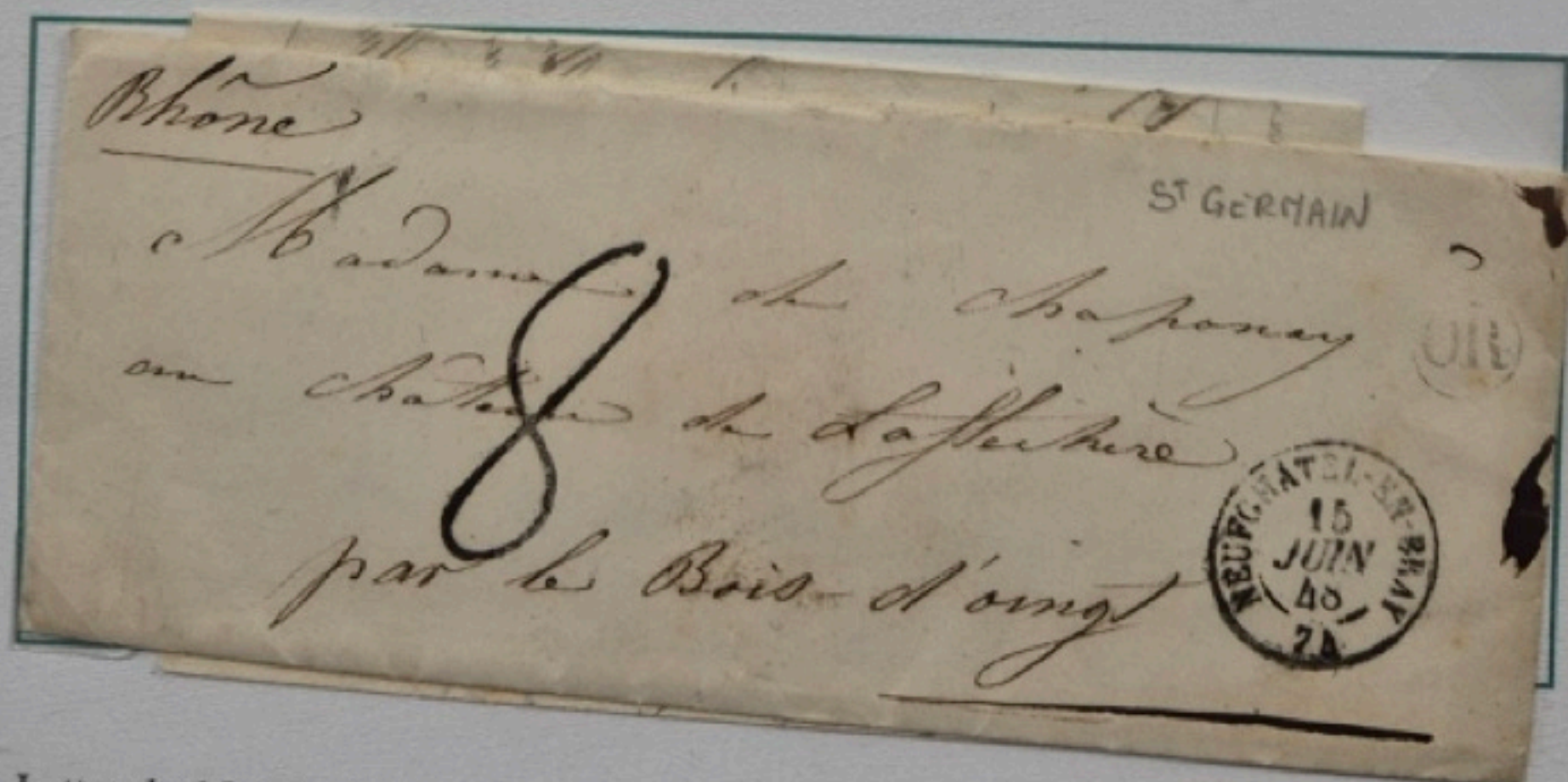
Lettre du 2 Juil. 1866 de Massy (lettre timbre U) pour Neufchatel-en-bray, avec losange grands chiffres 2628+ timbre à date sans parenthèses, en cachet d'arrivée. Tarif du 1 Juil. 1854.



II.3.2. LE TYPE 15 sans parenthèses 1847-1867:



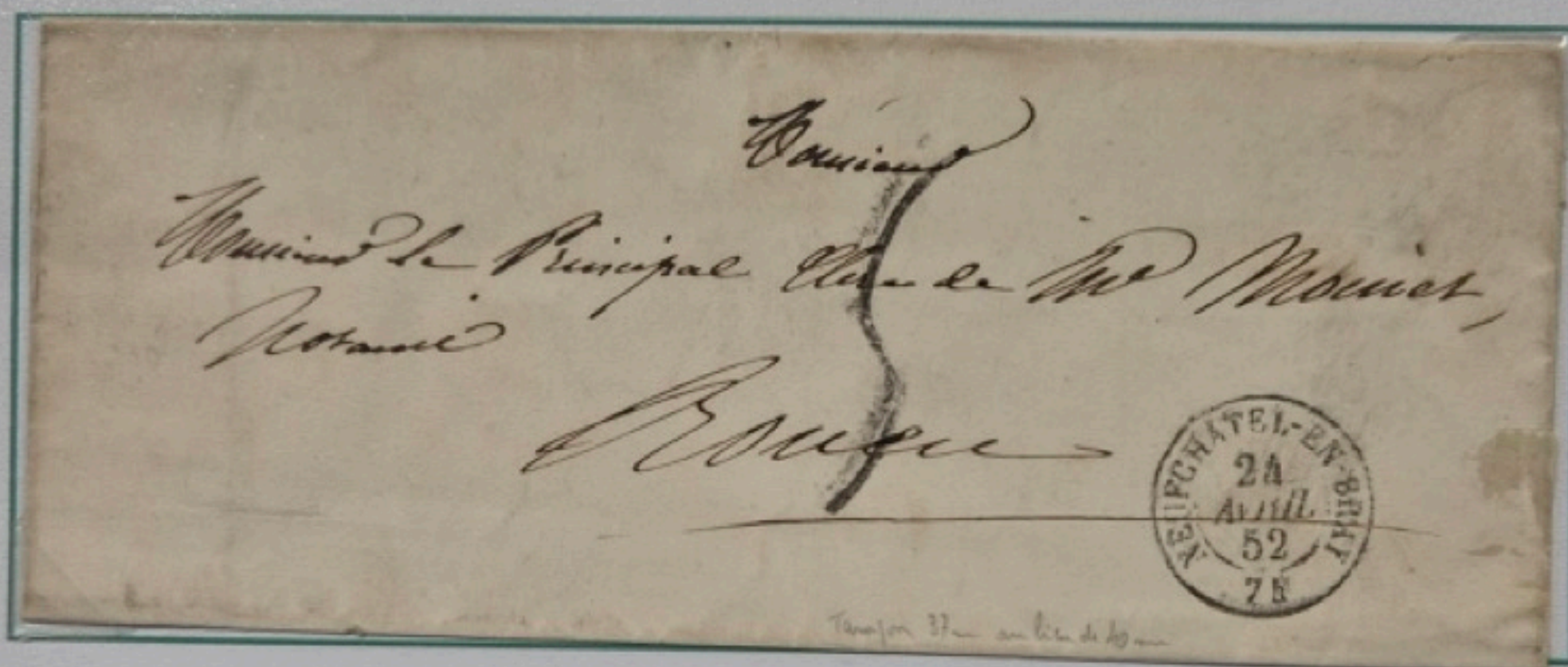
Lettre pour Bouttencourt du 15-09-1847, affranchie avec TTFM locale 2 décimes. **de type c** (boucle du 2 : 19mm) à la place de la TTFM standard (boucle de 21 mm) (cf G.Nory supplément 1994 de l'histoire postale de la Seine-Inférieure). Tarif du 1 Janv. 1828.



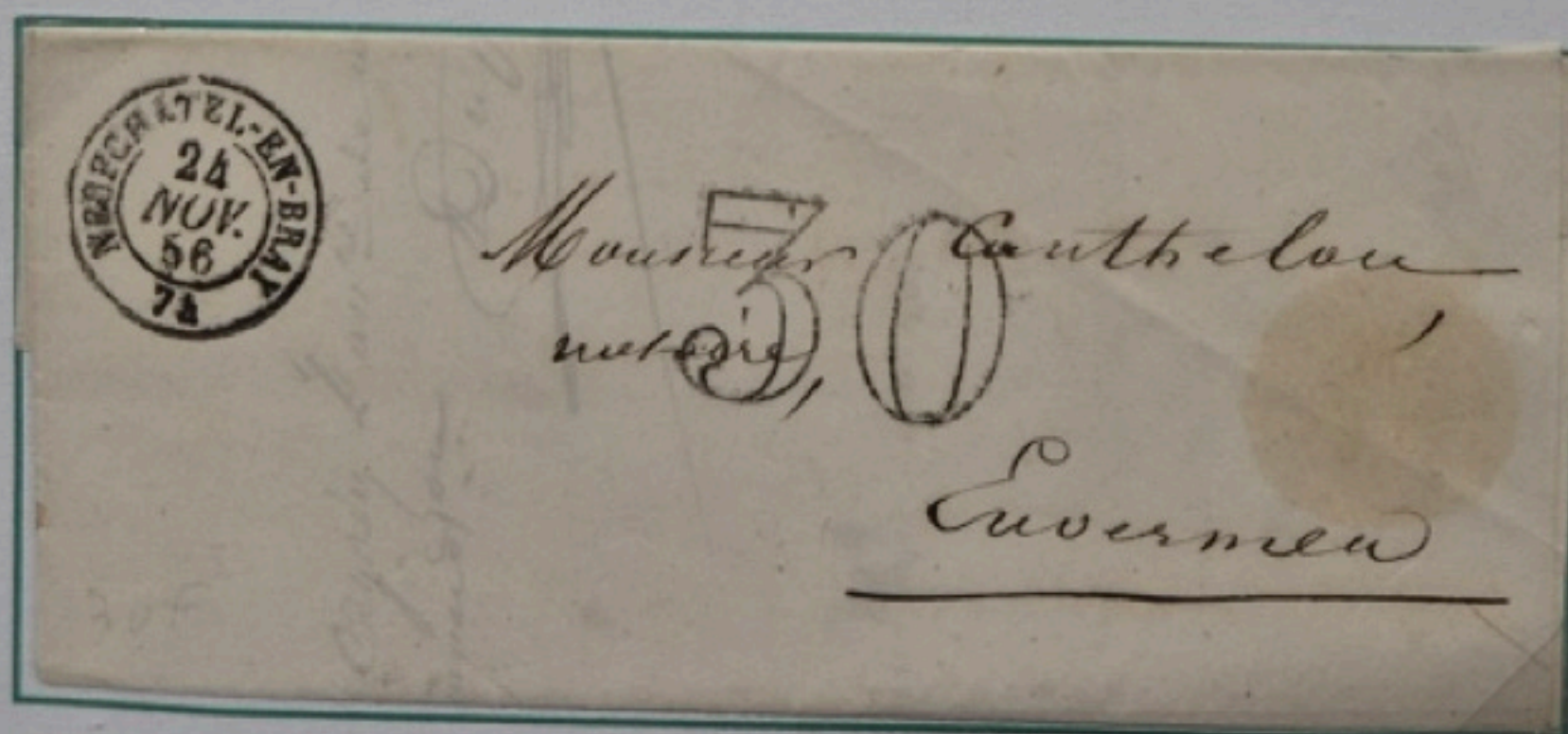
Lettre du 15 Juin 1848, provenant de St Germain (timbre OR), pour le Bois d'Oingt (Rhône), simple port de 400 à 500km TTFM 8 de **type b**. Tarif du 1^{er} Janv. 1828.



Lettre pour FORGES du 9 Avr.1851 + grille oblitérant le timbre (numéro 4) . Tarif du 1 juillet 1850.



Lettre pour ROUEN du 24 Avr.1852 affranchie au moyen d'une T.T.F.M. locale de 5 décimes (35 mm au lieu de 40). Tarif pour le 2ème échelon du 1 juillet 1850.



Lettre pour Envermeu du 24 nov. 1854 non affranchie, la T.D.T 30 a été apposée (Tarif du 1er juil.1850)



Lettre pour ROUEN du 31 mai 18
tarif du 1er Juillet + oblitération l
fait sans objet et a été rayée à la p

c; selon le
25 est de ce



Lettre du 18 Sep.1859 de Bailleul pour
du 1 juillet 1854 + losange petits chiffres
avec parenthèses en cachet d'arrivée au

c selon le tarif
date type 15



Lettre de ST SAIRE du 18 juillet 1859, remise de la main à la main au facteur (cachet O.R.)
adressée à NEUFCHATEL bureau directeur, affranchie à 10 c.(Tarif du 1 juillet 1854)



Lettre pour ROUEN du 8 juin 1853 affranchie avec la T.T.F.M. locale (le 1 de type b) pour un triple port. Tarif du 1 juil. 1850.



Monsieur

Monsieur Guilbert, homme de loi

10

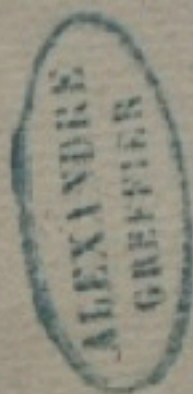
Rouen



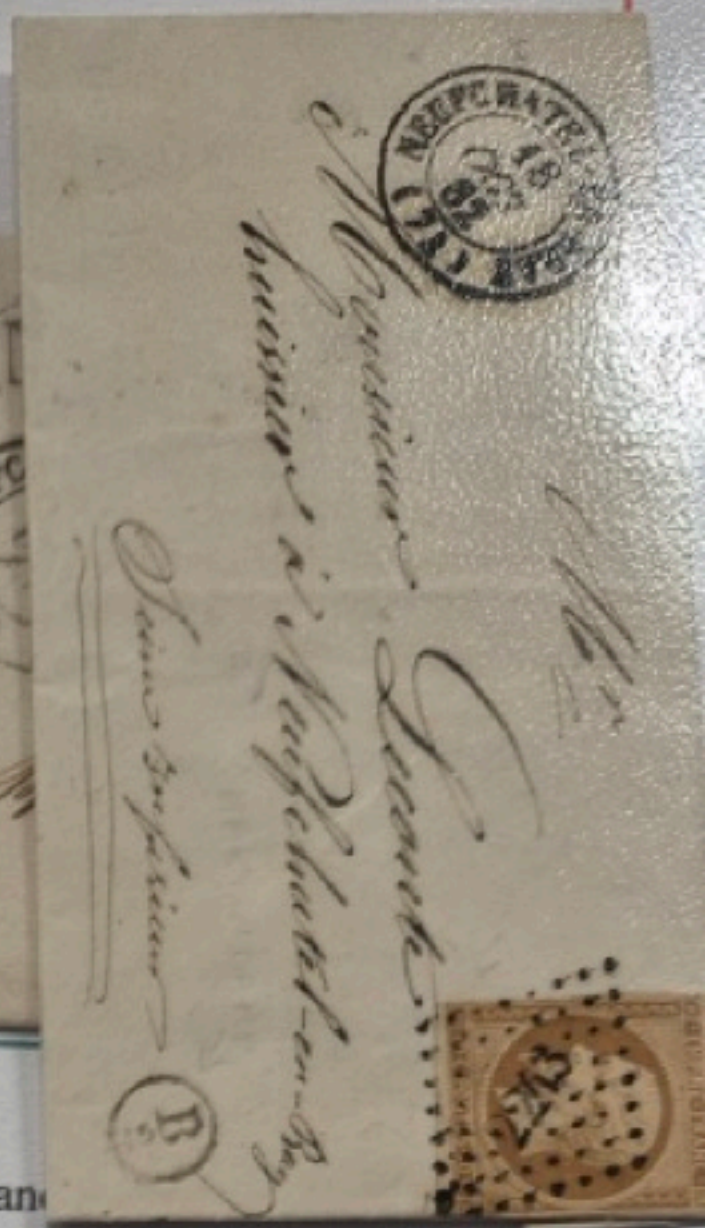
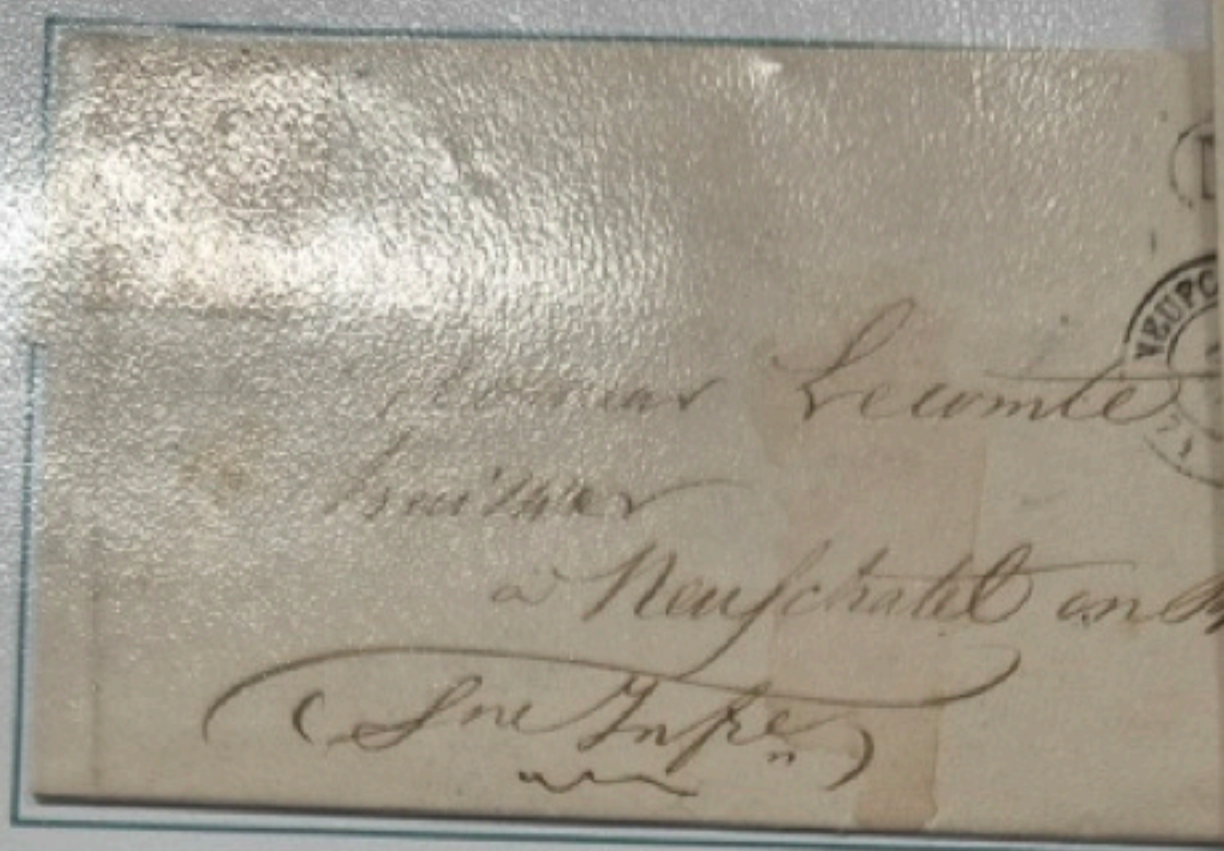
Monsieur

Monsieur D'Élie, notaire

Mâure.



Lettre de 2ème échelon du 13 nov. 1854 pour LE HAVRE : la TTFM 6 décimes locale de type b est utilisée
Tarif du 1er juillet 1850.



Lettre locale de Massy pour NEUFCHATEL du 13 déc. 1859, affranchie (Tarif du 1 juillet 1854) avec oblitération losange petits chiffres et lettre timbre « N ».



Lettre du 15 Sept. 1868 de Bailleul pour AUMALE affranchie à 20 c en vertu du tarif du 1er juil. 1854 + losange grands chiffres 2628.

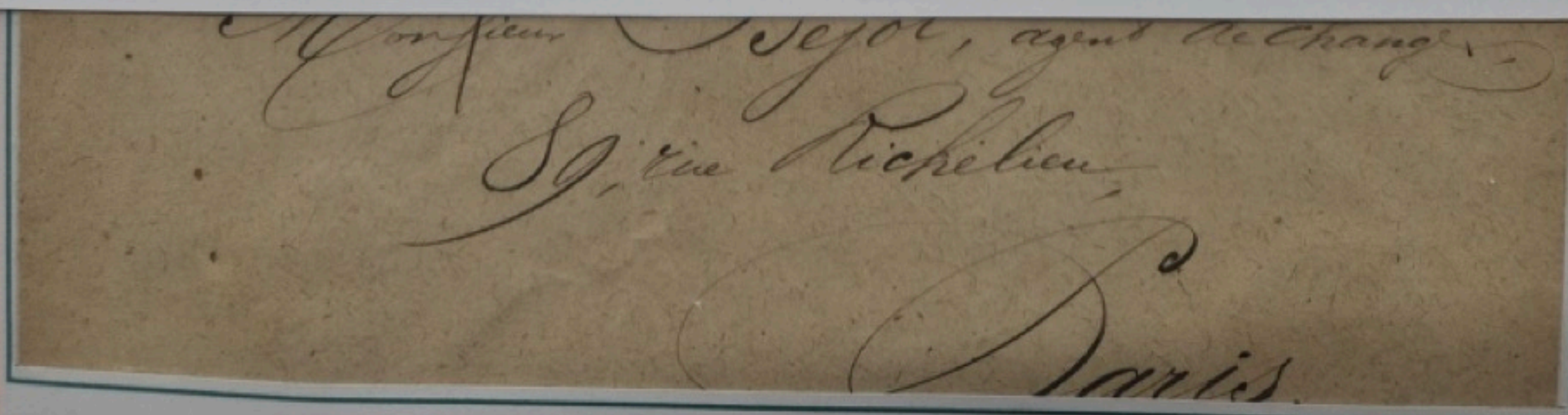


II.4. LE « M » TYPE 16 : 1868-1873

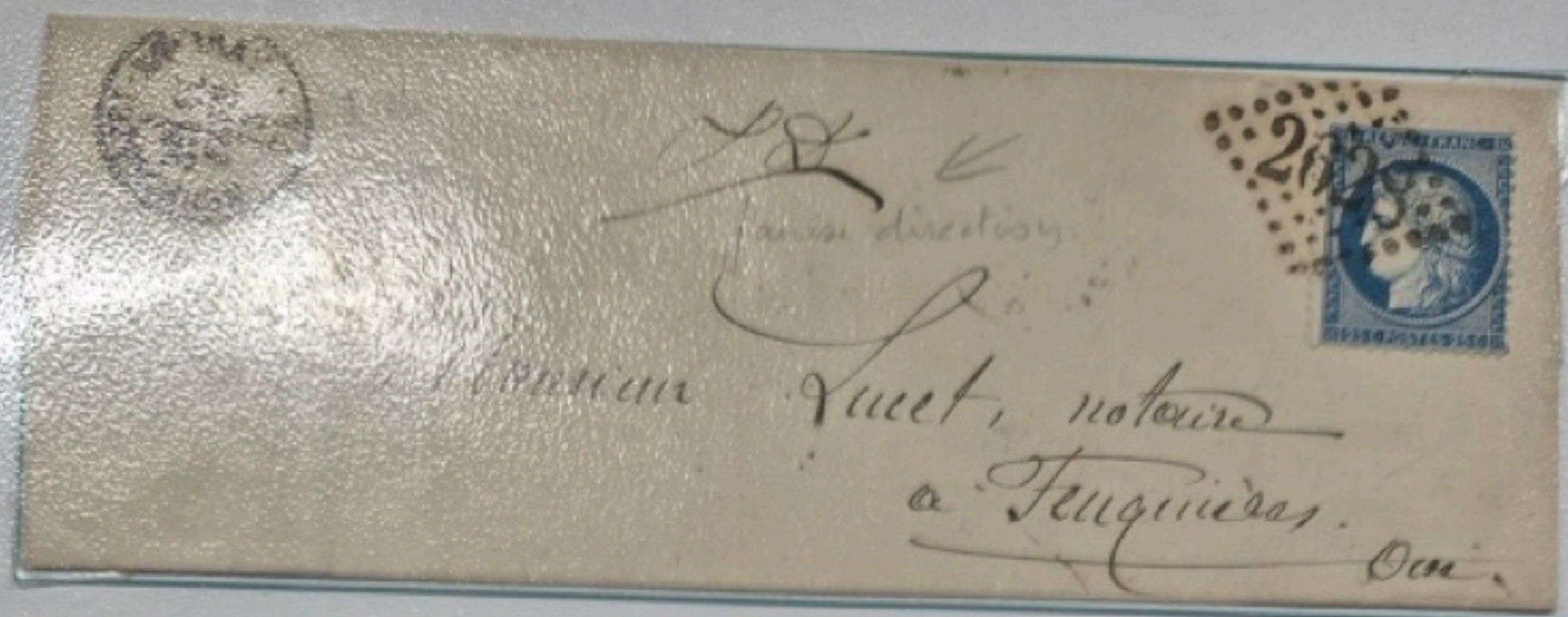
Lettre locale de Mesnières (lettre timbre « O ») du 26 Août 1868, affranchie à 10c (tarif du 1 juillet 1854) + oblitération losange grands chiffres; ici le N° de la levée a été oublié.



Lettre du 11-12-1868, affranchie à 20c selon le tarif du 1er juil. 1854. Le second « 2 » présente une base arrondie: effet d'une frappe irrégulière?



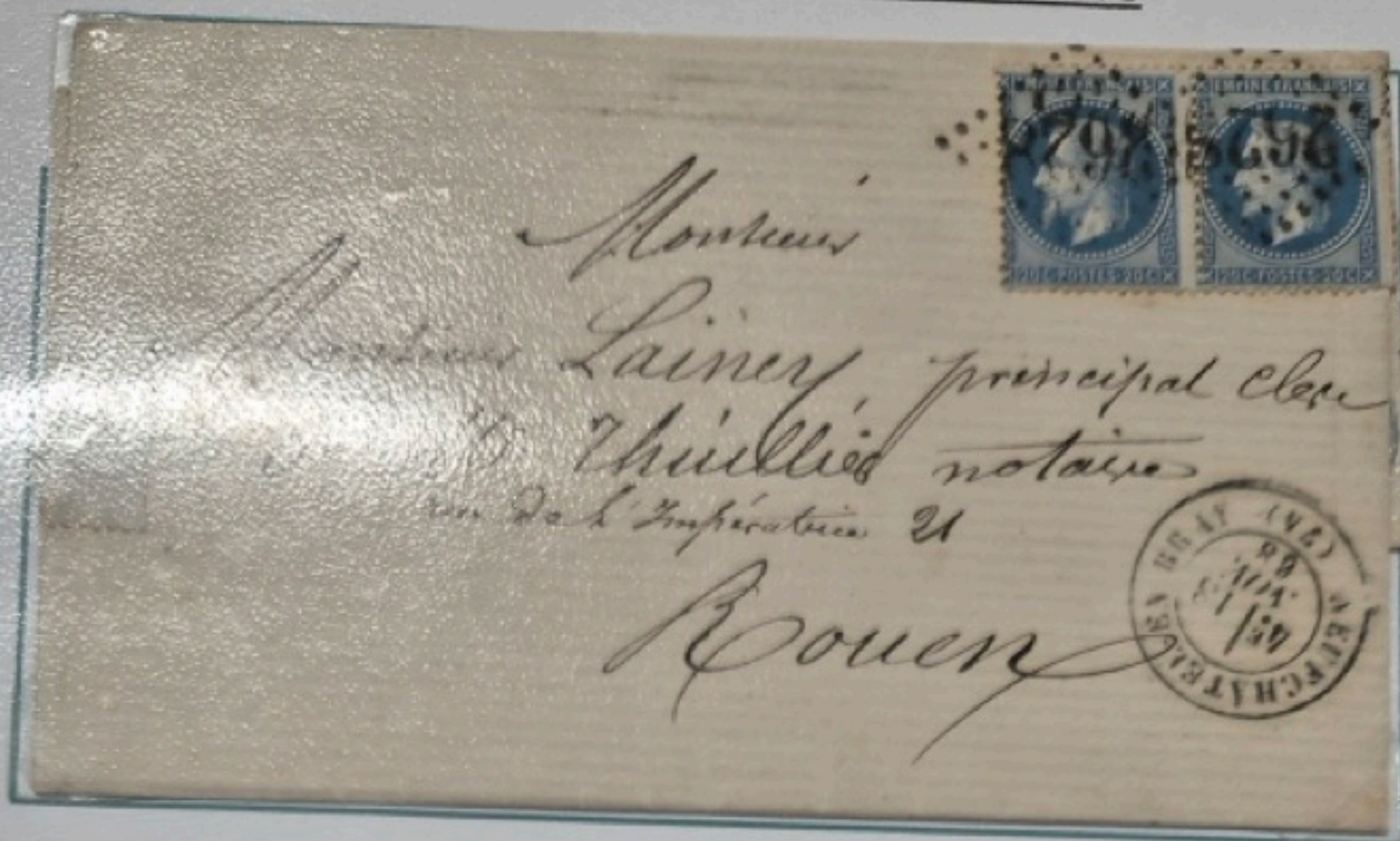
Lettre pour PARIS du 2 janv. 1869 + losange grands chiffres 2628 + griffe rouge 'chargé', timbre descriptif au verso, affranchie à 40c (14g) + 20c de taxe de chargement. Le droit proportionnel a été payé en numéraire (1f). Tarif du 6 juil. 1859.



Lettre du 10-02-1873, pour Feuquières, affranchie à 25c selon le tarif du 1-09-1871. Elle porte la mention manuscrite « F.D. ». Au dos, on relève le T.A.D. de Foucarmont du 10-02-1873, le TAD de Feuquières du 13, mais aussi TAD des ambulants Paris à Calais du 13 et Amiens à ...? Du... ?



Lettre pour PARIS du 2 janv. 1869 + losange grands chiffres 2628 + griffe rouge 'chargé', timbre descriptif au verso, affranchie à 40c (14g) + 20c de taxe de chargement. Le droit proportionnel a été payé en numéraire (1f). Tarif du 6 juil. 1859.



Lettre du 18 nov. 1868 pour ROUEN. Tarif du 1er juil. 1854 (2eme échelon).
Timbre oblitéré par le losange grands chiffres 2628.

Lettre pour Vernon du 31 Mai 1869, avec losange grands chiffres, et griffe « chargé », affranchie à 40c (20c pour le port, 20c pour la taxe, droit versé en numéraire 10c). Tarif du 6 juil. 1859.



Au verso, cachets : ambulant de nuit LE HAVRE- PARIS 2° brigade B, + timbre descriptif rouge et type 16 de Vernon du 1er juin.

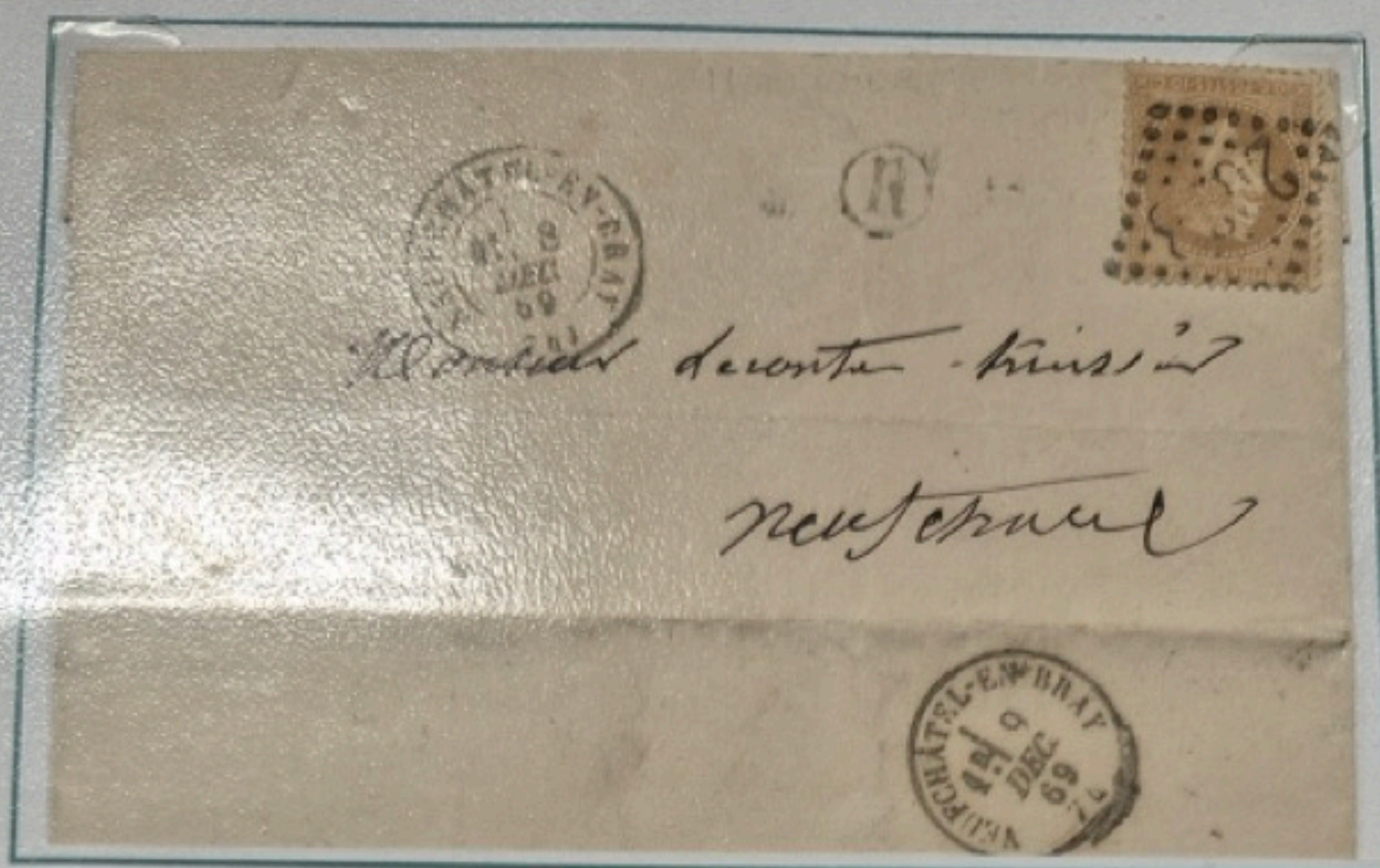




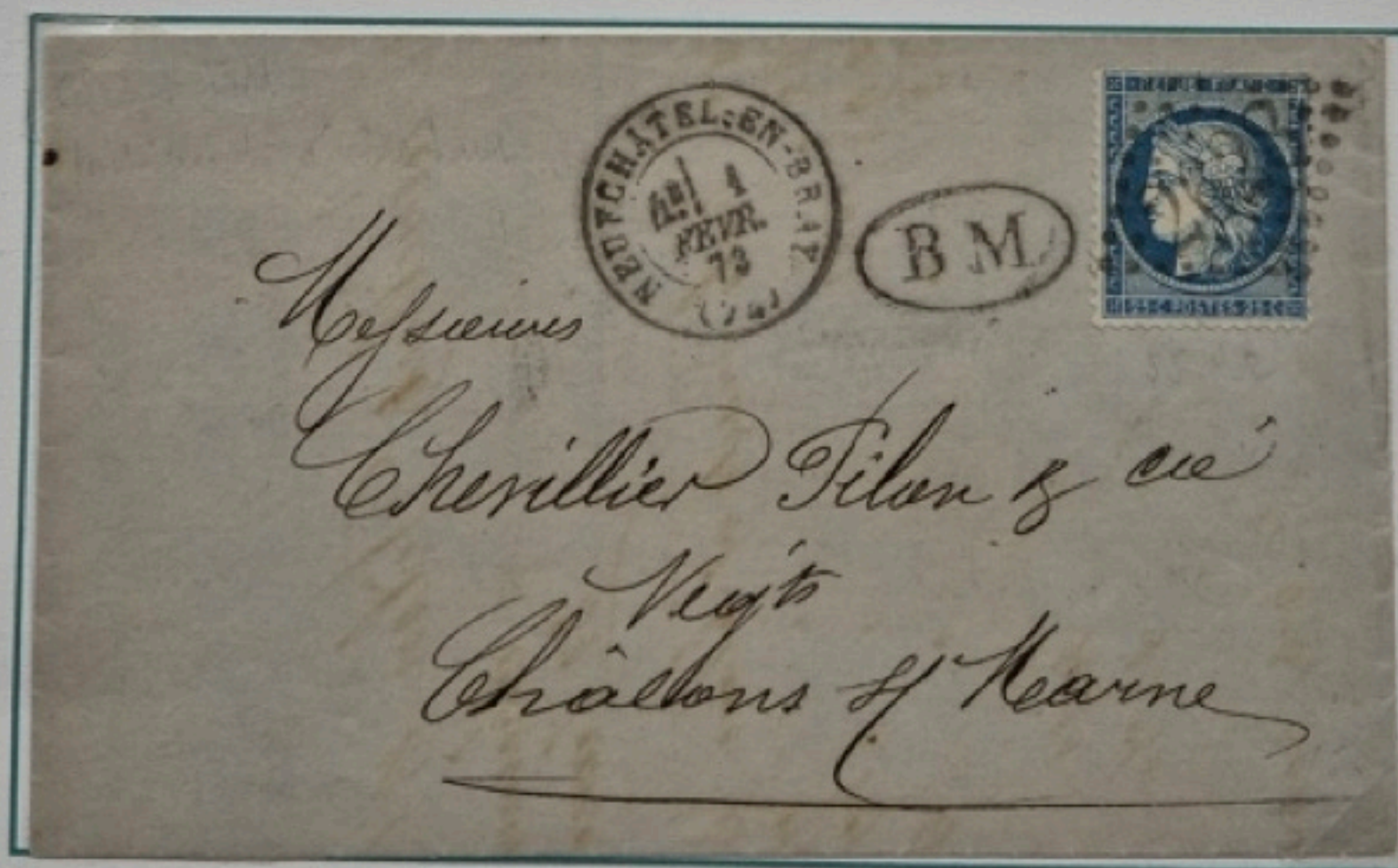
Lettre pour Aumale du 9 Oct. 1869, l'affranchissement à 20c est annulé par le TAD de type 17. Tarif du 1 Juil. 1854..



Correspondances locales pour NEUFCHÂTEL d'Avr. et d'Oct. 1870, la lettre timbre 'S' passant de Flamets-frétils à Massy. Au dos le type 16 du lendemain est utilisé. Tarif du 1 juillet 1854.



Correspondance locale de Mortemer (lettre-timbre R) pour Neufchâtel, du 8 Déc.1869. Le TAD type 16 est utilisé conjointement pour indiquer la date d'arrivée. Tarif du 1 Juillet 1854.



Lettre pour CHALONS sur marne du 1 fév. 1873+ losange grands chiffres et cachet de boîte mobile (B.M) de Varimpré. Tarif du 1 sept.1871.



Lettre affranchie à 20c (tarif du 1er juil.1854) à Paris Auteuil le 11-12-1870. Partie par ballon monté « Le Parmentier » arrivée à Neufchâtel.

1870

1870

N° 57435

Vide

Sc - Fiche

Lot

Cde C P

X

Ph

Mill

Nbr

S

N

S

ALPHA 1: 701008

TYPE

ALPHA 2:

Cote

Prix

150

LAV

29

n° TP

LAP

B

lap

XX

X

(X)

del

X

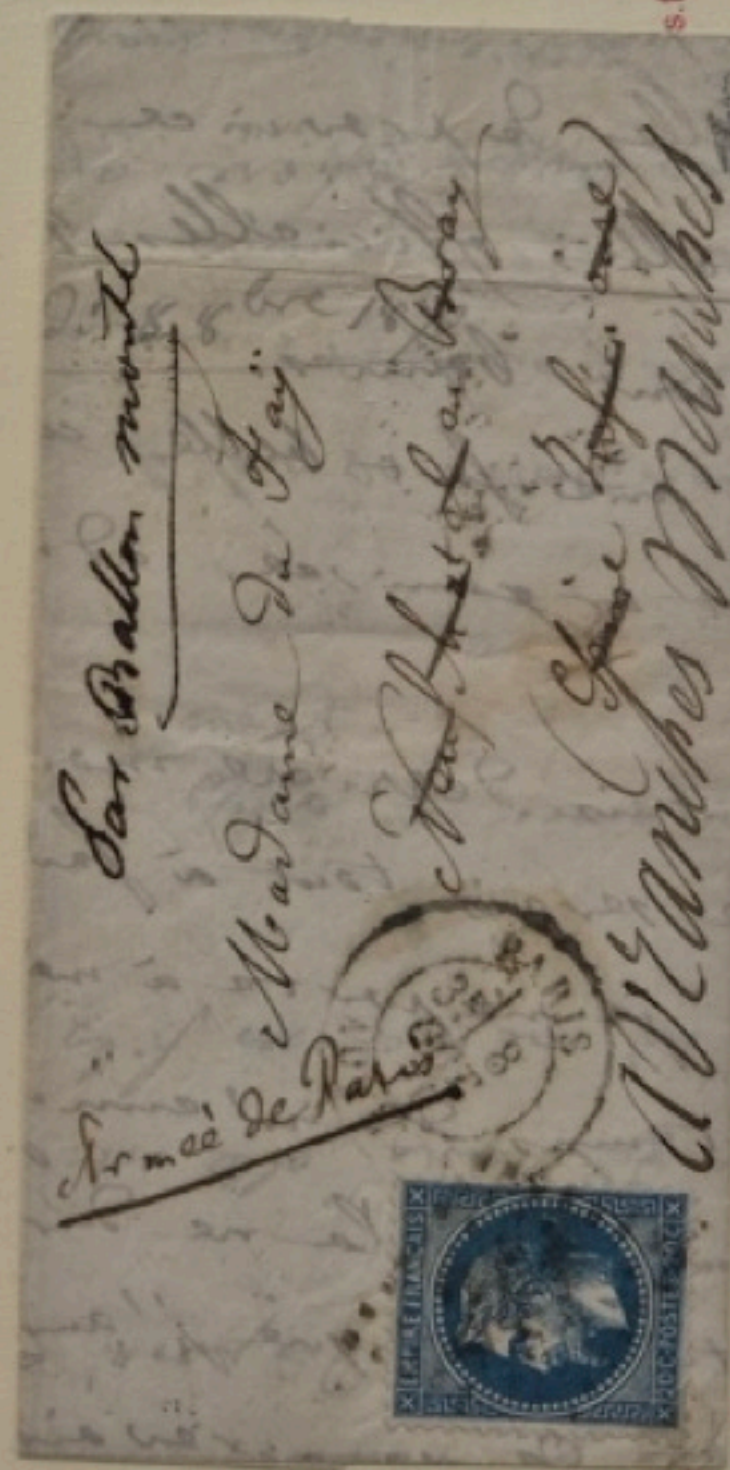
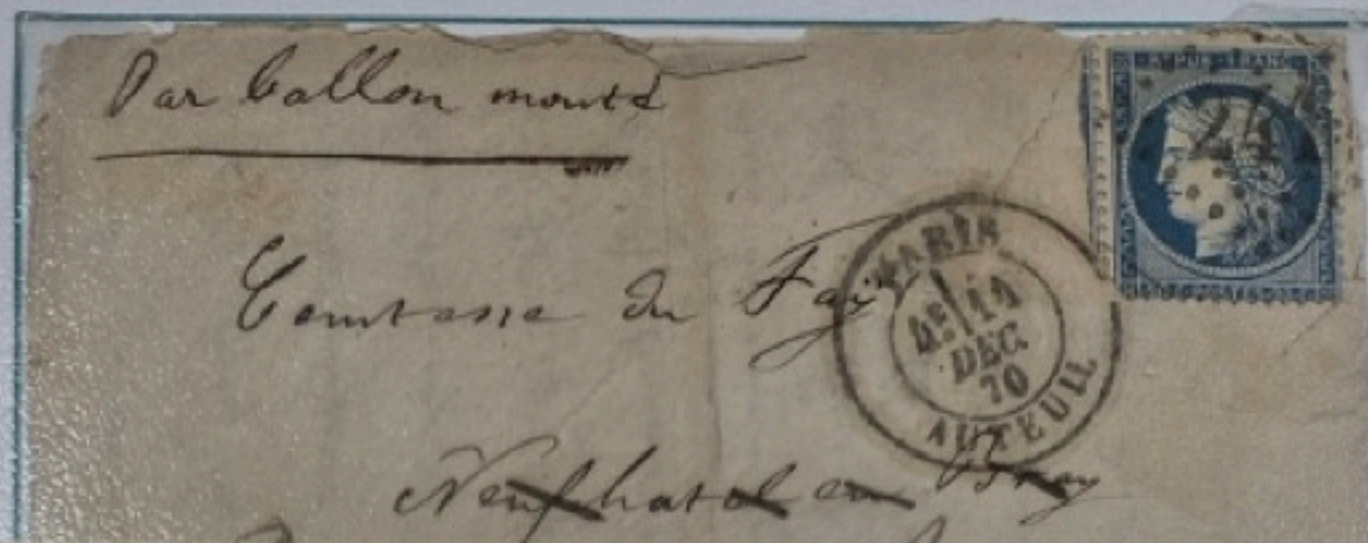
T1

T2

T3

T4

del. : LAC, céd AUTEUIL 8/10/70,
griffe "Armée de Paris", en. NEUFCHATEL
en BRAY 18/10 puis AVANCHIES 19/11,
TB - LE GODFRUY (AVANCHIES)



s.fr - infos@ceres-philatelie.com

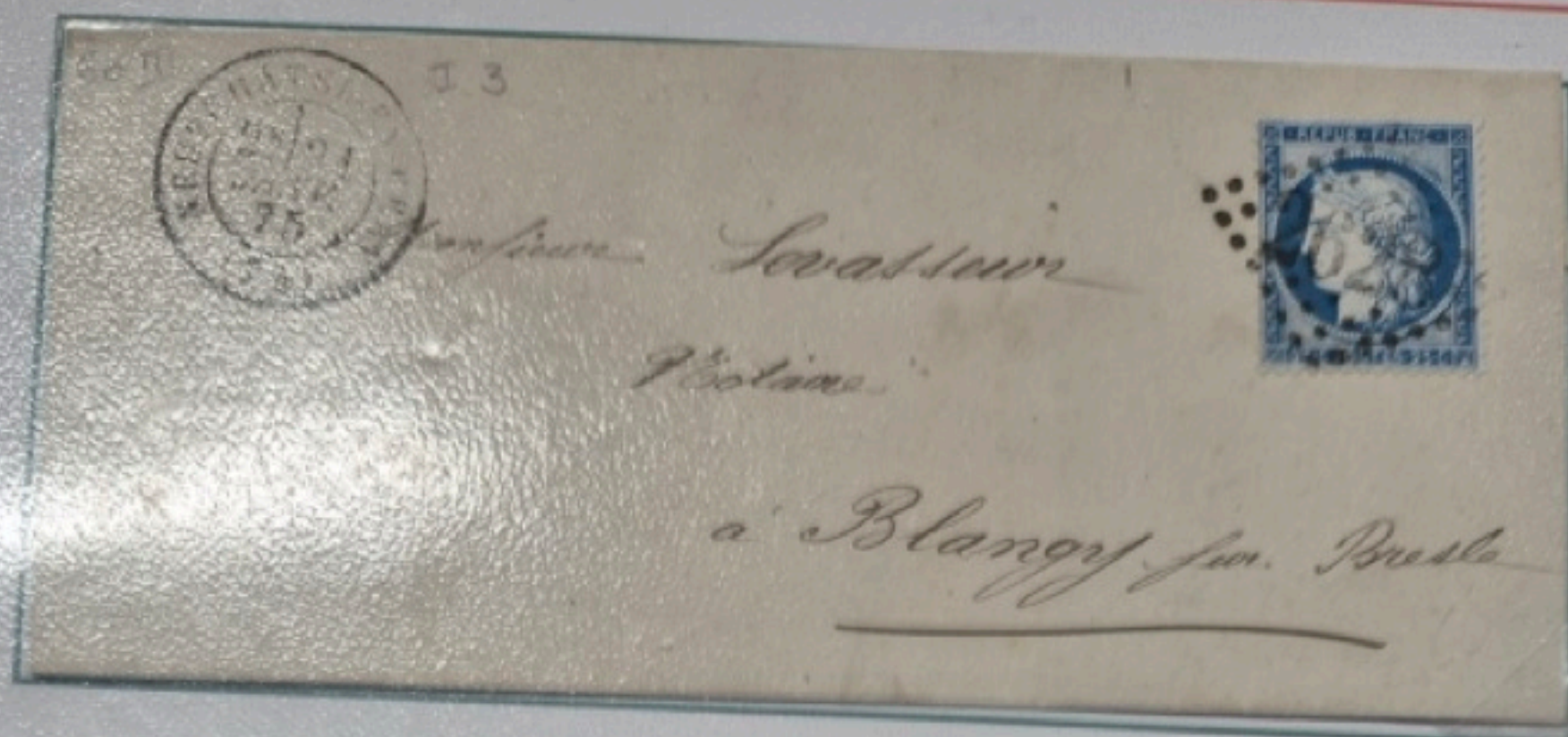
CERES Philatélie



Carte postale de bureau à bureau du 8 juin 1873, donc affranchie à 15c, oblitération losange « 3219 » bureau de passe et TAD Type 17 de Rouen. En arrivée, le même jour TAD de Neufchâtel type 16 et 17 Tarif du 20 déc. 1872.



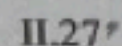
Lettre de Neufchâtel pour Buchy du 14 Mars 1874. L'absence d'affranchissement conduit à utiliser la **taxe double trait de 40 c.** Tarif 1er Sep. 1871.



Lettre du 21 janv. 1875 pour Blangy. Le T.A.D. est modifié : 3 mm de hauteur pour le millésime au lieu de 2 et n° de levée très proche du cercle.. Tarif du 1 Sept. 1871.

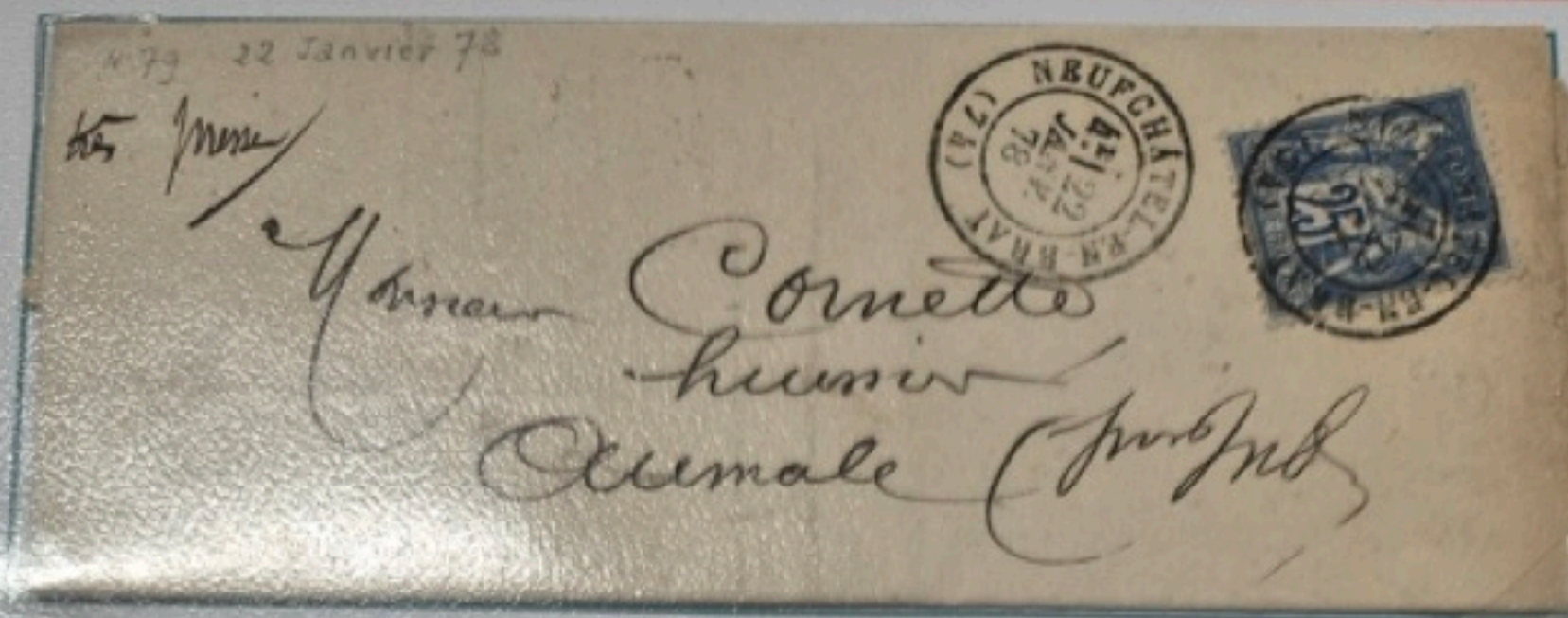


Lettre de Neufchâtel pour AMIENS du 11 Mai 1875. Timbre oblitéré par le petit chiffre du grand chiffre 2628 + griffe recommandé rouge. Au dessous, le verso avec cachets ambulants (nuit: Le Havre/ Paris; jour : Paris/ Calais) + timbre à date type 15 de Paris et timbre à date type 17 d'Amiens. L'offrande...



Formulaire de renseignements du bureau de Neuchâtel adressé à GOURNAY le 15
Juillet 1875 avec oblitération petits chiffres du grands chiffres. Tarif du 1 Sep. 1871.

Carte postale du 26 oct.1877 de Nesle-Hodeng pour ROUEN remise directement au facteur (cachet 'OR'). Tarif du 1 janv.1876.



Une des dernières lettres dont le timbre à 25c (tarif du 1er janv. 1876) est oblitéré par le TAD type 17.

II.6. LE TIMBRE A DATE TYPE 18 : 1878-1887



Lettre du 29 janv. 1878 pour AUMALE. Tarif du 1er janv. 1876.



Lettre pour ESCLAVELLES du 24 oct. 1883 non affranchie et de ce fait taxée à 30 c en vertu du tarif du 16 janv. 1879. A noter: la couronne du bloc dateur est pleine.



Lettre pour PARIS du 4 juil. 1887 + griffe « chargé » rouge. Au verso le descriptif avec cachet ambulant de nuit (brigade A) + timbre à date 18 de Paris la chapelle gobelins et timbre descriptif. Affranchissement de 60c : 15c pour le port, 25c pour le chargement et 10c de valeur déclarée selon le tarif du 16 janv. 1879..

ES TIMBRES A DATE MODERNES : 1886 - 2012

L.1

LE TYPE A1 : d 25-24 mm 1886-1890:

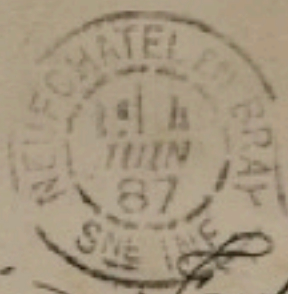
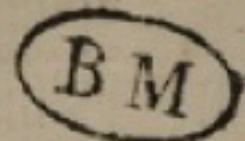


Enveloppe carte de visite
(entier postal) pour PARIS du
30 déc. 1886, affranchie à 5 c.
Tarif du 10-8-1882.

Monsieur Marguerite
rue Chomond,
Paris.

Lettre pour le Ronchois du 4
juin 1887, affranchie à 15 c,
selon le tarif du 1 mai 1878
+ B(oîte) M(obile) de
Foucarmont. Le millésime a
une hauteur de 4 mm au lieu
de 3.

Foucarmont



Monsieur César Foulon
Cultivateur

Ronchois



Monsieur
Baboline professeur,
officier de l'instruction publique
Villefranche de Rouergue
(Aveyron)

Lettre pour Villefranche de
Rouergue du 31-12-1889,
affranchie à 15 c selon le
tarif du 1 mai 1878.



I.2.LE TYPE A 2 d: 25-24 mm 1893-1901:

I.2.1.TIMBRE A DATE mention: Sne INF

1.2



Lettre de Forges pour STE BEUVE -EPINAY du 11 sep. 1900, sans timbre à date de Forges au départ et sans affranchissement (service des impôts).
Arrivée à Epinay-sur-seine, le 12 sept. avec timbre des ambulants 'Gournay à Paris' et timbre Paris imprimés + mention manuscrite « inconnu à EPINAY-sur-seine ».
Renvoyée le 12 sept. avec timbres courriers -convoyeurs (1B) Rouen -Amiens et Gournay -Dieppe + timbre à date de Darnétal du 13 sept, elle reçoit le timbre de Neufchâtel le 14 sept. La lettre est adressée à STE BEUVE -EPINAY où la mention manuscrite « inconnu » est portée, de ce fait la griffe 'retour à l'envoyeur 2628' est apposée.



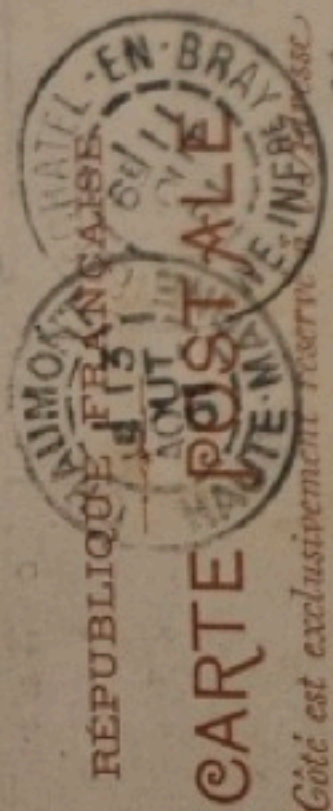
Lettre pour CHÂTEAU-CHINON du 3 avr. 1893, conformément au tarif du 1 mai 1878, elle est affranchie à 15 c.

1.2.2. LE TYPE A 2 mention SEINE-INFRe 1893-1901:



Carte postale pour PARIS du 17 juin 1901 affranchie à 10 c (tarif du 1er mai 1878).

A2



26 mm

M^r Fernand Feuilloz

rapport au 109^{me} de ligne

Chamont

Haute-Marne

A2



ø 25 / 15

CARTE

Ce côté est exclusivement réservé

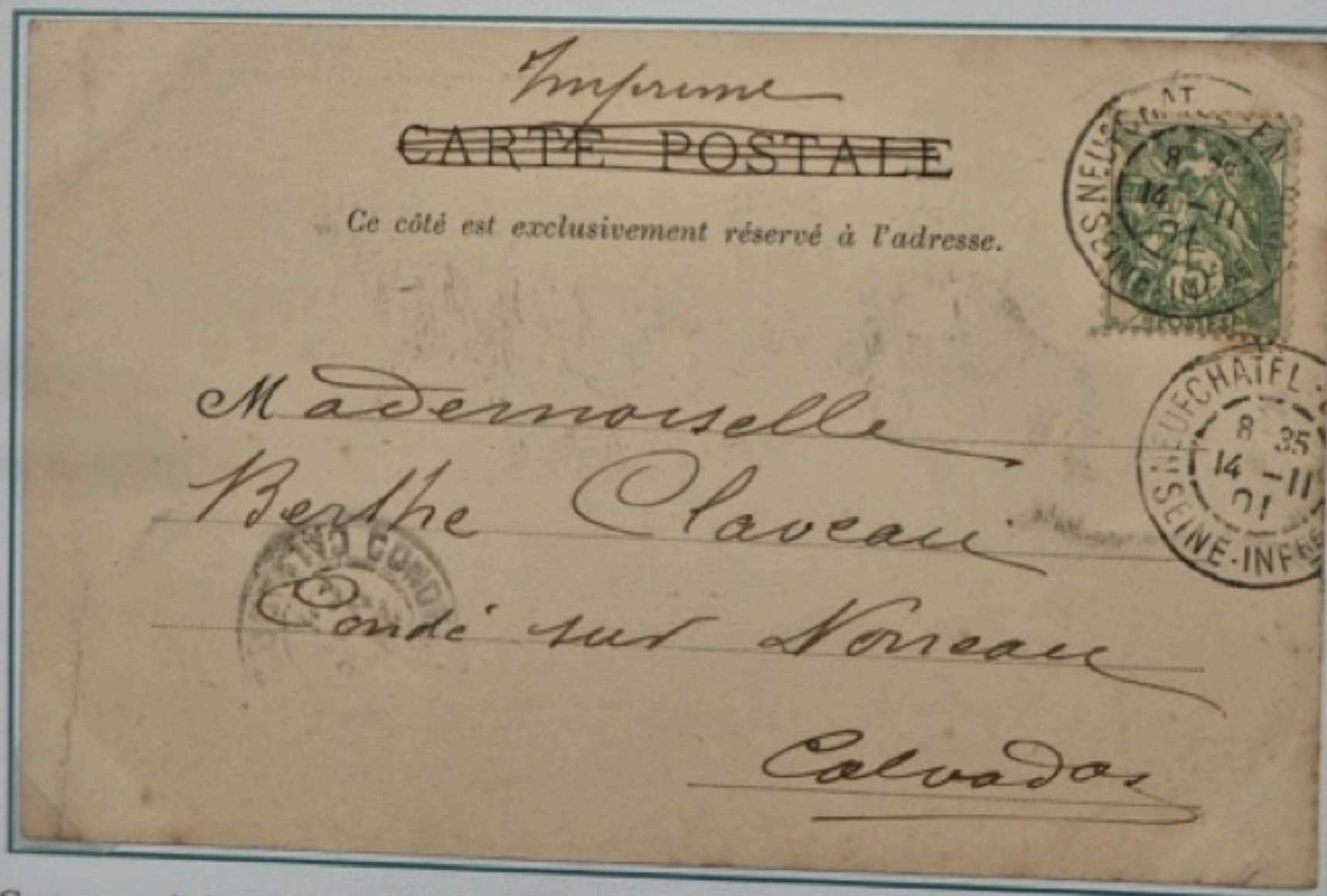
type A2 m. de son m. m. m.



Lettre du 17-1-1899 pour Rouen, affranchie à 40c : 15c lettre + 25c de droit fixe de recommandation. Tarif du 1 janv. 1899.

I.3. LE TYPE A3 : d 26 mm- 1901-1922:

I.3.1. TIMBRE avec mention: SEINE- INFRe. 1901-1906 (2 mm entre N et S).



Carte postale/Imprimé du 14-11-1901 affranchie à 5 c (tarif du 1er mai 1878) pour Condé sur Noireau.



Carte postale pour EU du 16 Fév. 1905, affranchie à 10c (tarif du 1 Mai 1878). Le TAD de Neufchâtel comporte de grands chiffres pour les minutes + Timbres des courriers-convoyeurs de Dieppe-Serqueux (1B) et d'Abancourt à EU (2B). En dessous, la carte du 22-09-1912 comporte l'astérisque en lieu et place des mn.

I.3.2.TIMBRE A DATE sans point dans la couronne: 1906



Carte postale pour Neufchâtel du 27sept. 1906, affranchie à 10c (tarif du 1 Mai 1878). Le bloc dateur est avec millésime grands chiffres et la couronne ne comporte pas de points.



I.3.3. LE TIMBRE dit HORODATEUR: 24 mm 3,5 mm entre N et S.



Lettre pour PARIS du 13 Juin 1902 affranchie à 85 c (30c double port + 25c taxe chargement + 30c de valeur déclarée) selon le tarif du 1 Mai 1878. Le bloc dateur comporte de grands chiffres pour le millésime + griffe « chargé ». Au dos description cachet noir + timbre PARIS DISTRIBUTION.



**I.3.4. LE TIMBRE A DATE d : 24/ 14 mm mais CERCLES séparés par 5 mm
au lieu de 6 et CHIFFRES de 2,5 mm de hauteur.**



Carte postale pour PARIS du 24 Mai 1915 affranchie à 5 c selon le tarif du 1 Mai 1910.

I.3.5. LE TIMBRE A DATE d: 25/14 mm mention Sne INF.

I.3.5.1. TAD avec 4mm entre Net S



Carte postale pour ROUEN du 26 Oct. 1906 affranchie à 5 c au recto selon le tarif du 1 Mai 1878 et prise en charge par le facteur de Bully qui a apposé son timbre O.R.

Valen dotte
rei
francs -

803

CHARGE

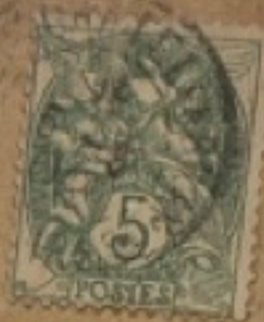
italiana

Monseigneur

Landeroin agent de change

40 rue de la Paroisse

Versailles





Carte pour DEVILLE les ROUEN du 15 Avr. 1906 affranchie à 10 c. (Tarif du 1 Mai 1878) .
Timbres à date avec millésimes grands chiffres et type A 4e en arrivée pour Deville

L3.5.2.TAD avec 5mm entre N et S



Carte pour PARIS du 9 Jan.1911 affranchie à 5 c –tarif du 1 Mai 1910- avec grands chiffres pour les minutes.



I.4. LE TYPE A 4 : 1913 - 1941:

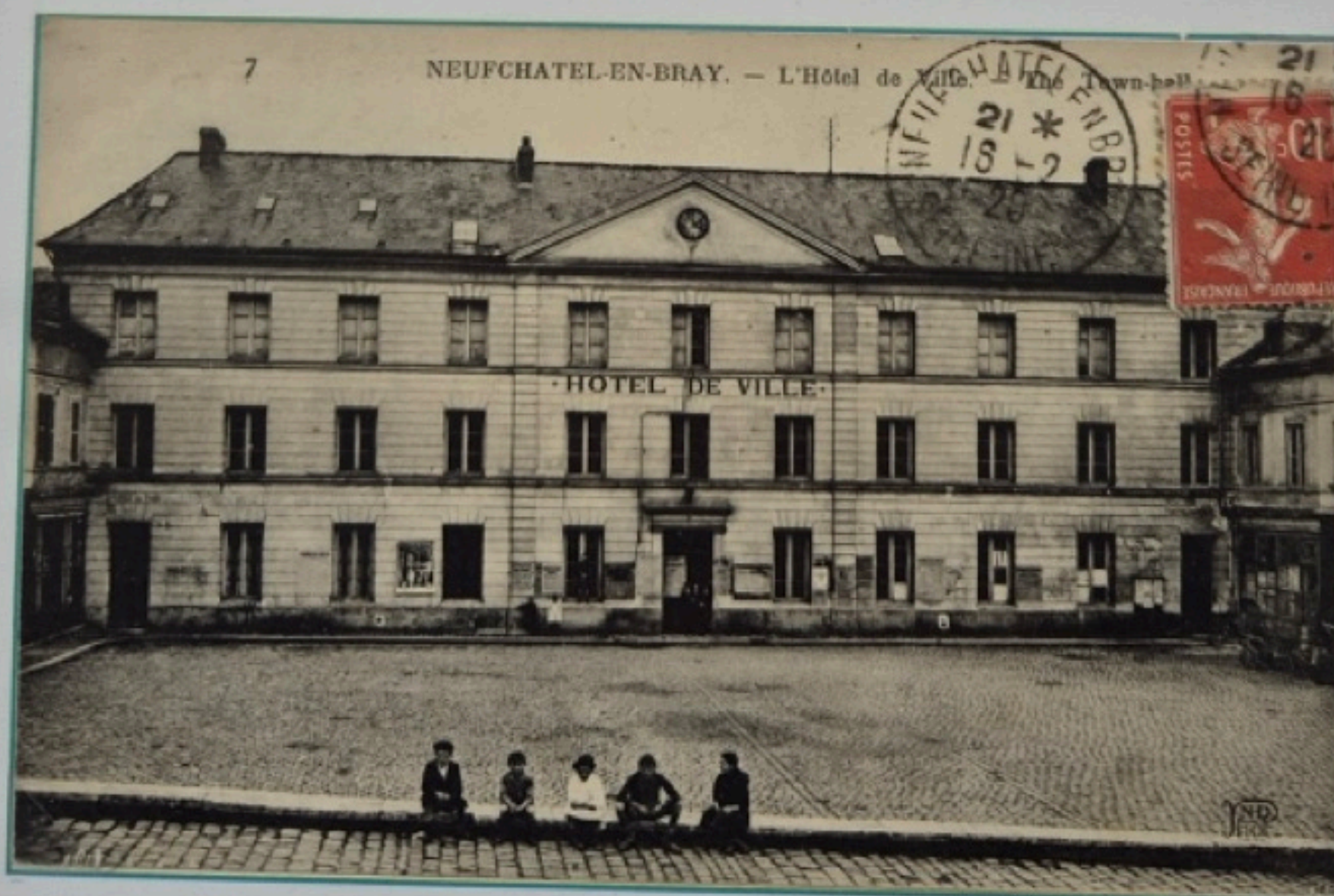
I.4.I. LE TIMBRE A DATE, cercle de 27 mm,

I.4.I.1. 2mm entre Net S., lettres de 3,5 mm.

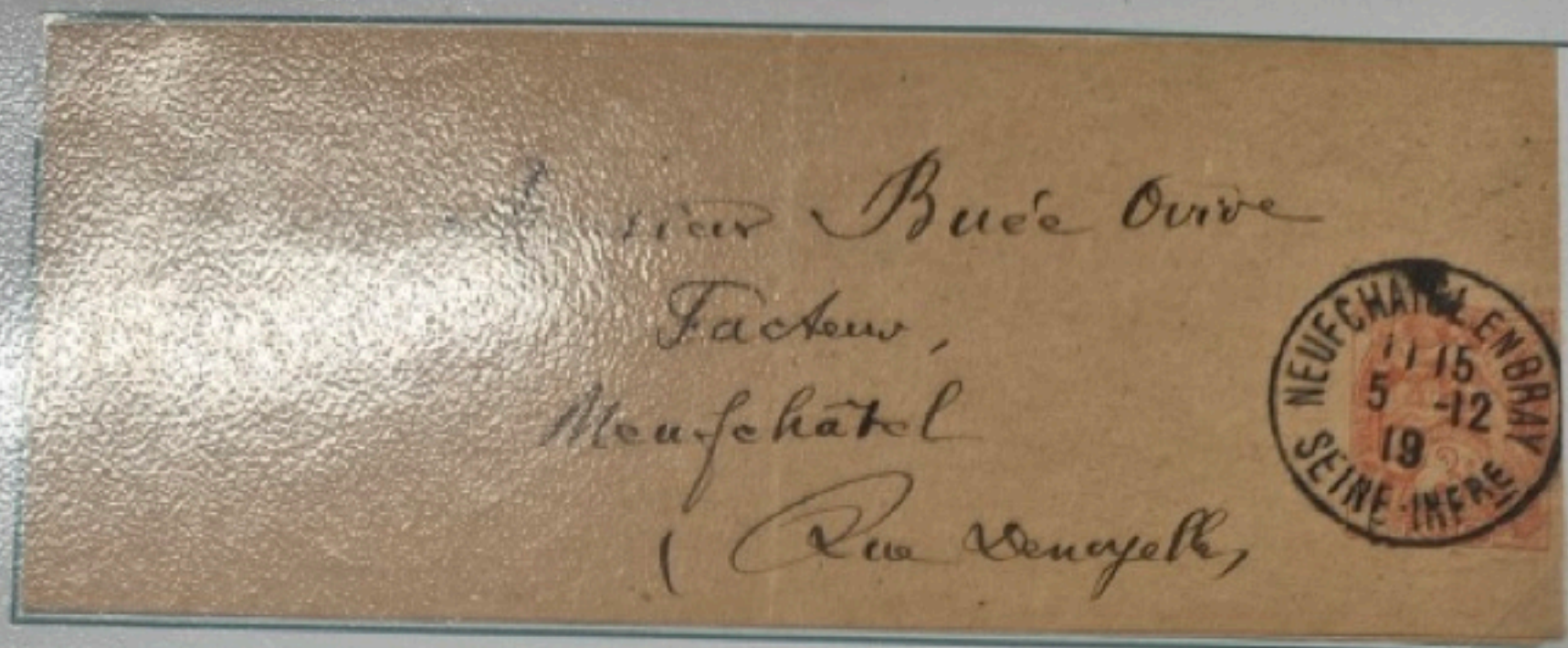


Carte pour Mont de Marsan du 22 juin 1913 affranchie à 10c en vertu du tarif du 1 mai 1878.

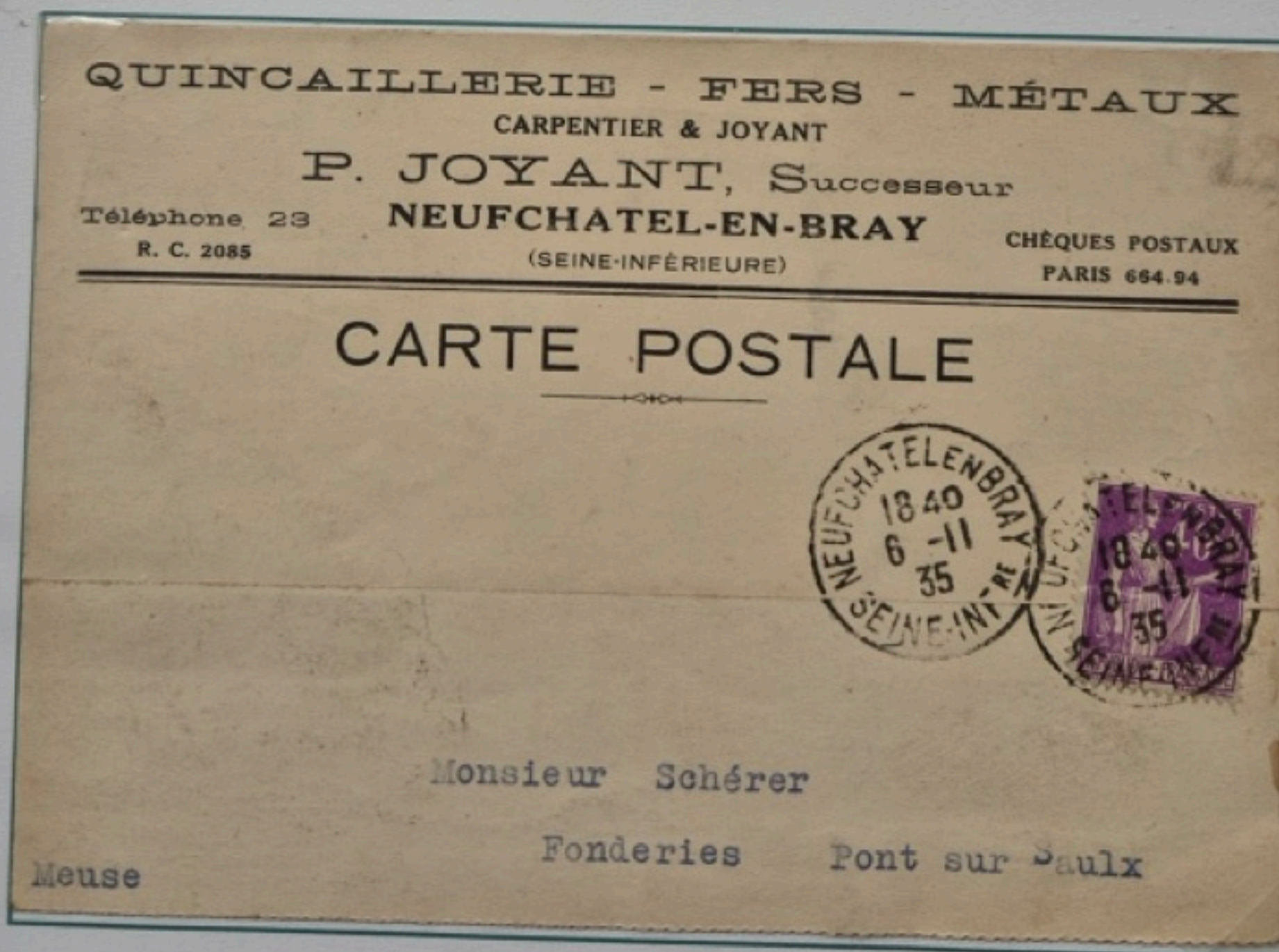
I.4.I.2. 4mm entre N et S



Carte pour Le Havre du 16 Fév. 1920 avec heures en petits chiffres et minutes remplacées par l'astérisque. 10 centimes d'affranchissement pour moins de 5 mots selon le tarif du 1 Janv. 1917.

I.4.1.3. Lettres de 4 mm

Entier postal pour bande de journal, affranchie à 3c. Tarif du 1-01-1917.,

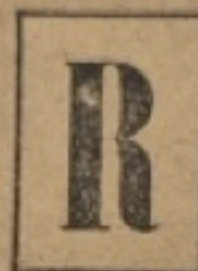
I.4.2. TIMBRE A DATE : cercle de 26 mmI.4.2.1. Lettres de 4 mm, espace de 3mm entre Net S.

Carte postale pour Pont sur Saulx du 6-11-1935 affranchie à 40 c (tarif du 13-07-1932).

N° 1494.

NEUFCHÂTEL
R N° 457

RECOMMANDATION D'OFFICE.



TAXE DES VALEURS IMPATÉES À PERCEVOIR.
0,30

Bureau de poste d *Neufchâtel*
Département d *en Bracy*
Destiné à M *Hautmann*
demeurant à *rue Genayelle*

40



1.5. LE TIMBRE A DATE TYPE A 5 (Rotoplan) d: 28mm 1942-1948



Lettre pour Bruxelles du 11-2-1941 affranchie à 5 f10 (soit 2f50 lettre pour l'étranger 1er échelon + 2f50 pour recommandé: tarif du 1 janv. 1940). Avec bande de censure de la commission de Cologne.



Avis d'ordonnance rendue par le tribunal civil de Neuchâtel pour PARIS du 13 Août 1948 avec étiquette des Recommandés (tarif du 8 Juil. 1947 6f + 14f).



I.6. TIMBRE A DATE DE TYPE A 6 1948-1951:

I.6.1.T.A.D. de 26 mm lettres de 3mm



Lettre recommandée du 29-10-1948 pour Gournay, affranchie à 35 F:10f tarif du 21sept.1948 pour la lettre 1er échelon +25F de recommandé.

I.6.2. T.A.D. de 28 mm lettres de 4 mm.



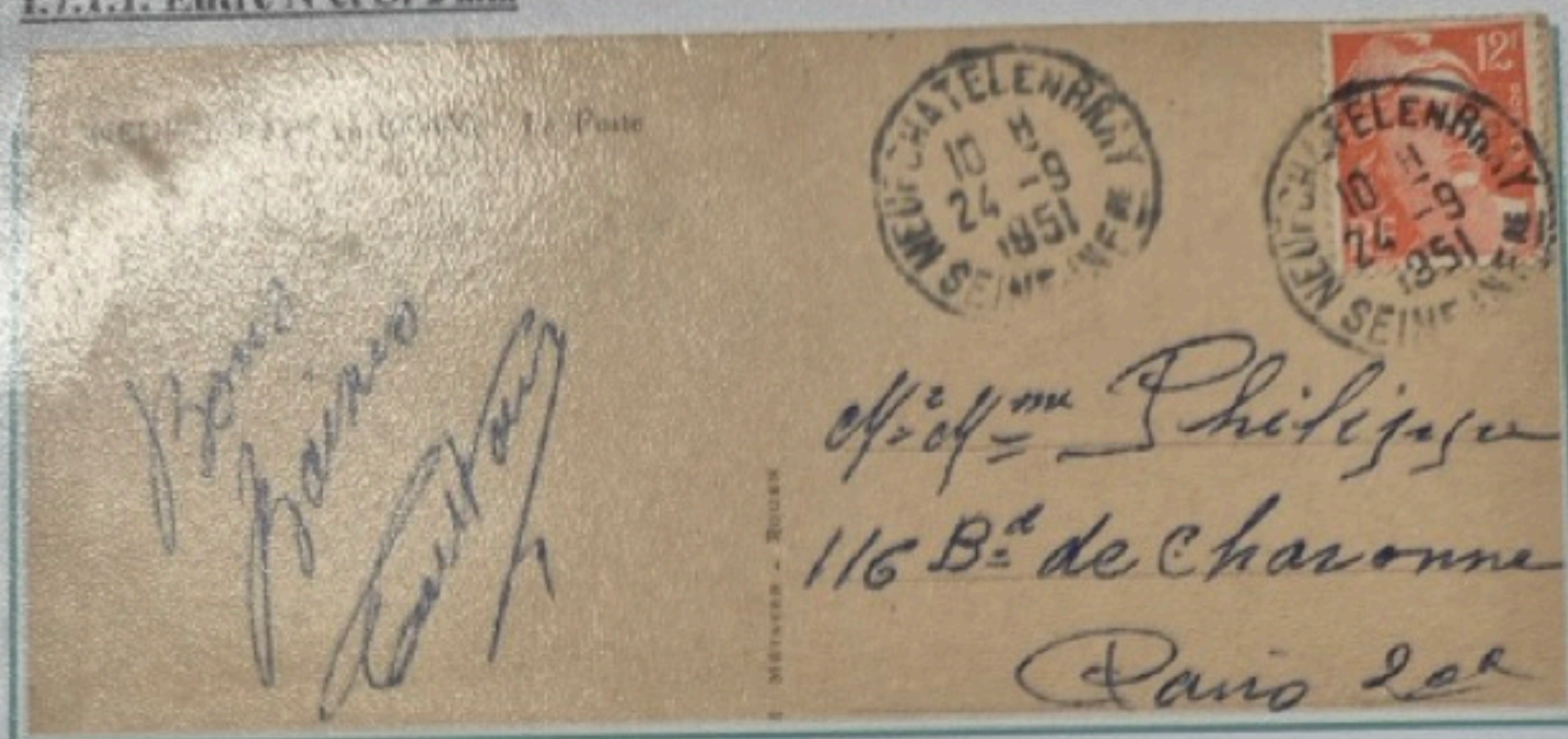
Convocation devant le tribunal de Neufchâtel du 20 Juin 1951 . L'affranchissement est de 50 f selon le tarif du 1 Juil.1949 pour une lettre recommandée (étiquette encre noire) . Heures et minutes sont remplacées par l'astérisque.



I.7. LE TIMBRE A DATE DE TYPE A 7 d : 26 mm 1951-1959

I.7.1 MENTION SEINE INFRE : 1951-1955:

I.7.1.1. Entre N et S: 2 mm



Carte pour PARIS du 24 Sept. 1951 affranchie à 12 F conformément au tarif du 6 Janv. 1949.

I.7.1.2. Entre Net S: 4 mm



Lettre recommandée du 31-10-1953 pour Rouen affranchie à 50 f soit 15f (tarif du 1er jan. 1949 et 35 f pour recommandé au 1 Juil. 1949).



Carte du 6-12-1953 affranchie à 15f (le tarif du 6 jan.1949 n'exigeait que 8f). Le TAD de 27mm est utilisé pour l'arrivée: h et mn sont remplacées par l'astérisque. L'empreinte, très nette, laisse supposer un TAD refait.

L.7.2 MENTION : SEINE MARITIME :1955-1959 :



L.R. d'Esclavelles pour Neufchâtel du 30 Nov.1956 timbrée à 50 F (15F+35F, tarif du 1 Mai1951).



LE TIMBRE CLASSIQUE

Lot partiellement scanné

Lot partially scanned

Le Timbre Classique

4 rue Drouot

75009 Paris

Tél 01 42 46 63 72

contact@letimbreclassique.com